

3.

Presented by
Fred. C. Conybeare
May 1912

f 43.

Presented by
Fred. C. Conybeare
May 1912

Presented by
Fred. C. Conybeare
May 1912

Presented by
Fred. C. Conybeare
May 1912





A le Monastere
B l'Ermitage de S.te Croix.
C l'Erm.de S.t Dymas.
D l'Erm.de la S.te Trinité.
E l'Erm. de S.te Benoist.
F l'Erm. de S.te Anne.
G l'Erm. de S.t Sauveur.
H l'Erm.de S.t Antoine.
I l'Erm.de S.t Ierome.
K l'Erm.de S.te Magdelene.
L l'Erm.de S.t Jacques.
M l'Erm.de S.t Onufre.
N l'Erm. de S.t Jean.
O l'Erm. de S.te Catherine.
P La Chapelle de S.t Michel.
Q Lieu où fut trouvée
L'image de Nostre Dame.

HISTOIRE
DE
NOTRE-DAME
DU
MONT-SERRAT,

NOUVELLE EDITION,

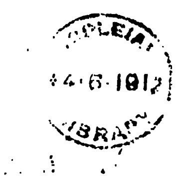
Revûë, corrigée & augmentée de nouvelles Reflexions, avec la description de l'Abbaye, de la Montagne & des Hermitages.

Par le R. P. Dom LOÜIS MONTAGUT, Religieux de l'Abbaye de Notre-Dame du Mont-Serrat.



A PARIS;
Chez JEAN ANISSON Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, vis-à-vis Saint Cosme, à la Fleur-de-Lis de Florence.

M. DCC. XXXIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.





A NOTRE-DAME DU MONT-SERRAT.



OTRE Gloire, VIERGE SAINTE, *ne dépend nullement des loüanges que les Créatures sont capables de vous donner ; & c'est principalement du Trône du Créateur que procede l'éclat*

qui vous environne. Ce ſont les profonds abaiſſemens de Dieu même, qui ſervent à votre élevation. Si vous êtes au-deſſus de tout ce qui n'eſt pas Dieu, c'eſt parce que le premier de tous les Etres a bien voulu en quelque façon ſe mettre au-deſſous de vous en ſe faiſant Homme, & c'eſt en ſe rendant votre fils, qu'il a mis tout le monde ſous vos piés. Neanmoins cette independance, où vous êtes de nos devoirs, ne nous diſpenſe pas de l'engagement où nous ſommes, comme

Créatures de votre cher Fils, de rechercher tous les moyens possibles de vous honorer, & de vous témoigner notre zéle. Je reconnois, ô Reine des Anges, *si parfaitement cette obligation, outre celle que m'imposent les faveurs & les graces particulieres que j'ai reçûës de votre protection souveraine, que quoique je sçache que c'est m'élever beaucoup que de regarder votre Trône, & que ce soit une temerité à un ver de terre d'oser offrir quelque chose à une Ma-*

jeſté ſi relevée, j'ai apprehendé que ma retenuë ne fût encore plus blâmable que ma préſomption, & je me ſuis flâté que mon devoir pourroit en quelque façon juſtifier la liberté de vous preſenter ce petit Ouvrage. C'eſt une preuve bien foible de ma veneration & de mes reſpects; & j'avoüe qu'il y a autant de proportion de tout ce que je puis entreprendre avec ce qui vous eſt dû, qu'il y en a de mon néant avec la grandeur de votre élevation; mais, TRE'S-

GLORIEUSE VIERGE, *ne ſeroit-il permis à vos ſerviteurs de ſe preſenter devant vos Autels, qu'avec des offrandes dignes de vous? Cette Loi ſevere nous en éloigneroit pour jamais, & quoique votre Gloire ne fût pas intereſſée dans la ceſſation de nos hommages, elle nous rendroit malheureux par la violence qu'elle feroit à nos plus ſaintes inclinations, en nous privant de ſatisfaire aux plus juſtes de nos devoirs. Vous l'aviez prédit, ô* MERE DE MON DIEU,

que toutes les nations se consacreroient à vos loüanges, & VOUS APPELLEROIENT BIEN-HEUREUSE; dès lors vous vous êtes engagée a agréer les humbles devoirs, que nous tachons de vous rendre, quoiqu'ils n'ayent aucune proportion avec l'excellence & le merite de votre dignité. Recevez donc mon offrande, ô TRE'S-SAINTE VIERGE, *sans en examiner le prix, & permettez que pour me rendre fidéle aux mouvemens qui viennent de la part de l'Esprit saint, vo-*

tre Epoux, je tache de ſeconder par mon travail les pieuſes affections de ceux qui ne reſpirent que votre gloire, & que je contribuë à en accroître le nombre. Je pourrois l'eſperer, ſi le pieux Lecteur touché par la lecture de tant de merveilles operées par votre interceſſion dans la devote Chapelle du Mont-Serrat dediée à votre honneur, implore votre ſecours avec une humble confiance. J'aurai par ce moyen, la conſolation de me rendre utile à ceux qui pourront repa-

rer par leur ferveur, les défauts qui ont gâté tout ce que je puis avoir fait pour votre gloire, & de vous prier avec plus de confiance de me faire entrer dans la participation des graces, dont vous les favorisez à toute heure, & de souffrir que je sois éternellement dans votre dépendance.





PREFACE.

L'EGLISE a toûjours eu une veneration particuliere pour la sainte Vierge, & selon le témoignage de saint Irenée & de Tertullien, elle l'a regardée comme celle qui a fort contribué au salut du genre humain, tant par la foy qu'elle ajoûta aux paroles de l'Ange qui lui annonçoit le mystere de l'Incarnation, que par les prieres qu'elle offre con-

tinuellement à Dieu pour les pechez d'Eve & de tous ses descendans. *Uti virginis Evæ Virgo Maria fieret advocata.* Iren. L. 5. c. 19. *Crediderat Eva serpenti, credidit Maria Gabriëli: quod illa credendo deliquit, hæc credendo delevit.* Tertull. de Carne Christ.

Le grand nombre de Temples que les fidelles ont consacrez à Dieu sous l'invocation de Marie, sont encore des marques sensibles de l'honneur qu'ils portent à la Mere de leur Redempteur. On ne sçait s'il y en a eu de son nom dans les trois premiers siécles, où l'Eglise fut presque toûjours persecutée par les gentils. Mais

comme il eſt certain que les Chrétiens ont eu plusieurs Temples dès ces tems-là ; il ſe peut faire qu'il y en avoit qui portoient le nom de Marie, quoiqu'il n'en ſoit pas fait mention dans les Hiſtoires. Nous avons ſi peu de monumens certains de ces ſiécles, que l'on ne peut rien inferer du ſilence des Auteurs.

Mais lorſque les fidelles furent delivrez de la tyrannie de leurs perſecuteurs, ils temoignerent publiquement leur devotion à la ſainte Vierge en conſacrant à Dieu plusieurs Egliſes ſous ſon invocation. L'Empereur Conſtantin en bâtit une à Conſtantinople, &

peu de tems après on bâtit à Rome ſous le Pape Libere, celle qu'on appelle ſainte Marie Majeur, qui a toûjours été fort frequentée des Catholiques. On en vit depuis une infinité dans tout le monde ; les Chrétiens s'empreſſant comme à l'envy à témoigner leur veneration pour celle qui a dit autrefois par un eſprit prophetique : *Beatam me dicent omnes generationes.*

Celle du Mont-Serrat, dont nous écrivons l'hiſtoire eſt des plus celebres qu'il y ait jamais eu, tant par le concours des Pelerins qui y abordent de toutes parts, que par le grand nombre de Miracles que Dieu

y fait en faveur de ceux qui viennent en ce ſaint lieu pour y implorer ſon aſſiſtance par l'interceſſion de la ſainte Vierge.

Quoique la foi nous enſeigne que Dieu eſt par tout, qu'il connoît nos plus ſecretes penſées, & qu'ainſi ſes veritables adorateurs peuvent en tout lieu lui demander des graces ; il y a pourtant des lieux qui ſont comme privilegiez, & où il ſemble que Sa Majeſté ſoit plus acceſſible & ſa bonté plus liberale. Qui peut, dit ſaint Auguſtin, ſçavoir pourquoi Dieu ſe plaît à faire pluſieurs miracles en certains lieux plûtôt qu'en d'autres ? Le même ſaint

assure en cet endroit qu'il s'en faisoit beaucoup sur le tombeau de saint Felix Prêtre de Nole, où les Chrêtiens venoient de toutes parts pour y recevoir des graces que Dieu y distribuoit fort abondamment. Tels ont aussi été les lieux sacrez de Jerusalem sanctifiez par la presence de Jesus-Christ. Les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul à Rome, l'Eglise de sainte Marie Majeur, & plusieurs autres.

lola rum pu- po- l.

Tous ces exemples, aussi bien que l'autorité de saint Augustin & des autres Peres, font voir que les pelerinages que font les fideles au Mont-Serrat n'ont rien que de regulier & d'approuvé par l'usage

conſtant de l'Egliſe : & la devotion que les Chrétiens ont à ce ſaint lieu, eſt encore autoriſée par le grand nombre de merveilles que Dieu y fait par l'interceſſion de la très-ſainte Vierge, dont la plûpart ſont ſi clairs & ſi bien prouvez, qu'il n'y a que ceux qui veulent fermer les yeux à la verité, qui en puiſſent douter. Nous en rapporterons quelques-uns des plus authentiques dans cet ouvrage, que nous diviſerons en trois parties.

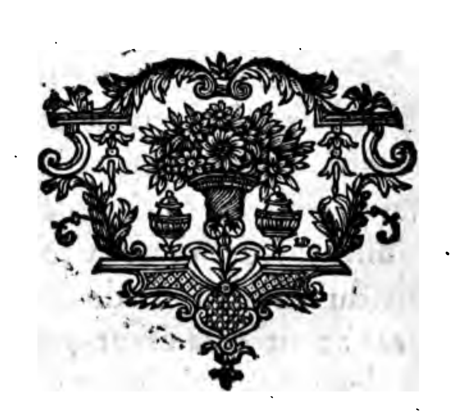
Dans la premiere nous donnerons la deſcription de la Montagne, du Monaſtere, des Hermitages & de l'Egliſe du Mont-Serrat : dans la ſeconde

nous parlerons de l'antiquité & de la fondation de l'Eglise: dans la trosiéme de la Confrerie, des Pelerins & des Miracles qui s'y sont faits, des Abbez & des personnes illustres qui en sont sortis.

L'Histoire de Frere Jean Guerin, rapportée au second livre paroîtra fort extraordinaire dans ce siecle, où l'on est si incredule sur le fait des miracles. Mais comme ce solitaire a eu grande part à la fondation du Monastere du Mont-Serrat, nous n'avons pû nous dispenser d'écrire sa vie, comme elle se trouve dans les anciens actes, ne pouvant démêler ce qu'il y a de veritable

d'avec ce que la credulité des peuples de ces tems-là a donné lieu d'y introduire. Quoiqu'il en soit de ces faits si merveilleux qui y sont racontez, il est constant qu'il y a eu au Mont-Serrat un solitaire de ce nom, & que c'est de son tems que s'est bâti le Monastere. Il semble même qu'on ne puisse pas douter que ce n'ait été un homme extraordinaire, & qu'il n'y ait eu quelque chose de miraculeux dans la fondation du Monastere du Mont-Serrat : tout cela étant appuyé par des actes originaux & par le témoignage des auteurs de ce tems-là, comme nous dirons en son lieu. Comme cet

ouvrage eſt achevé depuis trois ou quatre ans, on n'a pas mis dans la Liſte des Abbez le R. P. Ximenés, qui gouverne à preſent très-dignement cette Abbaye.



HISTOIRE



HISTOIRE DE NOSTRE-DAME DU MONT-SERRAT.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Description du Mont-Serrat & des Hermitages qui y sont.



E Mont-Serrat est situé presqu'au milieu de la principauté de Catalogne Province d'Espagne, à sept lieuës de Barcellonne. Cette montagne est entourée de plu-

ſieurs autres, mais elle en eſt entierement ſeparée en ſon circuit qui eſt de quatre lieuës. Elle s'éleve au-deſſus de toutes celles qui l'environnent, & à ſon ſommet elle ſe diviſe en pluſieurs rochers eſcarpez, d'une telle hauteur, que lorſqu'on jette de là les yeux ſur les rochers & ſur les montagnes voiſines, on ne les apperçoit preſque pas, & on les confond avec la plaine. Quand l'air eſt ſerain on découvre de ces pointes les Iſles Baleares ou Majorque & Minorque, quoiqu'elles en ſoient éloignées de deux cens milles.

A regarder de loin le Mont-Serrat, il ſemble que ces différentes pointes de rochers ſont pluſieurs montagnes eſcarpées, dont l'aſpect à quelque choſe d'affreux. Mais quand on eſt aſſez près pour en découvrir la forme & la ſituation, on voit une même roche diviſée en pluſieurs pyramides, qui ſont

comme une enceinte, rangées avec tant de ſymetrie qu'on diroit que c'eſt un ouvrage fait à la main. Ces rochers ſont couverts d'une infinité de fleurs, qui peuvent diſputer pour la beauté & pour la vivacité des couleurs avec celles des parterres les mieux cultivez; &, ce qu'on aura de la peine à ſe perſuader, c'eſt que malgré la dureté du rocher, & l'injure des ſaiſons, elles ſe conſervent toûjours dans leur éclat & ne ſe flétriſent point de toute l'année. Celles que l'on y remarque le plus communément ſont l'œillet ſimple, l'aiglantine & la violette.

Une infinité d'arbres d'une groſſeur ſurprenante ſortent des fentes de ces roches, quoiqu'il n'y paroiſſe point de terre ni d'humeur; les plus gros chênes naiſſent dans ces lieux ſi ſecs, & l'on en voit une grande quantité, non-ſeulement au bas de la montagne, mais

le Mont-Serrat. Le plus élevé de tous est celui de saint Jerôme qui est fort bien bâti. Il n'étoit pas habité autrefois, parce qu'étant situé sur le plus haut de la montagne, il est fort exposé aux vents froids. Mais à present il y a ordinairement un Hermite. Il est éloigné de plus d'une grande lieuë du Monastere, & de plus de deux du pié de la montagne. Au couchant de cet Hermitage, tout le Mont-Serrat est inhabité, parce que ce côté est trop éloigné du Monastere; on y voit de fort grands rochers & de petits vallons fort agréables. Du côté du Levant il y a une assez grande vallée qui divise la montagne depuis le haut jusqu'à la riviere: elle s'appelloit autrefois *la vallée amere*, & on la nomme presentement *le Val de Sainte Marie*, qui fait la separation des Evêchez de Barcelonne & de Vic, dont le premier est au midi, & le second au septen-

trion. Il y a tant d'un côté que d'autre de ce valon douze Hermitages ſans compter celui de S. Jerôme, ſçavoir cinq vers le midi, & ſept du côté du ſeptentrion.

A demi-lieuë ou environ de l'Hermitage de S. Jerôme on trouve en deſcendant vers le midi celui de ſainte Magdelaine, ſitué entre des rochers eſcarpez & preſque inacceſibles, on y monte avec grande peine par des degrez creuſez dans le roc. Des fenêtres de cet Hermitage on découvre en bas l'Abbaye comme dans un précipice affreux.

Plus bas vers le midi, aſſez près de la Magdelaine on voit l'Hermitage de ſaint Onuphre fondé dans le creux d'un rocher, & au milieu d'un précipice: il y a cinquante toiſes depuis l'Hermitage juſqu au bas du rocher, en ſorte que regardant en bas il ſemble que l'on ſoit ſuſpendu en l'air. On y entre par un

pont de bois appuyé sur la roche, sous lequel est un grand précipice qui cause de l'horreur à ceux qui y passent. Cet Hermitage est le plus petit de tous : mais il est bien bâti, & la demeure en est fort saine.

Plus avant vers le midi, & sur le même rocher est celui de saint Jean, le plus grand & le plus agréable de la montagne. L'entrée en est aisée, & la vûë des plus belles. Il y a des jardins & des promenades pratiquées sur la roche, & bordées de grands précipices de tous les côtez.

De l'Hermitage de saint Jean on découvre plus bas vers le midi celui de sainte Catherine, au pié d'un grand rocher. C'est le plus reculé de tous & le moins visité, parce qu'il est écarté du grand chemin des Hermitages : la demeure en est pourtant assez agréable.

Tirant vers le septentrion on voit sur le haut d'un grand rocher

l'Hermitage de ſaint Jacques d'où l'on apperçoit le monaſtere. Les avenuës en ſont très-difficiles, & les grands vents qui y regnent preſque continuellement en rendent le ſéjour incommode; mais il a auſſi ſes agrémens & la vûë en eſt très-belle.

En deſcendant le long de la même colline par le chemin que l'on a tracé pour monter à cheval aux Hermitages; on arrive au chemin Royal qui va de l'Abbaye à Barcelonne, ſur lequel on trouve la Chapelle de ſaint Michel preſque auſſi ancienne que le Monaſtere. Au bas de cet Oratoire vers le Levant on voit des rochers eſcarpez & droits, au pied deſquels eſt la grotte ou fut trouvée l'image de Notre-Dame. Il y a une Chapelle fort propre, bâtie depuis plus d'un ſiécle, par le vœu que fit un Oéconome de l'Abbaye dans une grande ſechereſſe. On devoit en

commencer la ſtructure un jour : & il plût tant la nuit de devant que l'on fut obligé de differer ce travail. Depuis ce tems-là on va en proceſſion à cette Chapelle dans le tems des grandes ſechereſſes ; & quoiqu'il y aït une grande demi-lieuë de-là au Monaſtere, un Religieux y va dire la Meſſe chaque jour.

En deſcendant de ſaint Jerôme aux Hermitages qui ſont ſituez du côté du ſeptentrion, après avoir marché un quart de lieuë par des chemins âpres & difficiles, on trouve l'Hermitage de S. Antoine bâti preſque au ſommet d'un grand rocher : il a un petit jardin qui ſe termine à un precipice ſi effroyable, que ſa profondeur éblouït ceux qui le regardent. Il eſt en fort belle vûë & des plus agréables ; de là au Monaſtere il y a trois bons quarts de lieuë, ce qui fait que la ſolitude y eſt moins interrompuë.

Marchant enſuite le long d'une haute colline plus d'un quart de lieuë, on voit entre pluſieurs rochers eſcarpez l'Hermitage de ſaint Sauveur, qui n'a rien de remarquable qu'une Chapelle creuſée dans un rocher ſi élevé, qu'il ſemble toucher les nuës de ſa pointe. La voute de la Chapelle paroît être de jaſpe.

Un peu plus bas du côté du midi eſt l'Hermitage de ſaint Benoît bâti fort proprement: il y a un beau jardin & des promenades aſſez agréables. Sortant de là, on ſe rend au vallon qui ſert de limites aux Diocéſes de Barcelonne & de Vic, (ce dernier s'appelloit autrefois Auſonne) & l'on vient à l'Hermitage de ſainte Anne, qui n'eſt pas dans les rochers comme les autres. Il eſt preſque au milieu de tous, & ſa Chapelle qui eſt plus grande que les autres, a un petit chœur ou s'aſſemblent tous les Hermites, les

Dimanches & Fêtes pour y entendre la Messe, pour s'y confesser & communier, & y entendre l'exhortation que leur fait le Pere Vicaire qui y fait ordinairement sa résidence.

De-là, tournant du côté du nort, on monte à l'Hermitage de la sainte Trinité situé au pié des rochers : il y a de belles allées d'arbres avec des promenades assez agréables ; c'est un des mieux accommodez.

Plus bas vers le levant on trouve joignant les rochers l'Hermitage de sainte Croix bâti sur les degrez par lesquels on monte du Monastere aux Hermitages : cet escalier a six cens marches creusées dans le roc, & en certains endroits on a été obligé de percer les rochers & & d'y faire de longs boyaux où l'on monte à couvert. La montée de cet escalier est si rude qu'elle seroit impraticable si l'on n'y avoit

mis de longues perches attachées avec des crampons de fer ; avec ce secours on y monte quoiqu'assez difficilement. Des Rois & des Reines y ont monté quelquefois, & & feu Monsieur le Prince de Condé y monta avec la botte : quand on est arrivé en haut, on s'étonne d'avoir pû passer par un chemin qui paroît si difficile.

Auprès de ces degrez du côté du levant est l'Hermitage de saint Dymas ou du bon Larron, situé sur le haut d'un précipice qui l'environne de toute parts. On y voit les mazures d'un vieux Château, où l'on ne pouvoit entrer que par deux ponts-levis, lesquels étant haussez, la forteresse étoit imprenable, étant toute environnée de grands précipices. Trente voleurs s'en emparerent autrefois, & ils faisoient de-là des courses de tous côtez, pilloient & ravageoient tout le païs. Ils jettoient de gros-

ſes pierres ſur le Monaſtere, & contraignoient par-là les Religieux de leur accorder tout ce qu'ils demandoient. Ils en furent enfin chaſſez en cette maniere. Sept hommes de la Ville de Miniſtrol s'étant mis en embuſcade, épierent le tems où le plus grand nombre de ces bandits étoient allez en courſe, n'ayant laiſſé que deux ou trois de leurs compagnons dans le Château. Ceux-ci ſe confiant en la ſituation du lieu, ne faiſoient aucune garde, en ſorte que les ſept hommes monterent doucement par ces rochers d'arbre en arbre ſans être apperçûs, juſques à ce qu'ils ſe furent ſaiſis de la place. Tous ces voleurs furent pris & punis comme ils le meritoient: l'Abbé fit raſer le Château, & fit bâtir en ce lieu un Hermitage ſous le nom de ſaint Dymas, ou du bon Larron.

Tous ces Hermitages ſont en fort

belle vûë, les uns plus les autres moins, chacun a sa Chappelle bien propre, avec des ornemens pour dire la Messe. Ils ont aussi chacun leur cîterne, & la plûpart un petit jardin. Leur bâtiment consiste en une chambre ou deux, un petit refectoir, & une cuisine.

Il ne faut pas omettre ici une particularité fort remarquable : c'est que les petits oiseaux de toute espece sont si apprivoisez au Mont-Serrat qu'ils viennent prendre leur nourriture jusques sur la main des Hermites & des autres personnes qui vont aux Hermitages. Ils leur volent quelquefois sur le menton pour aller becquerer sur leurs levres & jusques dans leur bouche : & lorsqu'ils ont des petits ils leur apprennent à venir prendre leur nourriture de même, & les piquent fortement quand il voyent qu'ils n'osent approcher.

Reflexion sur la description du Mont-Serrat.

CElui qui créa l'Univers en nombre, poids & mesure, qui crusa les abîmes, qui élargit les plaines; & qui porta jusqu'aux nuës la pointe cloüée des Montagnes; celui-là seul, dis-je, connoît la juste proportion qu'il leur a donnée, & sçait la veritable raison de leurs inegalitez. Ce qui nous en paroît est, qu'ordinairement Dieu a donné la préference aux lieux élevez, qu'il a voulu operer ses plus grands Mysteres, & les faire servir comme des degrez pour nous approcher de lui. C'est pour cela que la Jerusalem terrestre, qui étoit la figure de la sainte Sion a été bâtie sur les Montagnes, *fundamenta ejus in montibus sanctis.* C'est sur une Montagne que Dieu a donné ses Loix, c'est sur une Montagne qu'il a manifesté la gloire de son fils; & c'est sur une Montagne que s'est achevé la redemption du genre humain. Il semble que cette portion de l'Univers qui s'éleve & s'approche du Ciel, nous doit servir d'exemple pour élever nos cœurs de ce côté là, où est notre veritable patrie, & que comme l'air y est plus pur que dans les lieux enfoncez, nous y devons chercher la pureté du corps & de l'ame qui nous est necessaire pour nous conduire vers Dieu.

Il semble que les Payens ont eu quelque connoissance de ces veritez, lorsqu'ils ont feint le temple de la vertu sur une haute Montagne où l'on grimpe au travers des précipices avec beaucoup de difficulté, & même ils ont placé les muses sur une Montagne quoiqu'il semble que leur emploi devoit demander un accès plus facile; tant il est vrai que l'on ne trouve les grandes & belles choses que sur les lieux élevez. C'est pour cela que le Mont-Serrat est couvert de belles fleurs: & si ses Rochers sont le simbole de la penitence & de la mortification, l'odeur & la beauté de ces rares plantes qui croissent au mi-

lieu de ce desert, nous marquent l'excellence des vertus & des bonnes œuvres qu'elles produisent ; mais toutes ces idées de grandeur & d'élevation se doivent associer avec l'humilité qui est le fondement du Christianisme, aussi la providence de Dieu y fait reverer l'Image de la sainte Vierge qui n'est que de bois, pour nous faire souvenir que ce n'est que par la bassesse & l'infirmité que l'on peut s'élever à la possession de la gloire. C'est un mélange bien difficile ; mais qui se trouve heureusement accompli sur le Mont Serrat, où l'on voit d'un côté la fragilité & le néant de la creature figuré par l'Image de bois, & de l'autre les grandeurs où l'humilité a élevé la sainte Vierge par les prodiges & les miracles qu'elle y opere tous les jours par le pouvoir & le credit que ses prieres ont auprès de son fils, c'est le plan general de ce saint Lieu, où Dieu a voulu confondre la vanité du monde & du siécle, y faisant voir sa sainte Mere sous une figure humiliante pour la recompenser aussi-tôt d'un nombre infini de graces & de benedictions, avec des marques le plus éclatantes de gloire & de grandeur.

CHAPITRE II.

Description du Monastere du Mont-Serrat.

LE Monastere est situé au milieu de la descente de la montagne : il est éloigné d'une grande lieuë des plus prochains villages. Les avenuës en

ſont aſſez difficiles de quelque cô-
té qu'on y aille, & il ſeroit impoſ-
ſible d'en approcher ſans danger,
ſi l'on n'avoit pris ſoin d'en accom-
moder les chemins, à quoi l'on a
ſi bien réüſſi qu'on y monte à pre-
ſent à pied & à cheval.

Un gros mur de pierre de taille
fait l'enceinte du Monaſtère, &
quoique l'eſpace en ſoit aſſez étroit,
on l'a ſi bien menagé, qu'on y a
fait tous les bâtimens neceſſaires
pour y loger commodement les Re-
ligieux & le grand nombre d'étran-
gers qui y viennent de toute parts.

Du côté du ſeptention le Mo-
naſtere eſt au pié des rochers, au
midy & au couchant il n'en eſt
éloigné que d'un jet de pierre; de
ſorte qu'on eſt entierement borné
de ces côtez-là. Mais du côté du
levant la vûë eſt parfaitement belle.

Il y a plus de bâtimens pour les
étrangers que pour les Religieux,
& l'infirmerie même qui eſt fort

belle, sert à loger les Rois, les Princes & les grands Seigneurs : ses chambres sont bien aërées & en belle vûë. Sur les quatre côtez du cloître, il y a quatre dortoirs pour la communauté, qui suffisent pour loger un grand nombre de Religieux. On voit deux beaux refectoirs & un chapitre dont les lambris sont dorez ; les murailles ornées de très-belles peintures, & les pavez composez de petits carreaux de terre cuite vernissée en forme de fayence. La Bibliothéque y est fort belle, & fournie de toute sorte de bons livres & de plusieurs manuscrits.

On trouve en entrant un grand cloître dont la structure est à l'antique, les murailles en sont ornées de tableaux & de peintures qui representent les miracles faits au Mont-Serrat. De la voute pendent des petits navires, des chaînes, des cordes & autres choses semblables,

qui sont autant de monumens de la devotion des pelerins, & du pouvoir de la sainte Vierge.

Il y a dans la basse-cour toute sorte d'artisans; de sorte que suivant la regle de saint Benoît, on trouve sans sortir de l'enclos de l'Abbaye tout ce qui peut être necessaire aux Religieux & aux étrangers; ce grand nombre d'artisans joint aux pelerins qui arrivent de toutes parts font un concours si continuel, qu'on diroit qu'on tient tous les jours marché au Mont-Serrat. Mais cela ne trouble nullement la solitude des Religieux qui suivent toûjours leurs exercices nonobstant tout ce grand abord.



Reflexion sur les Hermitages du Mont-Serrat.

LE Chrétien doit être vuide de tout, afin d'être rempli du Saint-Esprit, son ame doit être solitaire pour avoir la compagnie de Dieu, je la menerai, dit il, dans la solitude, & là je parlerai à son cœur. C'est par ce désert & durant quarante années; c'est-à-dire, pendant une generation que le peuple d'Israël ait mené à la terre promise qui est la figure de la Jerusalem celeste.

Il est necessaire pour être un jour habitant de cette sainte Ville, où Jesus-Christ regnera avec ses Elûs, de quitter le monde qui lui fait la guerre; & quoique le cœur se puisse retirer hors de cette foule sans en séparer le corps : cela est si difficile, que de tout tems, ceux qui ont voulu donner à Dieu l'attention de leur esprit, ont choisi la retraite, à moins qu'une vocation particuliere les ait engagez dans le commerce du monde pour l'utilité du prochain. C'est peut être cette raison, qui des premiers Patriarches fit des Bergers, afin que dans les partages écartez où ils passoient leur vie à garder leurs Troupeaux, ils fussent moins distraits de la contemplation de Dieu qui doit faire toute l'occupation de notre vie. Le siécle est si corrompu, & les mœurs des hommes si depravées, qu'il est moralement impossible de ne pas s'y pervertir, puisque selon cette Sentence de l'Ecriture sainte, l'on se jette parmi les méchans.

Ces considerations qui n'ont pas un moindre objet que notre salut, obligerent les premiers heritiers de porter la pureté de leur baptême dans les deserts, afin de la conserver à l'abri des mauvais exemples. C'est ce qui remplit la Thebaïde & l'Egypte de tant de Saints Anachoretes qui ont donné à l'Eglise tant de lumieres éclatantes & tant d'Illustres Prélats : & c'est aussi la même raison qui depuis fit bâtir tant

étoient les Chapelles est fermée d'une muraille. Il y a de beaux mausolées, particulierement deux, dont l'un est à main gauche, allant à l'Eglise neuve, qui est de Dom Bernard de Villomarin Amiral de Naples, homme illustre en paix & en guerre. Il est fort bien travaillé, embelli de plusieurs figures en bosse, des vertus théologales & cardinales, posées dans leurs niches. Au plus haut du mausolée est la figure de l'Amiral couvert d'un pavillon & couché sur la tombe, le tout de marbre blanc avec cette devise : VIXIT UT SEMPER VIVERET.

Au bas est gravée cette épitaphe.

Bernardo Villomarino Pæstanor, Capecensium Comiti, magnoque Regni Neapolitani Admirallo, & maritimarum copiarum, sub Regibus Hispanis, Pontificibus Romanis ductori fidelissimo, qui vixit an LIV. *Ysabela*

Ysabela Cardona uxor viro amantissimo, & Ysabela Salernitanorum Principis filia, patri indulgentissimo posuere. Et Annam ejus filiam, quæ vixit an. XIII. *Relatis amborum ossibus eodem hoc monumento condi voluere an.* D. MD. XII.

De l'autre côté vis-à-vis de celui-là à main droite, est le Mausolée de Dom Jean d'Aragon Duc de Lune & Comte de Ribagorse, composé de quatre colonnes qui representent une Chapelle; le Tombeau est soûtenu par deux Sauvages. La figure du Duc est à genoux au dessus du Tombeau, qui est tout de marbre. Au haut du Mosolée on lit ces mots;

Illustrissimus D. JO. *Aragonius Dux Lunæ, Comes Ripacurtiæ, Castellanus Amposta. Obiit an.* M. D. XXVIII.

Et au tour du sepulchre.

Illustrissimus D. Joannes Aragonius, Comes Ripacurtiæ, Castellanus Ampostæ, Illustrissimi D. Alfonsi filius, dum præfuit vice Catholici Regis patruique, Gotholanis & Regno Parthenopeo exercituique, hoc sibi posuit anno salutis M. D. IX. *Kal. Novemb.*

Sur une lame de laiton on lit cette Epitaphe en vers heroïques.

Hunc tumulum posuit sibi Ripacurtius heros,
Postquam certa hominis mors, male certa venit :
Illum sed virtus tollet post fata sepulcro,
Quæ ante & post obitum vivere sola facit.
Gloria, partus honos, stabunt pietasque fidesque,
Veraque cum remanet candida fama Ducis.

Ergo qui ſemper virtuti firmus inhæret,
Non timet incerti quod vehit hora ſequens.

Obiit die v. *Julii*, *an.* D. M. D. XXVIII. *vixit an.* LXXI. *menſes* III. *dies* VIII.

Ce Prince étoit neveu du Roy Ferdinand, fils de Dom Jean d'Aragon, Grand-Maître de l'Ordre de Calatrava, & petit-fils de Dom Jean Roy de Navarre & d'Aragon. De lui deſcendent les Ducs de Villa-hermoſa, & les Comtes de Ribagorſe, famille illuſtre du Royaume d'Aragon. Il y a encore en cette Egliſe pluſieurs tombeaux dont nous ne ferons pas ici la deſcription.

On a gravé ſur la muraille de cette Egliſe une inſcription qui fait foi que la ſainte Image y a été pluſieurs ſiecles avant d'être tranſportée en l'Egliſe neuve. En voici les termes.

Philippo III. Hispanorum Rege Catholico præsente, Deiparæ virginis imago, hinc in Templum novum translata fuit V. *Idus Julii, ann.* M. D. XCIX. *cum hîc septingentis & undecim annis miraculis claruisset.*

Au lieu où étoit le grand Autel & la Chapelle de Notre-Dame, on a peint une image de la statuë qu'on transporta à l'Eglise neuve.

On voit en cette Eglise un pilier, auprés duquel saint Ignace passa toute une nuit en prieres, lorsqu'il resolut de renoncer au monde. Et en mémoire de cela on a mis à ce pilier une pierre où sont gravées ces paroles.

B. Ignatius de Loyola hìc multâ prece fletuque Deo, se, Virginique devovit. Hic tamquam armis spiritualibus, sacro se muniens pernoctavit. Hinc ad societatem Jesu fundandam prodiit, anno M. D. XXII.

Frater Laurentius Nieto Abbas dedicavit, anno 1603.

Chapitre IV.

Histoire de la fondation de la nouvelle Eglise du Mont Serrat.

L'Ancienne Eglise étoit fort petite & n'avoit de jour que par la porte & par une fort petite fenêtre, la fumée de plus de soixante lampes qui y brûloient nuit & jour, & la grande foule des pelerins qui y abordoient sans cesse, y rendoient l'air si étoufé, que les Religieux en étoient extrémement incommodez, de sorte qu'il en mouroit tous les ans dix ou douze. Ils étoient obligez de sortir souvent de l'office pour respirer hors de l'Eglise un air plus pur & plus frais. Cela fit prendre resolution

de bâtir une nouvelle Eglise qui fut assez grande pour contenir commodement tout ce grand nombre de Religieux & d'étrangers. Le R. P. Dom Barthelemy Garriga alors Abbé, jugeant que l'entreprise étoit au-dessus des forces de sa Communauté, obtint du Pape Pie V. un Jubilé qui ne seroit appliquable qu'à ceux qui contribueroient au bâtiment de la nouvelle Eglise : de sorte que par les grands secours des fidelles & par d'autres moyens qu'il seroit difficile de rapporter ici, elle fut bâtie & mise en l'état qu'elle est aujourd'huy.

La dedicace en fut faite le 2. de Février Dimanche de la septuagesime de l'an 1562. par l'Evêque de Vic, qui avoit pour assistans les Evêques de Gironne, d'Urgel & d'Elen. Une cérémonie si auguste par elle même fut renduë plus celebre par la presence de

Dom Pierre Loüis de Borgia Marquis de Navarre, Grand Maître de l'Ordre de Monteze, Viceroy de Catalogne, accompagné de toute la noblesse du païs, & d'une infinité de peuple de diverses nations.

Ce même jour le Viceroy, les Evêques & l'Abbé qui étoit alors Dom Placide de Salinas, reçûrent des lettres du Roy Philippes II. par lesquelles il leur commandoit d'examiner s'il étoit à propos ou non de transporter la sainte Image en la nouvelle Eglise, leur ordonnant expressément de demander là dessus l'avis de chaque Religieux, en les faisant appeller l'un aprés l'autre; ce qui marquoit la grande estime que ce Monarque avoit pour les Religieux de cette Abbaye. Après qu'on eut examiné les raisons de part & d'autre, & qu'on eut répondu aux difficultez de ceux qui

n'étoient pas d'avis de transferer l'image, on fit réponse à sa Majesté, qu'aprés avoir meurement deliberé, ils jugeoient plus à propos de la transporter dans l'Eglise neuve.

Le Roy Philippe qui avoit déja témoigné combien il avoit à cœur cette entreprise, en unissant au monastere l'Abbaye de saint Benoît de Bagés, & donnant quinze mille livres pour payer les expeditions de Rome, voulut encore faire à ses dépens un retable magnifique pour le grand Autel. Voici la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'Abbé du Mont-Serrat, qui sera un monument éternel de la pieté de ce Prince.

LETTRE DU ROY CATHOLIQUE PHILIPPE II. au Pere Abbé du Mont-Serrat.

« Venerable & devot Religieux « j'ai compris aiſément votre pru- « dence & votre zele par votre « lettre du 14. d'Août, & je vous « en ſçai auſſi bon gré, que du ſoin « que vous avez de prier Dieu pour « ma ſanté & pour celle des Prin- « ces mes enfans. Je vous charge « de continuer vos prieres, afin qu'il « plaiſe à la divine Majeſté de diri- « ger mes affaires à ce qui ſera con- « forme à ſon ſervice, & le plus « propre pour mon ſalut. Au reſte « deſirant par la devotion tendre « que je porte à votre ſainte mai- « ſon que le retable & les autres « ouvrages qui ſe doivent faire pour « l'Egliſe neuve ſoient dans toute « leur perfection, j'ay jugé à pro- «

„ pos tant pour mon contentement
„ particulier que pour votre bien
„ propre, de vous envoyer Estienne
„ Jordan, afin qu'il m'en apporte le
„ modelle. Vous l'instruirez de tout
„ à fonds & promptement, afin que
„ rien n'empêche qu'il ne retourne
„ au plûtôt. Donné au Monastere
„ de Notre Dame de l'Etoile le 17.
„ Octobre 1592.

Estienne Jordan le plus fameux Sculpteur qui fût en Espagne de son tems, fut le porteur de cette lettre. Il resta quinze jours au Monastere, & il fit pendant ce sejour deux desseins differens, l'un pour la grande Eglise, supposé qu'on y voulût transporter l'image, & l'autre pour la vieille, en cas qu'on l'y voulût laisser. Il les presenta tous deux au Roy, qui sur les deliberations prises au Mont Serrat voulut qu'on executât le dessein pris pour la nouvelle Eglise. Le Contrat fut passé avec Jordan qui s'o-

bligea moyennant la somme de dix mille écus de l'achever dans deux ans.

Le retable fut fait à Vailladolid, & de là il fut transporté au Mont-Serrat, sur soixante-cinq chariots. Et parce que Jordan y avoit ajoûté beaucoup de choses qui n'étoient pas dans la convention, le Roy sur le témoignage de l'Abbé lui fit compter quatre mille écus au-delà du prix porté par l'acte, & l'on assure que ces embellissemens valloient bien cette somme. Afin que rien ne manquat à un si bel ouvrage, le Roy assigna encore une somme de neuf mille écus à prendre sur les bleds qui sortent de l'Isle de Sardaigne, pour peindre & dorer le retable. C'étoit le prix dont il savoit qu'on étoit convenu avec François Lopes, qui s'engagea d'achever cet ouvrage en deux années, & vint de Madrid au Mont-

Serrat avec douze ouvriers l'an 1598.

Le Roy Philippe II. étant mort, Philippe III. son fils lui succeda en ses états, & en son affection pour le Mont-Serrat. Marguerite d'Autriche Reine d'Espagne son épouse vint en cette sainte montagne, avec Madame l'Archiduchesse sa mere, l'Infante Isabelle & son mary l'Archiduc Albert : l'Abbé qui étoit alors Dom Joachim Bonanat, ayant appris de quelques Officiers de la Cour, que le Roy qui assistoit aux Etats tenus à Barcelonne en 1599. témoignoit souhaiter de se trouver à la translation de l'Image, avant son retour en Castille, supposé que le retable fût en état pour l'y transporter; fit faire toutes les diligences possibles pour avancer ce travail. Et afin que la cérémonie se fit dans toutes les formes, on obtint du sieur Camille Caëtan Legat à

latere, un bref par lequel il permettoit de faire la translation nonobstant les oppositions & les difficultez qui se rencontrent en semblables occasions.

Le Roy étant averti que le retable étoit en état pour y transporter l'Image, quoique la dorure ne fût pas tout-à fait achevée, voulut que cette translation se fît secretement pour éviter la foule du peuple, très-dangereuse en ce tems-là, parce que la peste étoit dans le païs. Il partit sans bruit de Barcelonne, le Jeudi 8. Juillet, & vint coucher à Marsorel, d'où il se rendit le lendemain au Mont-Serrat sur les dix heures du matin. L'Abbé en habit Pontifical, tous les Religieux, les Hermites & les Freres-Laïs le reçûrent à la porte du cloître, où étant arrivé il se mit à genoux devant la Croix d'or que l'Abbé portoit en ses mains. On chanta le *Te Deum* en

musique, & on conduisit Sa Majesté Catholique à l'Eglise où elle entendit la Messe. Elle alla ensuite à l'Eglise neuve, & après en avoir consideré la structure & le retable, qui luy plûrent extrêmement, elle fut conduite à un appartement de l'infirmerie qu'on lui avoit préparé. Ce même jour le Roy après avoir entendu Vêpres & Complies, voulut aller visiter la grotte où fut trouvée la sainte Image. Il alla le lendemain voir les Hermitages, dîna en celui de saint Jean, & resolut avec l'Abbé que la translation se feroit le lendemain 11. de Juillet, le même jour auquel on avoit posé la premiere pierre de la nouvelle Eglise trente neuf ans auparavant. C'étoit un Dimanche, & le Roy se confessa & communia en public, ce qu'il n'avoit jamais fait, ayant toûjours communié auparavant en particulier, comme l'as-

ſura ſon Confeſſeur le P Gaſpar de Cordoüë.

L'Abbé celebra la Meſſe en Pontifical ſelon la coûtume des Abbez du Mont-Serrat, qui ont juriſdiction Epiſcopale ſur les villes de Miniſtrol, Marganel & ſainte Cecile. Le Roy entendit la Grand'Meſſe & la prédication. Mais la tranſlation ne ſe fit qu'aprés Vêpres, où le Roy aſſiſta avec ſa devotion ordinaire. On fit la proceſſion en cet ordre.

Aprés la grande Croix marchoient quarante-trois Freres-Laïs, puis venoient quinze Hermites & ſoixante deux Religieux, portant chacun un cierge blanc. Aprés cela marchoit la ſainte Image portée par quatre Religieux ſous un pavillon ſoûtenu de ſix autres Religieux des plus anciens de la maiſon. L'Abbé vêtu en Pontifical avec ſes aſſiſtans venoit aprés, & puis le Roy tenant en ſa main un

flambeau de cire blanche tout doré avec ses armes. Il étoit suivi de plusieurs Seigneurs de la Cour, sçavoir Dom François Sandoval Marquis de Denia, que le Roy honora depuis du titre de Duc de Lorma, Dom Gomes d'Avila Marquis de Velada : Dom Piedro Henriquez Comte de Fuentes, Dom François des Cobos Marquis de Camarassa, Dom Piedro Fernandez de Castro Marquis de Sarria, Dom Sancho de la Cerda Marquis de la Laguna, Dom Jean Hurtado de Mendoza Comte d'Orgez, Dom Christophle de Rojas Comte de Lerma, Dom Jean Velasquez d'Avila Comte d'Uzeda, Dom Piedro Portocarrero, Dom François de Borgia Grand Commandeur de l'Ordre de Monteze, Dom Martin d'Alagon, Dom François de Tolede, Dom Piedro Masse Marquis de Terre-neuve, Dom Jean Men-

doza Marquis de Montesclaros, Dom Jean de Taſſis maître General des poſtes, & pluſieurs autres. Les Dames étoient la Ducheſſe de Lerma, la Marquiſe de Sarria, la Marquiſe du Val, & Dame Marie de Peralte femme du maître des poſtes.

La Proceſſion & la Tranſlation ſe fit en cet ordre, & la ſainte Image fut poſée ſur le grand Autel. Le Roy aprés avoir fait ſes devotions partit le même jour pour aller coucher à Martorel.

****

CHAPITRE V.

Deſcription de l'Egliſe neuve.



L'EGLISE neuve eſt des plus belles que l'on puiſſe voir. Elle eſt ſituée tout auprés de la vieille, du côté du Levant. Le portail eſt magnifique, orné de grandes co-

lomnes où l'ordre de l'architecture est fort bien gardé. La nef est grande & bien proportionnée sans collateraux, bordée de vingt-quatre Chapelles, douze de chaque côté, hautes & basses ; sçavoir six à plein pied avec le pavé de l'Eglise, & six au dessus de celle-là, où l'on va par une galerie. Celles d'enbas sont fermées d'une balustrade, & ornées de beaux retables La premiere que l'on trouve à la droite en entrant, est celle de saint Louis, destinée pour les François, dont le retable est le plus magnifique de tous. Vis-à-vis de la Chapelle de saint Loüis de l'autre côté de l Eglise, est la Chapelle du saint Sacrement où l'on communie les pelerins.

Ce qui frappe le plus la vûë en entrant dans l'Eglise, c'est le retable du Maître-Autel, & la balustrade de la Chapelle de Notre-

Dame. Ce sont deux pieces d'une magnificence vrayment Royale. Le retable a de hauteur neuf toises de largeur sept & demie ; il est composé de trois rangs de colomnes avec leur corniches frises, & tous les assortimens necessaires. Au milieu du premier rang est le tabernacle où repose le saint Sacrement, au dessus du tabernacle & au milieu du second rang est l'image de la sainte Vierge dans un trône, le visage en est noir, mais d'ailleurs fort beau & fort vénérable, elle tient sur ses genoux un petit Jesus de même couleur. Dans chacun des espaces qui sont entre les colomnes il y a deux Saints en bosse dans leurs niches. Au dessus du grand retable on a pratiqué une belle Chapelle où les Prélats qui viennent au Mont Serrat disent quelquefois la Messe.

La balustrade qui divise la grande Chapelle du corps de l'Eglise

est encore une tres-belle piece. Elle est composée de douze colomnes de bronze doré, reparties de deux en deux, qui s'élevent sur autant de piedestaux de jaspe. Entre les colomnes il y a des balustres de fer doré, de dix huit pieds de haut, & de douze de largeur. La porte a les mêmes dimensions. Sur ce rang de balustres & de colomnes est assise une architrave; à laquelle est jointe une galerie de quatre piés de largeur qui regne tout au tour de la Chapelle jusques aux degrez de l'autel. Au dessus de cette architrave, s'éleve un second rang de balustres & de colomnes de seize piés de hauteur, & par dessus cela une corniche parfaitement belle, de douze piés de haut avec un couronnement entre deux pyramides, où l'on voit les vertus Theologales, foi, esperance & charité, au dessous desquelles sont les armes d'Espagne. Aux pyramides sont

les quatre vertus Cardinales. Le Roy Philippe III. donna pour cette balustrade sept mille écus, ce qui n'est qu'un petite partie des frais qu'on y a faits.

On ne sçauroit supputer les grosses sommes qu'on a employées à cette Eglise. On acheta pour quatorze mille écus de ferremens pour couper la roche & pour faire une place pour l'Eglise, dont la seule structure a coûté plus d'un million, le retable soixante-douze mille livres, les chaises du chœur trente-six mille livres. Si l'on supputoit tout ce qu'on a employé pour dorer l'Eglise, pour les Chapelles, pour la balustrade, &c. tout cela monteroit à des sommes extraordinaires. Et comme tout a été conduit par les plus excellens ouvriers de ce tems-là, on ne voit point dans toute l'Espagne une Eglise plus accomplie.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

CHAPITRE VI.

Eloges donnez à Notre-Dame du Mont Serrat, & des Chapelles dediées en divers endroits du monde sous son nom.



EPUIS que l'Eglise de Notre-Dame du Mont-Serrat a commencé à devenir fameuse par les miracles qui s'y sont faits & par le grand concours des pélerins, plusieurs auteurs lui ont donné de grands éloges. Surius dans ses annotations sur Naucler l'appelle un lieu très-celebre. Le Pere Canisius Jesuite, très-habile dans l'antiquité, au cinquiéme livre intitulé de la Mere de Dieu, met premierement celle de Lorette, qui est sans contredit la principale & la plus fameuse de l'Europe ; & ensuite celle du Mont-Serrat comme la plus

considerable après Lorette, tant pour la grandeur des miracles qui s'y font, que pour le concours des pélerins & la sainteté des Religieux qui l'habitent. Le P. François Gonsague Général de l'Observance de saint François, de la très-illustre famille des Ducs de Mantouë, dans l'histoire des Convens de son ordre, fait par occasion la descriprion du Mont-Serrat, & parle de la maniere de vie des Religieux de cette maison. Pierre Beuter, & François Diague dans leurs histoires d'Espagne en parlent avec grand éloge.

Le P. Seraphim Cavalli General de l'Ordre de saint Dominique, passant par le Mont-Serrat, témoigna sa vénération pour ce Saint lieu par le pieux Epithalame qui se lit dans le cloître, & qui commence ainsi.

Ave Maria Serrati montis incola.
Decus Hesperiæ, Barcinonis Gloria,
Ostium pacis, porta sacrorum liminum.

Per quam transeunt ad vitam Dei famuli.

Mais celui qui en a parlé plus avantageusement est Antoine de Guevara Evêque de Mondoniede dans une lettre qu'il écrivit à l'Abbé du Mont-Serrat, qui étoit alors Dom Pierre de Burgos, un des grands hommes qui ait gouverné ce Monastere.

La vénération que l'on a eûë pour Notre-Dame de Mont-Serrat, paroît encore dans le grand nombre de Chapelles consacrées sous cet auguste nom. Facelle dans son histoire de Sicile, decade 1. l. 6. c. 1. assure qu'il y avoit hors des murs d'une ancienne ville de ce Royaume un temple dedié autrefois à Vulcain, & consacré depuis à Dieu, sous l'invocation de Notre-Dame du Mont-Serrat. A Rome il y a une Eglise & un Hôpital de ce nom desservi par la nation Catalane. En plusieurs villes d'Espagne on voit plusieurs

plusieurs Chapelles où Notre-Dame est honorée sous le même nom.

Dans le nouveau monde, même avant que les Religieux Benedictins y vinssent, il y avoit deux Chapelles de ce même nom, l'une en la ville de Lima capitale du Perou, l'autre en la ville de Mexico. Les François ont aussi fondé en divers endroits des Chapelles sous l'invocation de Notre-Dame du Mont-Serrat, sçavoir à Paris, à Lyon, à Rouën, & à Toulouse en l'Eglise des Peres Capucins.



CHAPITRE VII.

La Sacristie du Mont-Serrat qui contient les reliques, le trésor & les ornemens.



A premiere chose que l'on voit en entrant dans la Sacristie, c'est la grande armoire où sont conservées les reliques des Saints, dont voici le catalogue.

1. De la robe de pourpre dont les Juifs revêtirent Notre Seigneur pour se mocquer de lui.
2. Du bois de la sainte Creche.
3. Un des trente deniers que Judas reçût en récompense de sa trahison.
4. Une épine de la couronne de Notre-Seigneur.
5. Une partie du Saint-Suaire.
6. Des cheveux de Notre-Dame.

7. Des reliques de saint Pierre l'Apôtre.
8. Un os de l'épaule de saint Martin de Tours.
9. Des reliques des trois Rois d'Orient.
10. De sainte Helene.
11. Des saints Innocens.
12. De saint Maurice.
13. De saint Florent Martyr.
14. Un bras de S. Ascisce Martyr.
15. Un bras de sainte Victoire Maryre.
16. Des reliques de saint Marcel Martyr.
17. La tête & quelques ossemens de l'un des deux cens Religieux Martyrs de l'Abbaye de Cerdagne.
18. Un doigt de N. B. P. S. Benoît.
19. Un bras de saint Adelelme.
10. Un bras de S. Romain Martyr.
21. Les reliques de saint Emilien Abbé.
22. De saint Sebastien.

23. De sainte Marie Magdelaine.
24. Les machoires de sainte Ursule & cinq têtes des onze mille Vierges.
25. Des reliques de sainte Scholastique.

Toutes ces reliques sont enchassées en or & en argent, & couvertes de perles & de pierres pretieuses.

Outre cela il y a dans un reliquaire d'argent que donna le Duc Vincent de Mantouë, une relique de saint Jean-Baptiste; de plus le corps de S. Telesphore Martyr. Un grand reliquaire d'ébene garni d'or, dans lequel sont enchassées soixante-douze reliques assez considerables, & particulierement un doigt de saint Jean-Baptiste, des ossemens de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jacques le Mineur & de saint Mathias.

On garde encore en cette armoire les ossemens de Frere Jean Guerin.

Au milieu de l'armoire est la grande croix d'argent, des plus belles que l'on puisse voir, au sommet de laquelle il y a une Notre Dame d'or.

Dans une autre grande armoire est le trésor, qui est des plus riches de l'Europe. Voici une partie des pieces qui le composent, car nous ne rapporterons que les principales, de peur d'être trop longs.

Il y a quatre grandes couronnes d'or, dont deux sont parsemées de diamans, les deux autres de grosses émeraudes. Une de celles qui sont parsemées de diamans est d'un prix extraordinaire : elle pese vingt-quatre livres, elle a au-dessus un petit arc composé de douze pierres de grand prix en forme d'étoile. On admire sur tout au milieu de cet arc une pierre précieuse de couleur de diamant taillée en forme de navire, où l'on distingue les mats, les voiles & les cordages.

Outre les 4. couronnes il y en a

aussi 4. de vermeil garnies de pierres précieuses. Toutes ces couronnes servent pour mettre sur la tête de la Sainte Vierge, ou du petit Jesus.

Trois beaux soleils, l'un d'or parsemé de diamans & de grosses perles, les deux autres de vermeil, ornez de diverses pierres & de corail.

Deux calices d'or, dont l'un qui est enrichi de plusieurs grosses perles a été donné par M. de S. Luc. L'autre garni de rubis, dont l'Empereur Maximilien fit present, avec un plat & deux burettes d'or, garnis aussi de rubis.

Un ciboire d'or dont on se sert le Jeudy Saint. Un autre ciboire d'or émaillé dont l'arbre est une Vierge, qui porte sur la tête une pierre précieuse en forme de boëte, où l'on met la Sainte Hostie.

Un beau Crucifix d'or émaillé.

Un grand nombre de pierreries

& de joyaux qui ne ſont point employez.

Une Chappelle de vermeil, de ſix chandeliers, une croix, calice, &c.

Une autre Chapelle de 12. grands chandeliers d'argent, une croix, &c.

Six chandeliers d'argent qui ſont toûjours ſur le grand Autel.

Huit chandeliers d'argent dont 4. ſervent derriere l'Image de la Vierge, & 4. pour les Acolites.

Une Chapelle d'ambre de ſix chandeliers, une croix, calices, burettes, baſſin pupitre, &c.

Une Chapelle de cryſtal, de 8. chandeliers, une croix, calice, burettes &c. le tout garni d'or.

Des calices de vermeil ou d'argent, baſſin & burettes de même pour chaque Autel.

Deux croſſes dont l'une eſt fort riche. Pluſieurs grands baſſins de vermeil & d'argent, deux aiguieres, 4. encenſoirs & navettes, 2.

porte-paix, dont l'un est fort grand & riche.

Une Image en bosse de S. Benoît, d'argent, une Sainte Gertrude, 4. Anges de même, toutes d'une aûne de hauteur. Plusieurs medailles de vermeil de divers saints. Les bustes de 8. corps saints d'argent, & 6. caisses où sont les cendres de 12. Martyrs. Quatre-vingt lampes d'argent qui brûlent continuellement devant l'Image; deux desquelles pesent cent soixante livres chacune, & peu au-dessous de soixante livres.

Deux devant-d'Autel d'argent, dont l'un est fort riche & garni de pierreries. Un trône d'argent pour la sainte Image, où il est entré treize mille piastres, c'est un present du Duc de Cardonne, & à chaque côté du trône il y a deux anges d'argent qui portent chacun un chandelier de même, avec 4. cierges qui brûlent toûjours. C'est de

la fondation du même Duc.

Six candelabres d'argent du poids de 80. livres chacun, & d'une aûne & demie de hauteur, qui servent à mettre des flambeaux.

Je serois trop long si je voulois faire la description des ornemens, sçavoir des pluviaux, chasubles, dalmatiques, robes pour l'Image, dont il y a une prodigieuse quantité au Mont-Serrat. La plûpart sont des presens des Empereurs, des Roys d'Espagne, de Roys & Reines de France, & ceux-ci se distinguent des autres par leur richesse & leur beauté. Mais-à-dire le vrai, tous sont fort magnifiques. Il y en a des Ducs de Modene & de Mantoüe qui sont fort beaux: un du Prince de Parme qui a coûté trente mille livres.



Reflexion sur le Trésor de la Sacristie.

JAmais les femmes du peuple Hebreu ne s'appliquerent avec tant de soin à orner l'Arche & le Tabernacle du Seigneur, que les Dames chrétiennes les plus qualifiées en ont pris d'enrichir ce nouveau Sanctuaire. Tous ceux qui ont visité cette Eglise ont fait comme les Mages, lorsqu'ils entrerent dans la Grotte de Bethléem ; ils ne se contenterent pas des profonds respects avec lesquels ils adorerent un Dieu-Homme, & y reçûrent Sa Sainte Mere, *Procidentes adoraverunt.* Ils ont encore imité ce que l'Evangile ajoûte ensuite, *& apertis thesauris suis obtulerunt ei munera.* Ils ont de même ouvert leurs mains pour faire des presens considerables à cette Sacristie.

Il est certain que l'amour n'est jamais oisif, qu'il a toûjours à sa suite mille marques de ce qu'il sent ; aussi depuis que le cœur de l'homme est embrasé de ce feu Divin, qui a Dieu pour son objet, il se detache de toute autre chose, & se dépoüille de lui-même, pour lui en faire un present & un Sacrifice. ¶ C'est par ce motif que se sont assemblez à Mont-Serrat tant de trésors & des raretez qui sont les arres & les effets de la charité dont les intercessions de la Sainte Vierge ont gratifié ceux que leur devotion a amenez en ce saint Lieu, ou qui ont envoyé y rendre leurs respects à son Image, quand ils n'ont pas pû y aller en personne ; & de ce nombre il y a beaucoup de Monarques, qui par leurs magnifiques presens, ont dedommagé la Maison du Mont-Serrat de la privation de leur presence ; & les Empereurs, les Rois & les Princes qui sont venus eux-mêmes y rendre leurs hommages à la Reine des Cieux y ont fait porter des raretez si dignes de leur qualité qu'ils n'ont point dû rougir de les presenter de leur main. *Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare.* C'est ainsi que le Seigneur des Seigneurs prend plaisir à rendre illustre

un lieu que sa Sainte Mere a choisi particulierement ; & le plus grand fruit que nous en pouvons tirer, est celui d'apprendre de ces exemples, l'honneur, le respect & la devotion que nous sommes obligez de lui porter.

CHAPITRE VIII.

Presens faits par les François à Notre-Dame du Mont-Serrat.



Ous raporterons ici les principaux presens que les François ont faits au Mont-Serrat, afin que le lecteur voye combien notre nation a été devote à Notre-Dame du Mont-Serrat & combien elle a contribué à l'embelissement de l'Eglise, & a enrichir le trésor de la Sacristie.

L'an 982. Lothaire Roy de France comme principal Seigneur de la principauté de Catalogne, que son frere Loüis avoit donnée fief aux Comtes de Barcelonne, confirma

toutes les donations faites à l'Abbaye par le Comte Boreil son feudataire, à la requête du même Comte.

L'an 1514. M. l'Evêque de Montauban donna cent écus.

L'an 1587. Mre Christophle de l'Estang, Evêque de Lodeve offrit cent écus.

L'an 1599. Madame de Roquelaure donna cent ducats d'aumône.

L'an 1600. Dame Hippolite donna 80. ducats.

La même année Madame la Marquise de Falces donna cent quarante ducats.

L'an 1606. l'Infante Anne d'Austriche, depuis Reyne de France, donna une Robe fort riche, parsemée de perles, dont on en prit neuf cens pour la riche Couronne de la sainte Image.

L'an 1607. M. de Gondrin offrit à la Ste Vierge une lampe du poids de vingt-cinq marcs d'argent & 50. ducats.

L'an 1609. Marie de Medicis Reyne de France donna une lampe d'argent de valeur de cinq cens écus, un present de deux cens écus pour l'entretenir, & un coffret de crystal.

L'an 1610. Un Gentilhomme François dit de la Barane fit present de 72. ducats.

Cette même année un autre Gentilhomme François appellé M. de Mont-clar offrit 370. ducats.

La même année un autre Gentilhomme François donna 100. ducats.

En la même année Madame Gabrielle de Garrier offrit cent quarante écus & un calice de valeur de cent ducats.

Une autre Dame Françoise qui ne voulut pas dire son nom offrit une Robe avec un devant-d'Autel de toile d'or rouge, de valeur de deux cens ducats.

La même année Madame de

Caulet femme de M. Durand Président au Parlement de Toulouse donna une lampe d'argent doré avec deux cens ducats.

L'an 1611. Madame de Bertier offrit un cierge de cire blanche de valeur de 65. livres avec trente-six ducats d'aumône.

L'an 1613. le R. P. Calvet Abbé de S. Volusien au Comté de Foix offrit 120. ducats.

En la même année un Gentilhomme François offrit un manteau de velours valant cent cinquante ducats.

Cette même année M. le Maréchal de la Châtre donna une nappe bordée de soye & d'or estimée deux cens ducats.

L'an 1614. M. l'Evêque de Montauban offrit cent ducats.

Cette même année Madame Catherine de Gramont Comtesse de Lausun fit present d'un joyau d'or du poids de quinze onces, avec

vingt diamans de grande valeur.

En la même année M. le Cardinal de Joyeuſe offrit une chaſuble fort riche,un devant-d'Autel de même façon , avec une nape de fil d'or le tout de valeur de cinq cens ducats.

Il inſtitua auſſi les Litanies de Notre-Dame que les enfans de chœur chantent tous les matins, & fonda pour cela cinquante ducats de rente, & offrit encore trois cens ducats.

La même année Madame la Maréchale de la Châtre offrit un joyau d'or avec vingt & un diamant, & huit rubis, le tout eſtimé 1500. ducats.

L'an 1617. M. de S. Luc offrit un calice entouré de pierreries de 1500. ducats.

L'an 1618. Madame Anne d'Auſtriche Reyne de France offrit un ornement entier de toile d'argent à fleurs-de-lis d'or,de mille ducats.

Cette même année Madame la Maréchale de la Châtre offrit des corporaux fort riches, vingt-cinq grosses perles pour la couronne, un rosaire de perles, avec une bande fort riche, le tout estimé quatre cens ducats.

En la même année M. Pierre de Toloze maître general des postes de Narbonne offrit 80. ducats.

La même année un Gentilhomme François donna deux vases de vermeil de 70. ducats.

L'an 1619. Mad. la Maréchale de la Châtre offrit un present d'or avec cinq diamans de valeur de cent ducats.

Cette même année une autre Dame Françoise qui cacha son nom, donna un calice, buretes, & bassin d'argent de 100. ducats.

L'an 1620. Un nommé Dominique la Garde offrit pour faire dire une Messe chaque jour, 250. livres.

Cette même année Madame la

Maréchale de la Châtre offrit 480. ducats.

L'an 1621. Le R. P. Antoine Dés-caules Religieux François de cette maiſon offrit 80. ducats.

L'an 1624. M. le Duc d'Epernon offrit une robe de velours cramoiſi en broderie d'or de grande valeur.

L'an 1627. M. de Camis offrit une lampe de 40. ducats.

L'an 1631. M. de Barri Gouverneur de Laucate offrit une piece de tafetas fort richement travaillée.

En la même année M. le Duc de Bellegarde offrit une lampe d'argent du poids de trente-ſix marcs.

Cette même année Madame la Marquiſe de Suſe premiere fille d'honneur de la Reyne de France offrit une lampe d'argent du poids de quatorze marcs.

En la même année un Gentilhomme François offrit deux cens écus pour faire dorer la Chapelle de S. Ildefonſe.

L'an 1634. Madame d'Escoulou-bré offrit une juppe de velours cra-moisi de cinquante ducats.

L'an 1635. Monsieur de Jaubert Comte de Barraut offrit un calice d'or avec la patene de deux cens ducats.

L'an 1636. Nicolas Deschamps marchand François offrit vingt du-cats pour faire un calice d'argent.

En la même année Madame de Bourbon femme du Prince Tho-mas de Savoye offrit une juppe noire en broderie d'argent, esti-mée mille ducats.

Cette même année un François offrit une juppe de velours cou-leur d'azur fourrée de tafetas.

En la même année un Religieux François apporta une robe de toi-le d'or.

L'an 1644. Un François offrit 40. pistoles à condition que tous les Samedis de l'Avent & Ca-rême les enfans de chœur chante-

roient l'*Inviolata* avec le verſet & l'oraiſon. Il donna en la même année une piece d'étoffe violette en feüillage d'or de laquelle on fit deux chaſublès, & dalmatiques, avec un devant-d'Autel, le tout eſtimé mille ducats.

L'an 1645. Monſieur de Salus offrit un globe d'argent.

M. le Maréchal de la Motte Vice-Roy de Catalogne, vint en la même année en cette Abbaye & fit de grands preſens à la Sacriſtie. Une autrefois il y donna cent piſtoles pour dire une Meſſe chaque jour.

L'an 1647. Un Gentilhomme François de Narbonne offrit une chaine d'or avec une petite croix au bout.

En la même année une Dame de Carcaſſonne envoya un devant d'Autel & une chaſuble pour l'Autel de Notre-Dame, de valeur de 80. livres.

ſelon quelques-uns, qui mettent ſon origine avant l'an 714, & avant l'entrée des Mores en Eſpagne : ou dans le neuviéme ſelon d'autres ; & c'eſt le ſentiment de M. Baluze, qui eſtime qu'elle a été bâtie dans l'intervalle des années 806. & 825. lorſque Loüis le Debonnaire Roy d'Aquitaine, après avoir chaſſé les Sarraſins y rebâtiſſoit les Egliſes & y faiſoit refleurir la Religion chrétienne. Mais vers l'an 825. par la trahiſon d'Azo, Goth de naiſſance, les Infidelles ſe remirent en poſſeſſion de cette contrée dont le Mont-Serrat fait partie, & la garderent environ cinquante ans, au bout deſquels Vifroy, dit le Velu, Comte de Barcelonne, les obligea d'en ſortir, & de lui ceder toute la Province.

Il eſt certain que du tems de ce Comte, il y avoit une Egliſe de Sainte Marie ſur le Mont-Serrat ſitué dans le païs des Lacetains, qui

qui eſt ce qu'on appelle aujourd'huy la Catalogne. Cela ſe prouve inconteſtablement par la chartre de donation faite par ce même Comte à l'Abbaye de Ripol, dont il étoit le Fondateur, lorſque ſon fils prenoit l'habit religieux. Car entre pluſieurs terres conſiderables que le Comte donna à cette Abbaye, l'acte porte expreſſément, qu'il y veut comprendre le lieu appellé Mont-Serrat, avec les Egliſes qui ſont au ſommet & au bas de cette montagne ; & ſon fils Sunier confirmant cette donation, y fait mention de l'Egliſe de Sainte Marie ſituée au Mont-Serrat.

Il eſt donc certain que longtems avant que le Monaſtere fût bâti, il y avoit au Mont-Serrat une Egliſe de Notre-Dame, & il y a grande apparence qu'elle étoit ſituée au même lieu où elle eſt à preſent ; puiſqu'il ne paroît pas qu'il y ait eu en cette montagne une au-

tre Eglise sous l'invocation de la sainte Vierge.

Pour ce qui est de l'Image miraculeuse, c'est une tradition universellement reçûë dans le païs, que la même qui est aujourd'huy sur le grand Autel, a été reverée à Barcelonne, durant le tems de la domination des Romains & après eux des Goths; jusqu'à ce qu'après l'irruption des Mores en Espagne l'on fut obligé de la transporter. Car quoiqu'on l'appellât l'Image du triomphe, parce que la victoire étoit toûjours du côté de ceux qui en étoient les dépositaires, neanmoins ces peuples craignant que Dieu ne permît en punition de leurs pechez qu'elle tombât entre les mains des Infidelles, de même que l'Arche du Seigneur en celle des Philistins du tems du Grand-Prêtre Heli, & la sainte Croix en celles des Perses & du Roy Cosroës, ils aimerent mieux

risquer leur vie & leur liberté, que d'exposer un si précieux trésor à la fureur de ces Barbares, & ils cacherent cette sainte Image dans des rochers escarpez, où elle demeura dans l'obscurité, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de la découvrir au monde, pour le bien de son peuple.

CHAPITRE II.

Histoire de Frere Jean Guerin Hermite du Mont-Serrat.

LA suite de notre Histoire nous engage à parler du fameux penitent Fr. Jean Guerin qui a eu beaucoup de part à la fondation du Monastere du Mont-Serrat. Nous rapporterons de sa vie ce qu'on en trouve dans les anciens actes : quoique le grand nombre de miracles qu'elle

contient la rendent fort suspecte.

Vers la fin du neuviéme, ou sur le commencement du dixiéme siecle, un Hermite appellé Frere Jean Guerin, menoit sur le Mont-Serrat une vie si austere, que l'ont eut pû en quelque maniere dire de lui, ce que le fils de Dieu disoit de son Precurseur : *Venit Joannes non manducans neque bibens*, que Jean ne mangeoit presque, ni ne beuvoit point.

Le Demon qui a conjuré la perte de tous les hommes, mais qui cherche principalement à faire tomber ceux qui courent dans la voye du salut, entreprit de perdre ce Solitaire : il se servit pour cet effet des artifices & des illusions dont il a souvent usé contre les serviteurs de Dieu. Il prit la figure & l'habit d'un Hermite, & s'alla loger dans une caverne qu'on appelle encore aujourd'huy la grotte du Diable, au dessus de celle où l'o-

geoit notre Solitaire. Et il ſe preſenta un jour à lui, comme par haſard, feignant d'être ſurpris de voir là un homme, parce qu'il y avoit long-tems, diſoit-il, qu'il vivoit en ce deſert, ſans avoir jamais ſçû qu'il y eût perſonne; qu'il rendoit neanmoins graces à Dieu d'une ſi heureuſe rencontre, & qu'il ſouhaitoit de lier avec lui un petit commerce de ſpiritualité, dont cependant il n'abuſeroit point, de peur d'interrompre trop ſouvent ſa ſolitude.

Guerin qui ne s'apperçût point des artifices du malin eſprit, fut fort aiſe d'avoir trouvé un homme de la converſation duquel il eſperoit profiter beaucoup, & accepta agréablement la propoſition qu'il lui faiſoit de s'entretenir de tems en tems avec lui.

Dans le même-tems un autre demon, de concert avec celui qui avoit apparu à Fr. Jean Guerin,

entra dans le corps de la Princesse Richilde fille de Vifroi Comte de Barcelonne, qu'il tourmenta furieusement, la jettant dans des convulsions horribles. La possedée étant conduite à l'Eglise par son pere ; le demon répondit aux exorcismes, qu'il ne sortiroit point de cette fille qu'il n'y fût obligé par les prieres de Fr. Jean Guerin solitaire du Mont-Serrat. Le Pere y a mena sa fille, & conjura l'Hermite de la délivrer d'un si mauvais hôte. Guerin s'en excusa d'abord, mais enfin il se rendit aux prieres du Comte & de ceux qui l'accompagnoient. Il jeûna & pria, & Dieu lui accorda bien-tôt sa demande en faveur de la Princesse.

Le Comte qui avoit souvent oüi dire au demon, que si on le faisoit sortir du corps de la Princesse il y rentreroit aprés ; pria l'Hermite de la garder au moins neuf jours avec lui. Guerin s'en défendit quelque-

tems ſur l'indécence & le danger qu'il y avoit pour lui de paſſer tout ce tems en la compagnie d'une jeune fille ; enfin il ſe laiſſa fléchir aux prieres du Comte : mais il ſentit bientôt après les funeſtes effets de ſa complaiſance, il fut agité de mouvemens violens contre la pureté, le malin eſprit remplit ſon imagination de phantômes & d'objets deshonnêtes, & ſon cœur fut embraſé de deſirs qui le portoient au crime. Ce fut alors qu'il éprouva que quelqu'avancé que l'on puiſſe être dans la voye du ſalut, il ne faut jamais s'engager dans les occaſions du peché, & qu'il faut toûjours ſe defier de ſes forces, tant qu'on eſt revêtu d'une chair ſi foible & ſi fragile. Il reſolut de s'enfuir, & il auroit ſans doute pris ce parti ſalutaire, s'il n'avoit conſulté auparavant ce faux Hermite ſon voiſin, qui ne s'étoit déguiſé que pour lui faire perdre l'innocence. Il lui

découvrit donc l'état de son ame & lui demanda son avis. Ce maître d'erreur lui reprocha sa lâcheté, & le blâma de ce qu'il vouloit ainsi ceder la place à l'ennemi : il lui conseilla de retourner dans sa cellule & de mettre sa confiance en Dieu. Guerin suivit ce pernicieux conseil, & à peine fut-il arrivé dans l'Hermitage qu'il tomba dans le crime, & Dieu l'abandonnant à ses égaremens, par l'avis de ce méchant voisin, il tua la Princesse pour couvrir son peché, l'enterra sous une roche & abandonna son Hermitage. Le Comte revenant au bout de neuf jours, ne pût sçavoir ce qu'étoit devenuë sa fille, ni l'Hermite à qui il l'avoit confiée.



Reflexion premiere sur la chûte de Jean Guerin.

LA chûte de ce grand personnage qui fut causée par la malice du Prince des tenebres, sert à l'instruction des Fidéles & a contribué merveilleusement à la gloire de Dieu. Le Demon prévoyant les grands biens que devoit produire dans l'Eglise la retraite de ce Solitaire, fit tous ses efforts pour le faire d'écheoir d'une maniere irreparable, du haut degré de perfection où il étoit ; il le tenta donc continuellement afin de surpendre sa vigilance ou de lasser sa resistance. Il lui tendit un piege, où il vit deux sortes d'appas, l'erreur d'une part & la terreur de l'autre, afin de le corrompre par la sensualité, & de l'épouvanter par la crainte ; il l'attira donc dans le premier crime par la douceur du plaisir, & il lui fit connoître l'autre, par la frayeur des châtimens.

Quand je lis dans cette histoire que le Diable exhortoit & cathechisoit notre Hermite ; il me souvient de ce qui se passa autrefois entre Jesus-Christ & son tentateur lorsqu'il lui conseilloit de se jetter du haut en bas du temple, parce que Dieu s'étoit engagé à le secourir puissament. Remarquez, dit S. Chrysostome, comme cet esprit artificieux & mensonger tronquant les passages, ne cite précisement que ce qui peut servir à son dessein, & cache tout ce qui fait contre lui, quoiqu'il y ait une liaison necessaire avec ce qu'il allegue ; il dit à la verité que Dieu avoit confié l'homme à la garde des esprits bienheureux ; que loin qu'il lui arrivat aucun accident fâcheux en tombant de si haut, les Anges le soutiendroient dans leurs mains ; mais il n'ajoûte point le texte qui suit où il est parlé de la ruïne des Diables, il ne lui cite point qu'il devoit fouler aux pieds l'aspic & le Basilic & écraser la tête du Dragon, quoique cela fût écrit dans le même pseaume ; j'en dis autant du Demon qui tenta notre Solitaire ;

il lui étala pompeusement le secours celeste ; mais il se garde bien d'ajoûter que cette fille qu'il alloit retirer, seroit un Basilic qui l'empoisonneroit par ses regards ; & qu'après avoir fait la premiere demarche, il ne tiendroit pas au serpent seducteur que l'Hermite ne devint sourd à sa voix celeste comme les aspics qui bouchent leurs oreilles pour n'ouïr pas ceux qui veulent les charmer pour les prendre ; il lui exagere assez la grande confiance qui le devoit faire infiniment esperer de Dieu ; mais il ne dit pas un mot des précautions que les créatures raisonnables doivent apporter pour ne point tenter le Sauveur. Il est vrai que le Ciel s'est obligé de nous assister fortement dans le tems de la tentation ; afin pourtant de n'être pas indignes de ce secours, il nous oblige aussi à prendre de notre côté toutes les mesures que la prudence chrétienne inspire pour ne succomber pas ; & séparant ces deux choses qui doivent être unies, il fit perir le malheureux Hermite qu'il exposa si temerairement à l'occasion prochaine.

Ce fut toutefois moins pour son humiliation particuliere que Dieu le permit que pour l'instruction des Fidéles, & je puis dire sur cet exemple ce que disoit Saint Paul sur un autre sujet dans l'Epître aux Romains, (a) que tout ce qui est rapporté ici n'est écrit que pour notre édification, afin que la patience que Dieu a exercé sur ce miserable, & la consolation qu'il lui a procuré dans la suite, nous affermisse sur la base de l'esperance chrétienne. (b) Nous devons donc profiter du malheur de Jean Guerin, & apprendre à ses dépens avec quelles précautions il faut converser avec le Sexe different du nôtre : Il n'est point de commerce avec les femmes qui puisse être plus épuré que celui d'Adam & Eve, puisque l'un & l'autre dans la justice originelle ignoroit les amorces de la concupiscence ; & neanmoins chacun sçait les malheurs que nous a causé la complaisance mal re-

(a) *Quacumque scripta sunt ad nostram doctrinam, scripta sunt.*

(b) *Ut per patientiam, &c.*

glée d'un mari pour les flatueuses persuasions de sa femme. L'amour propre qui n'abandonne jamais entierement l'homme pendant cette vie, cache en lui un secret penchant pour celle qu'il regarde comme un autre soi-même ; & quoiqu'elle n'aye été tirée de son côté, que pour lui servir d'asile & de secours, le mauvais usage la fait d'ordinaire devenir la pierre d'achopement qui le faisant broncher contre les plaisirs deffendus, le fait tomber malheureusement dans l'abîme de perdition.

La sage nature, ou pour mieux dire l'Auteur de la nature, nous voulant fortement persuader la précaution que nous devons garder, nous fait voir que dans la naissance des Jumeaux qui sont de different Sexe, sa providence les a divisez même dans le sein de leur Mere par une membrane qui les sépare, ce qui n'arrive point aux autres ; & cela afin de nous apprendre que si dans cet âge incapable d'en mal user, cette séparation a été jugée necessaire ; à combien plus forte raison faut-il observer des grandes mesures dans le tems que nous sommes d'intelligence avec nos seducteurs pour nous perdre par cette frequentation. L'histoire de Samson & de Dalila, celle de David & de Betsabée doivent faire trembler les plus grands saints dans des pareilles occasions, & nous sçavons que toute la sagesse de Salomon n'a pas été à l'épreuve de cette sorte de tentation. C'est pour cela que le meilleur parti & le conseil le plus assuré, est de chercher sa sûreté dans la fuite generale de toutes ces occasions delicates ou les prendre avec une circonspection que l'on puisse appeller angelique, à moins de vouloir que notre vertu fasse un triste naufrage comme elle fit dans la personne dont je parle.

Avoüons cependant que le principal motif pour lequel Dieu souffrit ce furieux égarement dans un homme qui couroit à pas de Geant dans la voye de la perfection, n'a été que pour en tirer sa gloire, & je puis dire ici comme le fils de Dieu au sujet du Lazare, si-tôt que ses Sœurs lui eurent envoyé un exprès pour l'informer de l'indisposition de leur frere son bon ami ; le Lazare est incommodé, mais ce ne sera pour-

tant rien, la maladie ne sera pas mortelle & ne servira qu'à la gloire de Dieu. Cependant il en mourut. Comment donc, dit Saint Augustin, la verité même se trompe-t'elle dans son jugement; le Messie manqua-t'il de lumiere pour connoître ce qui devoit arriver? ou n'eut-il pas assez de bonne foi pour exposer sincerement ce qui en étoit? Quoi mourir & ne mourir point, sont-ce deux choses assez semblables pour pouvoir être prises indifferament l'une pour l'autre? il avoit neanmoins raison d'avancer ce qu'il disoit; car cette maladie n'eut point de mauvaises suites, & son trépas ne fut pas tant une mort, (a) qu'un fondement solide pour asseoir le miracle de sa prompte resurrection. On ne doit pas plaindre un homme, lequel ne mourut pas pour mourir, mais qui deceda simplement pour pouvoir ressuscter. J'en dis de même de notre malheureux Hermite, quoiqu'il n'y eût rien de plus coupable que lui, son peché cependant pour énorme qu'il fût, n'étoit pas tellement pour lui le chemin de la damnation, qu'il ne servit encore davantage d'établissement de la gloire divine, à laquelle il concourut par une penitence aussi éclatante que sa faute avoit été extraordinaire.

(a) *Ita mors non erat ad mortem, sed ad miraculum.*



Chapitre III.

Suite de l'Histoire de Fr. Jean Guerin, la découverte de la sainte Image de Notre Dame & la fondation du Monastere.



PENDANT que le Comte étoit dans la surprise & la desolation que l'on peut penser sur la perte de sa fille, Guerin penetré de l'horreur de ses crimes, alloit çà & là fuyant devant la face de Dieu comme un autre Caïn : l'enormité de l'action qu'il venoit de faire formoit dans son cœur comme un nuage épais qui l'empêchoit de regarder vers le Ciel, & d'implorer l'assistance du Pere des misericordes. Mais Dieu qui n'avoit permis la chute de Guerin que pour en faire ensuite un parfait modele de penitence, le tou-

cha enfin d'une veritable contrition de ses crimes, & lui inspira le desir d'aller à Rome pour s'y confesser au Pape même. Il fit ce voyage, & il reçût du saint Pere l'absolution avec une penitence proportionnée à la grandeur de ses pechez : il lui fut ordonné de marcher sur ses mains & sur ses pieds comme une bête, sans jamais lever les yeux au Ciel ; de s'en retourner comme cela au Mont-Serrat, & de continuer à marcher ainsi, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de mettre fin à sa penitence.

Guerin partit d'abord en la maniere qu'on lui avoit prescrite ; & ne s'imaginant pas que le Seigneur fit jamais un miracle pour le tirer de cet état, il s'en retourna au Mont Serrat, resolu de ne finir sa penitence qu'avec sa vie. Comme il n'eut point le privilege qu'eurent autrefois les Israëlites dans le desert, ses habits s'userent & sa

nudité l'exposa ensuite à toutes les injures de l'air.

Après qu'il eut passé sept ans dans les rigueurs de sa penitence & dans une situation si violente à la nature ; le Comte Vifroy étant un jour allé à la chasse au Mont-Serrat, ses chiens passerent devant la grotte de Guerin & aboyerent si fortement, que les Veneurs croyant qu'ils avoient trouvé la bête, accoururent à la hâte ; & voyant que les chiens n'osoient entrer dans la grotte, ils y entrerent eux-mêmes, & apperçûrent Guerin dans un coin de la caverne si herissé de poil, qu'ils le prenoient pour un ours. Le Comte en fut promtement averti, & il envoya ordre de tâcher de le prendre en vie. Guerin s'étant laissé lier sans aucune resistance, ils l'amenerent au Comte qui fut étrangement surpris de voir cette espece de monstre, & l'ayant fait conduire chez lui, il le fit

mettre dans son écurie, ou on lui donnoit à manger comme à une bête. Pendant que Guerin étoit à Barcelonne, on découvrit l'image de la sainte Vierge, qui est presentement sur le grand Autel du Mont-Serrat, en la maniere que nous allons raconter.

L'an 888. selon la plus commune opinion, durant la nuit d'un Samedi, sept jeunes bergers de la ville de Ministrol, virent le Ciel s'entr'ouvrir; & d'abord plusieurs lumieres sortirent de l'ouverture rangées en ordre, & dissipérent les tenebres de la nuit, en sorte qu'ils voyoient aussi clair qu'en plein jour; elles descendirent dans une caverne située au pied de certains rochers, où ces bergers entendirent une musique si harmonieuse qu'ils en étoient charmez: & après avoir vû & entendu les mêmes choses les Samedis suivans, ils en firent le rapport à leurs parens,

qui s'étant rendus sur les lieux un jour de Samedi & à la même heure que les enfans avoient marquée, virent la même chose qu'eux. Les parens en donnerent avis à leur Curé qui étoit fort devot à Notre-Dame, & il fut lui-même témoin de cette merveille les quatre Samedis suivans ; il vit les lumieres & entendit la musique, sans que ni lui ni les autres pussent découvrir les chantres. Il se crut obligé d'en avertir l'Evêque, nommé Godomaré, qui residoit alors à la ville de Manreze à trois lieuës du Mont-Serrat.

L'Evêque vint le Samedi suivant avec le Curé, quelques Prêtres de son Eglise, & plusieurs autres personnes, & s'étant tous arrêtez au lieu que les bergers leur avoient indiqué, ils virent, peu après le soleil couché, les lumieres, qui sortant du Ciel descendoient avec grande vîtesse dans la grotte, & oüirent

ces chants harmonieux, qui durérent jusqu'à minuit. Le Dimanche matin l'Evêque fit monter des gens sur ces rochers pour se rendre au lieu où ils avoient vû descendre les lumieres. Ils grimperent avec grande difficulté, & enfin ils arriverent à une petite grotte qui exhaloit une très-douce odeur. Cela les ayant invité à y entrer, ils y decouvrirent un Image de Notre-Dame, dont le visage étoit tout brillant de lumiere. Ils furent éblouïs de cette clarté, & descendirent ensuite pour donner avis à l'Evêque de leur découverte. L'Evêque y monta aidé par ses Prêtres, & y fit porter des flambeaux & des cierges. Il ne sçavoit d'abord s'il devoit emporter cette image, ou s'il la devoit laisser dans cette grotte; mais enfin il crut que Dieu ne l'avoit découverte, qu'afin qu'on la mit dans un lieu plus décent, & où elle fût exposée à la veneration des peuples.

Il la prit donc, & fit marcher ceux qui l'accompagnoient en Procession dans le dessein de la porter à Manreze. Mais à peine furent-ils arrivez au lieu où est à present le Monastere, qu'ils devinrent tous immobiles, & ne purent avancer, quelque effort qu'ils fissent pour cela : Dieu leur indiquant par-là qu'il vouloit qu'elle fût mise en l'Eglise de sainte Marie, dont nous avons parlé au premier Chapitre : elle y fut ainsi mise & l'Evêque en donna le soin au Curé de Ministrol.

Environ ce même-tems, il arriva que le Comte faisant un grand festin aux Seigneurs de ses Etats, qui l'étoient venu feliciter sur la naissance d'un fils, qui avoit alors trois mois, il leur montra cet animal, qu'on appelloit le sauvage. La nourrice de ce petit Prince y entra le portant entre ses bras : l'enfant arrêta long-tems ses yeux

ſur Guerin : & puis s'écria tout d'un coup, en diſant : *Guerin vos pechez vous ſont pardonnez.* Le Comte & toute l'aſſemblée furent ſi interdits qu'ils reſterent quelque tems dans le ſilence : mais étant enfin revenus à eux, ils regarderent avec admiration celui qu'ils avoient pris auparavant pour une bête ſauvage.

Ce fait ſi extraordinaire eſt appuyé d'un grand nombre de témoignages authentiques. Dans la ruë de Condal à Barcelonne au vieux Palais des Comtes, qui appartient preſentement à l'Abbaye de ſainte Croix de l'Ordre de Cîteaux, on voit une figure de pierre très-ancienne d'une nourrice avec un enfant entre les bras, & à ſes pieds une autre ſtatuë d'un homme velu à genoux qui regarde l'enfant, ce qui repreſente l'hiſtoire de Fr. Jean Guerin. Il y a au cloître du Mont-Serrat un ancien ta-

bleau où elle eſt depcinte ; au bas duquel on lit une inſcription en caracteres gottiques , dattée de 1239. le fait y eſt rapporté en termes Catalans , que nous rapporterons à la fin de cette Hiſtoire.

Ceci eſt encore confirmé par de vieux manuſcrits gardez avec ſoin dans les archives du Monaſtere du Mont-Serrat. Pluſieurs hiſtoriens la racontent de même. Mariette au livre qu'il a compoſé des Saints d'Eſpagne, & Vincent Domenech en ſon hiſtoire generale des hommes illuſtres & des Saints de Catalogne. Le Pere François Diago de l'Ordre de ſaint Dominique en fait encore mention dans la Chronique des Comtes de Barcelonne. Pierre Antoine Beuter dans l'hiſtoire d'Eſpagne ajoûte une circonſtance aſſez particuliere , qui eſt , que cet enfant qui avoit parlé ſi jeune , & qui ſucceda aux Etats de ſon pere , fut ſurnommé le

Comte Miron, à cause de l'admiration qu'il avoit causée à tous les assistans. Monsieur de Marca Archevêque de Paris, un des plus sçavans hommes de son siecle, & qui n'étoit pas pour donner dans la fable, après avoir fait plusieurs voyages au Mont-Serrat, & s'être éclairci de la chose sur les lieux mêmes, lorsque la Principauté de Catalogne étoit sous la protection de la France; juge que le fait est authentique, puisqu'il est appuyé sur la tradition de toute l'Espagne, & sur le consentement unanime de tant d'auteurs, que l'érudition, la pieté & la bonne foi rendent si dignes d'être crus. Mais je ne sçai si toutes ces autotitez pourront lever les doutes que plusieurs personnes auront infailliblement su la verité des faits merveilleux.

Frere Jean Guerin se voyant d couvert par la voix d'un enfant, jetta aux pieds du Comte, & l

fit un aveu ſincere de ſon peché, & du meurtre de ſa fille. Il lui dit, que voyant bien qu'il ne meritoit aucune grace, il étoit prêt de ſouffrir toute ſorte de ſupplices en punition de ſes crimes. Le Comte ne voulut pas traiter, ſelon la rigueur des Loix, celui dont Dieu avoit accepté la penitence d'une maniere ſi extraordinaire. Il fut même touché de compaſſion, & ſe jettant au cou de ce penitent, il l'embraſſa fondant en larmes, & il ordonna qu'on lui donnât un habit. L'ayant fait reſter quelques jours avec lui pour le conſoler, il voulut enſuite qu'il l'accompagnât ſur le Mont-Serrat, pour y prier Dieu devant la ſainte Image de Notre-Dame nouvellement decouverte, & pour lui montrer l'endroit où il avoit enterré le corps de ſa fille; parce qu'il lui vouloit donner une ſepulture digne de ſa qualité. Ils allerent donc ſur la Montagne: mais ayant fait creu-

ser à l'endroit où Guerin avoit jetté le corps de la Princesse, on la trouva vivante & sans aucune playe; sinon que pour une plus grande preuve de miracle, elle étoit marquée à l'endroit où elle avoit reçû le coup, comme d'une ligne rouge aussi deliée que du fil de soye. La fille étant interrogée répondit, que la sainte Vierge à laquelle elle s'étoit recommandée dans le tems qu'on l'assassinoit, l'avoit resuscitée par la vertu de son Fils. On voulut ensuite la ramener à Barcelonne pour y vivre selon sa qualité, mais elle representa à son pere, que la vie ne lui avoit pas été renduë par miracle, pour la passer dans les delices de la Cour, qu'elle la desiroit consacrer entierement à Dieu, & lui rendre ce qu'elle tenoit une seconde fois de sa liberalité.

Le Comte ne doutant point que ces sentimens ne lui fussent inspirez du Ciel, consentit à ses justes desirs,

desirs, & afin qu'elle y pût servir Dieu plus commodément, il y fit bâtir un Monastere de Religieuses qu'il y fit venir de l'Abbaye de saint Pierre *des Puelles*, c'est à dire, des pucelles ou des vierges de l'Ordre de saint Benoît, où elles vivoient dans l'exacte observance de la Regle.

Cette Abbaye fut fondée à Barcelonne l'an 801. par Loüis le Debonnaire Roi de France, lorsque du vivant de son pere Charlemagne, il reprit cette Ville sur les Sarrazins. Les Religieuses Benedictines demeurerent dans le Monastere du Mont-Serrat, jusqu'en l'an neuf cens soixante-six, que Boreil Comte de Barcelonne voyant le grand concours des pelerins qui visitoient ce saint lieu, & craignant les insultes que leur pourroient faire les Sarrazins, qui couroient la campagne, les transfera derechef dans leur ancien Monastere de Barce-

lonne, & mit à leur place des Benedictins de l'Abbaye de Notre-Dame de Ripol dont le Mont-Serrat dependoit.

Reflexion deuxiéme sur la chûte de Jean Guerin.

NOtre malheureux Hermite n'avoit qu'à descendre un degré pour se précipiter dans l'impenitence finale, si l'abîme des miseres où il s'étoit plongé n'eut attiré sur sa personne l'abîme des misericordes, dont le Seigneur est si abondamment rempli ; il ne fit donc point l'écho de Caïn, & ne dit pas comme lui que son iniquité étoit trop grande pour en pouvoir esperer la remission, il ne se pendit pas comme Judas, de peur qu'on ne dit de lui ce que le Pape Saint Gregoire à soûtenu de ce scelerat qui trahit Jesus-Christ. Que son repentir fut pire que son peché, *pejus pœnituit quam peccavit* : Si-tôt que le Ciel lui jetta des œillades favorables, il fondit en larmes à ses benins aspects ; comme Saint Pierre lorsque Jesus-Christ le regarda, & il mit la main à l'œuvre de sa conversion avec autant de diligence que de bonne foi.

Il semble que pour expier les crimes de Jean Guerin, le Pape comme un Juge rigide proportionna la peine à la faute autant qu'il est en la puissance de l'homme de satisfaire à la justice de Dieu. Le succès qu'eut la prédiction nous fait bien voir que le Saint Esprit conduisoit ce grand ouvrage de la reconciliation de ce fameux prévaricateur ; & cette conduite extraordinaire doit apprendre à tous les pecheurs que ce lieu destiné par la providence pour y ouvrir les trésors de ses misericordes, devoit être établi sur l'exemple d'une justice severe, afin que personne ne présumât de peché impunément sur le prétexte des

graces que la Sainte Vierge impetre par son intercession. Ses faveurs nous font ouvrir la porte de notre conversion ; mais il y faut entrer par une repentence sincere, & y marcher par une penitence douloureuse dans l'ame & dans le corps. Jean Guerin est renvoyé dans le même lieu où il a commis ses noirs attentats, afin que la vûë de cette solitude lui remît continuellement dans la memoire l'énormité de ses crimes, & que cet objet tourmentât incessament son ame.

Reflexion sur le tems que l'Image de la Vierge fut trouvée au Mont-Serrat.

DIeu ordonne par le Roi Prophete de tenir des Registres fideles de ce qu'il a fait de plus considerable pour le peuple Hebreu par la Toute-puissance de son bras ; prenez bien garde, disoit David, de la part du Seigneur de n'ensevelir pas ces choses dans le silence ou dans l'oubli, il les faut écrire avec des caracteres ineffasables, & leur donner des monuments éternels ; c'est trop peu, & il ne se contente pas qu'elles soient publiées dans un seul païs, & pour une seule nation, on les doit faire passer dans toute la terre habitable, & jusques aux Regions étrangeres ; *scribantur hac in generatione altera.* Afin que non seulement les contemporains, mais que les enfans qui sont à naître, & le peuple même qui est encore dans de néant, ne loüe pas simplement le Seigneur ; mais qu'il ait en lui autant de confiance que par le passé, *& populus qui creabitur laudabit Dominum.* Et la raison que le Prophete en allegue, ne peut être dans un plus beau jour que sur la devotion du Mont-Serrat ; puisqu'il est dit ensuite. *Dominus de cælo in terram aspexit, ut audiret gemitus compeditorum.* C'est veritablement là que le Sauveur a regardé d'un œil de misericorde tant de miserables perclus de leurs membres pour les delivrer favorablement. C'est là qu'il

a oüi les gemissemens de tant d'ames que le Demon tenoit accablées sous le poids des chaînes du peché, pour les en decharger par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie. Ce n'est donc pas la seule curiosité qui doit porter les Fidéles à lire l'histoire de la devotion du Mont-Serrat. Il faut avoir en vüë le dessein que Dieu a eu en operant tant de merveilles. *Ut aununcient in sion laudem Domini.* Afin que la sainte Sion ; c'est-à dire, l'Eglise retentisse des loüanges du Seigneur, que tous les peuples & leurs Rois à leur tête s'assemblent en foule dans ce lieu sacré pour y chanter les loüanges du Tout-puissant, *in conveniendo populos in unum & Reges ut serviant Domino.* Que ne suis-je donc assez habile pour étaler avec une éloquence proportionnée à la majesté de mon sujet, & à l'étenduë de mes desirs tout ce qu'il a plu à Dieu faire de singulier à Mont-Serrat à la faveur de l'invocation de sa très digne Mere : que si je ne le puis autant que je souhaite, je proteste au moins que je n'épargnerai rien qui soit en mon foible pouvoir ; il y a cependant trois choses impossibles à l'homme selon que l'Ange le dit à Esdras, pour punir sa trop grande credulité ; on ne peut peser la flamme, on ne peut mesurer le vent, on ne peut rappeller le jour passé ; aussi à dire le vrai, par quel endroit passeroit-on la flamme qui se dissipe aussi-tôt qu'elle paroit, avec quoi mesurer le vent, lequel est aussi invisible que l'air dont il est formé ; comment en un mot vouloir rapeller un tems, qui dans son état de consistence passoit plûtôt qu'il ne subsistoit ; je prétends neanmoins fixer aujourd'hui cet heureux moment dans lequel il a plû à Dieu de commencer à signaler sa divine Mere sur le Mont-Serrat ; & c'est afin de pouvoir reflechir sur le passé, & d'en rendre un hommage public au créateur des tems par les merveilles qu'il a operé en faveur des devots de sa très-sainte Mere, & comme il n'y a dans ce dessein qu'un motif de reconnoissance, ces artifices sont assez innocens, & l'industrie assez pieuse pour l'executer d'une maniere qui soit utile aux hommes, & qui soit agréable à Dieu, c'est la grace que je lui demande pour l'executer.

CHAPITRE IV.

Les progrès du Monastere de Notre-Dame de Mont-Serrat, jusqu'en l'an 1492.



LE Monastere du Mont-Serrat depuis sa fondation porta le titre de Prieuré,& fut dependant de l'Abbaye de Notre-Dame de Ripol jusqu'en l'an 1410. qu'il reçût le titre d'Abbaye, comme nous dirons dans la suite.

La devotion à la sainte Image s'augmentant tous les jours,le Monastere s'accrût merveilleusement par les donations de plusieurs personnes pieuses, & par les presens de ceux qui venoient de toutes parts visiter ce saint lieu, pour y obtenir de Dieu des graces par l'intercession de la sainte Vierge.

En l'an 1018. & la vingt-huitiéme année du régne de Robert Roy de France, un Gentilhomme nommé Vifroy donna à ce Monastere toutes les terres & possessions d'Aquilera.

En l'an 1090. Gislabert Comte de Barcelonne & sa femme Hermosendis offrirent à Notre-Dame l'Eglise de saint Michel avec ses dependances. Cette Eglise subsiste encore, & est située sur le grand chemin de Barcelonne, à un quart de lieüe de l'Abbaye.

En l'an 1093. la trentiéme du Regne de Philippe I. Roi de France, Geribert Hugo & Latgarde son épouse donnerent l'Eglise de saint Jayme, ou Jacques de Alcaçar avec ses premices & dîmes.

Depuis ce tems-là les Rois d'Arragon lui firent aussi de grands presens & lui accorderent plusieurs privileges.

L'an 1202. & l'an 1210. Pierre II.

Roy d'Aragon lui accorda divers privileges.

L'Infant Dom Pierre fils de Jacques I. Roy d'Aragon, Seigneur de Montpellier, & Lieutenant General de son pere, prit en sa protection & sauvegarde le Prieur de Mont-Serrat, les Religieux, Donnez & Serviteurs du Monastere, & tous ses biens meubles & immeubles; faisant défense à toutes personnes de quelque état & condition qu'elles fussent, de les troubler ou inquieter, soit en leurs personnes, soit en leurs biens: & ordonnant à ses Officiers de les aider & favoriser quand ils seroient requis, sur peine de mille écus d'amende.

En 1277. Le Roy Jacques Seigneur de Montpellier accorda à ce Monastere exemtion de peage, droit de mesure & poids pour le vin, blé, huile, & toutes autres denrées qu'il vendroit ou achete-

roit. Le même Prince prit en sa protection toutes les personnes qui viendroient visiter par devotion cette sainte Eglise, durant tout le tems de leur voyage, ordonnant qu'ils ne pourroient être appellez en justice jusqu'à leur retour, sinon pour des crimes commis durant ce voyage, que ceux qui contreviendroient à cet Edit payeroient cinq cens écus d'amende.

Le Roi Jacques II. neveu de ce dernier, Capitaine General de l'Eglise, offrit à Notre-Dame du Mont-Serrat quatre cierges du poids de cent livres pour brûler devant l'Autel de Notre-Dame durant l'élevation du saint Sacrement. Ordonnant qu'on en offriroit pareil nombre & de même poids tous les ans la veille de l'Assomption de Notre-Dame: que le Bailli de Barcelonne les offriroit des rentes du Bailliage, & que ce don seroit preferé à toutes autres assignations.

faites ſur ledit Bailliage. Donné à Jacca, l'an 1302.

La même année il confirma le privilege donné par l'Infant Dom Pierre rapporté ci-deſſus, lequel fut encore confirmé l'an 1327. par le Roi Alphonſe I V.

L'an 1324. l'Infant Alphonſe Lieutenant General de ſon pere, donna une rente de cent ſétiers de blé payables annuellement & à perpetuité, ſur la ville de Sellu-re au Royaume de Sardaigne, laquelle donation fut confirmée en 1338. par le Roy Pierre IV. ſon fils.

Tous les autres Rois leurs ſucceſſeurs ont témoigné la même affection pour le Monaſtere, en confirmant ces privileges, & en ajoûtant de nouveaux, entre leſquels eſt celui-ci : Qu'il y pourroit avoir des Quêteurs pour le Monaſtere dans toutes les Villes & les Villages de leur royaume, & que

ces Quêteurs ne pourroient être contraints d'accepter aucun office public; qu'ils seroient exemts de payer les passages des Ponts, Bacs, & tous autres droits; qu'ils pourroient porter des armes offensives & defensives, nonobstant les édits & deffenses à ce contraires.

L'an 1360. un Gentilhomme nommé Guillaume Fort, donna au Monastere le Château & le Bourg de Colbaton situé au pié de la montagne, avec toute Seigneurie & justice.

L'an 1388. Dom Pedro Suarez de los Quinnones Grand Senéchal du Royaume de Leon fit par son Testament une donation à Notre-Dame du Mont-Serrat, rapportée par le R. P. Prudence de Sandoval Religieux Benedictin de notre Congregation, depuis Evêque de Pampelone, traitant de l'origine de l'illustre famille de los Quinnones. Voicy la clause du Testament.

J'ordonne qu'un homme de bien & de bonne conscience soit envoyé pour le bien de mon ame à Sainte Marie du Mont-Serrat, auquel les executeurs testamentaires donneront ce qu'ils jugeront necessaire pour son voyage; & outre cela lui donneront trois marcs d'argent pour être offerts en ladite Eglise du Mont-Serrat, pour en faire un Calice, une Chasuble de soye, & tous les ornemens necessaires pour ladite Eglise; ou au lieu de cela on lui donnera quinze cens maravedis, qu'il offrira à celui qui gouverne l'Eglise du Mont-Serrat, pour en acheter le Calice, &c.

Le Monastere s'accrût ainsi peu à peu, & fut gouverné par des Prieurs dependans de l'Abbé de Notre-Dame de Ripol depuis l'an 963. que les Religieux Benedictins y entrerent, jusques en l'an 1410. que l'Antipape Pierre de Lune surnommé Benoît III. l'érigea en Abbaye, ordonnant qu'il y auroit

douze Moines, douze Hermites, douze Prêtres seculiers & autant de Freres-Laïs, & accorda à l'Abbé l'usage de la crosse & de la mitre comme aux autres Abbez exemts, sans deroger pourtant au droit de superiorité qu'avoit l'Abbé de Ripol sur le Monastere du Mont-Serrat.

Martin V. l'an second de son Pontificat en 1418. confirma cette érection, & exemta l'Abbé du Mont-Serrat de la dependance & jurisdiction de celui de Ripol; mais les Bulles, ou n'en furent pas expediées, ou se perdirent depuis.

En l'an 1430. Eugene IV. loüa & approuva cette érection, & l'exemtion faite par Martin V. & depuis ces tems-là le Monastere fut gouverné par des Abbez perpetuels jusqu'en l'an 1493. qu'il fut uni à la Congregation de saint Benoît de Vailladolid. Pendant tout ce tems là la communauté ne fut

composée que de douze Religieux, qui étoit le nombre marqué par Pierre de Lune.

✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻

CHAPITRE V.

L'Abbaye du Mont Serrat est unie à la Congregation de saint Benoît le Royal de Vailladolid. Ses progrès depuis cette union, & le bon ordre que Dom Garsias de Cisneros y établit.



LA Congregation de S. Benoît le Royal de Vailladolid fondée l'an 1397. par Jean II. Roy de Castille s'acquit une si grande reputation par sa regularité & par le bon ordre qu'on y avoit établi, qu'un grand nombre d'Abbayes de Castille s'y unirent : & le Roy Ferdinand & Isabelle son épouse voyant que le Mont-Serrat étoit

un lieu très-propre à la retraite & aux exercices spirituels dont cette reforme faisoit profession, prierent le Pape Alexandre VI. d'ordonner que l'Abbaye du Mont-Serrat seroit aussi unie à la Congregation de Vaillladolid. Le Pape expedia les Bulles de l'union en 1492. Mais elles ne furent mises en execution que l'année suivante.

Ce fut donc en 1493. le 29. de Juin, que Dom Jean de Saint Jean General de cette Congregation vint au Mont-Serrat par le commandement de leurs Majestez Catholiques pour en prendre possession en vertu des Bulles, assisté du Comte de Lerin & d'un Echevin de Barcelonne. Dom Jean de Peralte en étoit alors Abbé; & le Roy Ferdinand lui donna l'Evêché de Vic, tant pour honorer son merite, que pour faciliter la reforme qui ne souffroit point d'Abbez perpetuels.

Après que le R. P. General eut pris possession du Mont-Serrat au nom de sa Congregation, il declara conventuels de ce Monastere quatorze Religieux qu'il avoit amenez avec lui, choisis de divers Monasteres de la Congrégation, avec ceux des anciens Religieux qui voulurent embrasser la reforme. Il les fit tous entrer au Chapitre pour y élire un nouveau Superieur: & ils y élurent d'un commun consentement le R. P. Dom Garsias de Cisneros, l'un des quatorze, & un des plus grands hommes de son tems, distingué par sa pieté, par son érudition, & par sa prudence.

Ce Pere étoit du Royaume de Tolede, de la noble famille des Cisneros, neveu du grand Archevêque de Tolede le Cardinal François Ximenez, fondatenr de l'Université d'Alcala, qui l'employa en des affaires de consequence avant qu'il se fit Religieux. Il prit

l'habit au Monastere de saint Benoît de Vailladolid l'an 1465. Il fut toûjours un vrai modelle d'humilité, de charité, & dobeïssance. Ces vertus aussi-bien que les autres rares qualitez de son esprit lui attirerent bien-tôt de l'emploi dans la Congregation. On le fit premierement second Prieur de son Monastere, car en ce tems-là les Superieurs de la Congregation, & même celui de saint Benoît qui en est le General ne portoient que le nom de Prieur: & celui que l'on nomme ailleurs Prieur claustral dans les Abbayes, se nommoit second Prieur. Dom Garsias s'aquita si bien de cet emploi, que le R. P. General jugea qu'il seroit très-propre pour être la pierre fondamentale de la reforme du Mont-Serrat. Il confirma l'élection que la communauté avoit faite pour deux ans seulement. Car au commencement de la reforme les Superieurs ne l'é-

toient que pour ce tems-là : ils pouvoient pourtant être derechef élûs & continuez. Dom Garſias gouverna ſi bien qu'il fut continué dix-huit ans, aux premieres années ſous le titre de Prieur : mais depuis Alexandre VI. ayant commandé que les Superieurs de notre Congregation repriſſent le nom d'Abbé ſelon la regle, il fut le premier Abbé reformé.

Le Pere de Ciſneros acomplit exactement tout ce que ſaint Benoît ordonne aux Abbez. Il prêchoit à ſes Religieux plus par exemple que par parole : il ne commandoit jamais rien qu'il n'eût executé lui-même-il étoit le premier au chœur, à l'oraiſon, au travail des mains, & à tous les autres exercices de pieté & de mortification. Ses converſations étoient toûjours ſpirituelles & pour l'édification de ſes Religieux : & comme ſon cœur étoit embraſé de l'amour divin, il

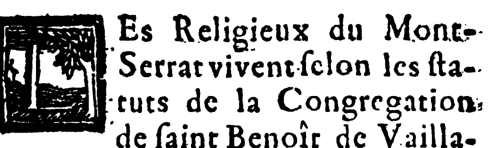
communiquoit ce feu celeste à ceux qui converſoient avec lui. Il compoſa deux livres, ſçavoir l'Exercice de la vie ſpirituelle, & le Directoire des heures canoniques : ces ouvrages ont été ſi eſtimez des perſonnes pieuſes, qu'ils ſe ſont rependus par toute l'Europe, ayant été traduits en Italien & en François. Par ſes exhortations & encore plus par ſes exemples, il rendit ſes Religieux ſi fervents & ſi ſpirituels, que la réputation de leur ſainte vie s'étendit dans toute l'Europe ; & l'on vit alors venir un grand nombre de gens de diverſes nations pour y demander l'habit. De ſorte qu'en peu de tems la Communauté s'augmenta tellement qu'il fallut agrandir le Monaſtere, & l'on bâtit un grand corps de logis qui coûta vingt mille écus.

Le bon ordre que ce Saint homme mit dans ſa communauté, fut en partie la cauſe de ſon accroiſſe-

ment. Il la diſtribua en quatre principales claſes, ſçavoir des Religieux, des Hermites, des Freres-Laïs, & des Seminariſtes. Nous en allons parler dans les Chapitres ſuivans.

CHAPITRE VI.

Des Religieux du Monaſtere du Mont Serrat.



LEs Religieux du Mont-Serrat vivent ſelon les ſtatuts de la Congregation de ſaint Benoît de Vailladolid. Ils obſervent ſi exactement la retraite que les Pelerins ne les voyent jamais qu'au chœur. Ils employent une bonne partie de la journée à l'office divin : & l'on a ſi bien diſpoſé les heures du chant & de la pſalmodie, que les loüanges de Dieu retentiſſent preſque con-

tinuellement dans leur Eglise.

Les Religieux se levent à minuit pour chanter Matines, aprés lesquelles ils font leur meditation jusqu'à deux heures & demie. Les Hermites ne se levent qu'à deux heures, ils disent leur office en particulier, & employent le reste de la nuit en oraison. Les Confesseurs qui sont dispensez d'aller au chœur recitent leur office dans l'Eglise; ils disent leur Messe pendant la grande qui se chante à quatre heures par les Seminaristes. Depuis cette heure là jusqu'à midi il y a presque toûjours des Messes dans chaque Chapelle.

Un peu avant le soleil levé les Religieux vont au chœur pour y chanter Prime, qui dure une heure entiere, en y comprenant le tems destiné pour le recuëillement interieur. On chante ensuite la grande-Messe. De sorte que les offices occupent les Religieux toute

la matinée jusqu'à l'heure du dîner.

Midi sonné on commence d'abord la derniere Messe, & depuis cette heure-là il reste toûjours quelque Religieux en priere dans le chœur, ou quelque Pelerin dans la nef. Le Maître des Novices dit tous les jours l'office de Notre-Dame dans le chœur. Et l'apresdiné il y a continuellement des Religieux qui le recitent à voix basse deux à deux alternativement, jusques à ce que l'heure de Vêpres arrive.

Après Vêpres on dit le chapelet, & sur le soir Complies qui terminent l'office canonial. On chante encore après le *Salve Regina*, les Litanies ; & la Musique du Seminaire entonne quelques Motets en l'honneur de la sainte Vierge.

Les Religieux se retirent de l'Eglise vers les sept heures du soir : & alors les Pelerins viennent à leur tour, & chantent des Cantiques

spirituels une bonne partie de la nuit. Il arrive même quelquefois que lorsque les Religieux viennent à minuit pour chanter Matines, les Pelerins y sont encore, & l'on est obligé de leur imposer silence. Voila un précis des exercices des Religieux du Mont Serrat, dont le nombre est d'environ soixante ou soixante & dix de chœur.

CHAPITRE VII.

Des Hermites du Mont-Serrat.



IL y a apparence qu'il y eut toûjours des Hermites au Mont-Serrat depuis Frere Jean Guerin; & il est au moins certain qu'il y en avoit déja plusieurs en 1320. comme nous verrons au catalogue des Abbez. Depuis ce tems-là le nombre en fut fixé à douze en 1410.

mais le Pere de Cisneros après avoir mis la reforme dans la communauté des Religieux, dressa de nouvelles regles pour les Hermites: il ordonna qu'ils pourroient être jusqu'à dix-huit, mais qu'ils ne passeroient pas ce nombre.

Il y en a de deux sortes : les premiers sont ceux qui dès le commencement ont pris l'habit en intention d'être Hermites, & ceux-ci font le même noviciat que les Religieux de la communauté. & font aussi profession de stabilité ; avec cette difference, qu'ils y promettent de ne jamais sortir du circuit de la montagne pour quelque affaire qui leur puisse arriver, ni pour aller vivre en quelque autre Monastere de la Congregation. Ils renoncent dans leur profession au droit de voix active & passive.

Après leur profession ils restent encore sept ans dans le Monastere, où ils sont exercez dans l'obeïssan-

ce, humilité, & mortification; & pendant tout ce tems-là ils vont au chœur de nuit & de jour, mais ils n'y chantent point. Après une si longue épreuve le P. Abbé prend l'avis des anciens de la maison pour sçavoir s'ils sont propres pour la vie Heremitique; & s'il le juge à propos il les envoye en un Hermitage. Lorsqu'on remarque en eux beaucoup d'atrait pour la solitude & la contemplation, on leur accorde plûtôt cette grace, qu'ils obtiennent bien plus aisément, quand ils s'offrent d'aller servir quelque ancien Hermite, qui étant cassé de vieillesse a besoin du secours d'autrui.

Leur habit est de drap de couleur brune: ils portent la barbe longue s'ils ne sont Prêtres. Que si on éleve quelqu'un d'entre eux au Sacerdoce, ce qui ne se fait que très-rarement, ils prennent l'habit noir, se rasent la barbe, & portent

(2)

cessaires pour mon salut, la rémission de mes péchés & la vie éternelle ensuite ; je l'espère parce que vous me l'avez promis, & que vous êtes très-fidelle dans vos promesses.

Acte de Charité envers Dieu & le Prochain.

Je vous aime, ô mon Dieu, de tout mon cœur, par dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment bon & infiniment aimable, & j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

Acte de Contrition.

Mon Dieu, je suis bien mari de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon & infiniment aimable, &que le péché vous déplait ; je fais la ferme résolution, moyennant votre sainte grâce, de n'y jamais plus retomber;& j'accepte toutes les peines qu'il vous plaira que je souffre pour mes péchés.

charges qu'on leur offroit ; & ils y ont trouvé cette paix & ce repos de conscience, qui se trouve si difficilement dans les emplois.

Tous ces Hermites sont sujets à l'Abbé du Monastere ; ils lui obeïssent comme à leur Superieur, & il les change d'Hermitage quand il le juge à propos. Il nomme un Vicaire d'entre ses Religieux qui les gouverne, leur fait des exhortations, & leur dit la sainte Messe tous les Dimanches, Fêtes & Jeudis de l'année dans l'Eglise de sainte Anne. Il leur administre aussi le Sacrement de Pénitence & la communion. Aux fêtes solemnelles ils descendent à l'Abbaye pour assister à la procession & à la grande Messe, à laquelle reçoivent la sainte Eucharistie.

Ils font un Carême perpetuel & ils observent si rigoureusement l'abstinence de la viande, qu'il n'est pas même permis aux Religieux &

aux Seculiers d'en manger aux côtez de la montagne où ſont les Hermitages. On leur apporte trois fois la ſemaine des vivres du Monaſtere. Il ne leur eſt permis de nourrir ni chiens ni chats, ni oiſeaux.

Lorſqu'ils tombent malades on les apporte au Monaſtere, & on les met à l'infirmerie, où ils ſont ſervis tout de même que les Religieux, & après leur mort ils ont la même ſepulture qu'eux en la Chapelle de ſaint Joſeph.

Ils ſe levent à deux heures, ils diſent leur Office & enſuite vaquent quelque tems à l'Oraiſon juſqu'environ cinq heures du matin, & ils employent le reſte de la journée en lectures pieuſes, prieres, & à travailler des mains. Ils font de petits ouvrages de bois & les travaillent ſi proprement, qu'il y a eu de grands Seigneurs & même des Souverains à qui on en a fait preſent, qui les

estimoient plus que des pierres précieuses. Nous avons déja parlé de leurs Hermitages quand nous avons fait la description de la montagne.

Dans les Statuts que le Pere de Cisneros dressa pour les Hermites, il observa parfaitement ce que la regle de saint Benoît dit, qu'il ne faut pas qu'un Moine embrasse la vie Heremitique dans les premieres ferveurs du Noviciat, mais qu'il doit faire auparavant une longue épreuve de ses forces dans le Monastere.

Il s'est vû souvent tant dans l'Orient que dans l'Occident des Monasteres, où il y avoit outre les Religieux, des Hermites qui vivoient ou dans l'enceinte du Monastere même ou dans quelque cellule tout auprès. On en peut voir plusieurs exemples dans les deux Histoires Monastiques d'Orient & d'Occident composées par Mon-

sieur Bulteau Commis de la Congregation de saint Maur. Ce sont des ouvrages très-éxacts & très-excellens, mais puisque l'occasion s'est presentée, nous dirons un mot de la vie de cet illustre Enfant de saint Benoît.

Monsieur Bulteau étoit de Roüen d'une famile considerable dans la Robe, il eut une charge de Secretaire du Roi, qu'il quitta pour entrer dans la Congregation de saint Maur en qualité de Commis ou Donné. Il a vêcu trente ans en cet état, & presque toûjours dans saint Germain des Prez. Il a extrémement édifié cette Communauté par sa pieté & sa conduite toute Chrétienne. Il étoit très-sçavant, & principalement dans les matieres Ecclesiastiques. Mais on peut dire que jamais homme n'a été plus éloigné que lui des défauts qui accompagnent si ordinairement la science; son humilité profonde lui

a fait éviter cette enflure de cœur, qui selon saint Paul se trouve souvent dans les personnes sçavantes ; & sa charité l'a toûjours éloigné de cette humeur satirique où sont fort sujets les gens de literature. On remarque dans ses ouvrages beaucoup de jugement, & une grande exactitude. Outre les deux dont nous venons de parler, il a encore donné au public *Cura clericalis* Latin & François. *Introductio ad sapientiam* Latin & François. La deffense des sentimens de Lactance touchant l'Usure. Le faux dépôt. Une traduction des Dialogues de saint Gregoire avec une sçavante Dissertation pour prouver qu'ils sont veritablement de ce saint Pape.

Il mourut l'an 1693. âgé d'environ soixante-huit ans.



Chapitre VIII.

Des Freres Laïs ou Donnez.



Es Freres Laïs du Mont-Serrat, qu'on appelle autrement *Donnez* sont des Religieux qui s'obligent aux trois vœux. Ils sont ordinairement quatre-vingt-dix ou environ : leur habit est de couleur minime avec un Scapulaire noir par dessus.

On les occupe à differens emplois. Le plus grand nombre sert à recevoir les Pelerins, à leur distribuer le pain, le vin, les autres choses necessaires, & à les loger selon leur qualité. Il y en a qui servent ceux d'entr'eux qui tombent malades au Monastere.

Ils sont encore employez aux quêtes qui se font en divers païs

de l'Europe. En chaque Province de l'Espagne, il y en a un ou deux qui avec procuration de l'Abbé & des Religieux, recueïllent les aumônes que font les fidélles pour la reception des Pelerins, & ceux-là ont au-dessous d'eux des commis seculiers, qu'ils depêchent d'un côté & d'autre dans les bourgs & villages, & qui leur rendent compte de ce qu'ils ont amassé.

D'autres ont soin des métairies de l'Abbaye, & d'en faire transporter les bleds & denrées au Monastere, selon l'ordre qu'ils en reçoivent de l'Oeconome. D'autres servent à faire apporter toute sorte de provisions à la maison: & comme il en faut une quantité prodigieuse pour un si grand nombre de personnes, il y a plus de cinquante mulets qui servent à les charrier continuellement. Comme toutes ces choses demandent une grande fidelité l'on n'en reçoit point qu'on

n'ait auparavant bien éprouvez. Ils ont un Pere Maître qui les gouverne, & qui préside à leur Refectoir, car ils en ont un à part. Ils se confessent à lui & lui disent la coulpe en Chapitre.

CHAPITRE IX.

Des Seminaristes.



Es Seminaristes du Mont-Serrat, sont des jeunes enfans que l'on reçoit dans le Monastere vers l'âge de huit à neuf ans, & qui y demeurent jusqu'à l'âge de quinze ou seize. Plusieurs d'entr'eux sont de noble famille : car il y a bien des gens de qualité, qui voyant quelqu'un de leurs enfans malades font vœu de les consacrer au service de Notre-Dame pour cer-

tain nombre d'années. D'autres les y presentent afin qu'on les y éleve dans la pieté & la crainte de Dieu.

Il y a des regles particulieres pour eux en dix-huit Chapitres, que Philippe II. trouva si belles qu'il s'en servit pour les Seminaristes Hieronymites de saint Laurent de l'Escurial.

Ils sont vêtus de robes noires, & lorsqu'ils entrent dans l'Eglise ils prennent un surplis par dessus. Ils servent les Messes chacun à la Chapelle qui lui est assignée, & qu'il a soin de tenir bien propre, & ils changent de Chapelle chaque semaine.

Ils chantent une Messe de Notre-Dame tous les matins à quatre heures, en Musique tous les Dimanches, Samedis & Fêtes doubles, & en Plain-chant les autres jours de l'année : ce quils font avec tant de modestie, que tous

ceux qui y assistent en sont édifiez.

C'est le Pere Sacristain qui en a le soin, & il a d'autres Maîtres sous lui pour les instruire : autrefois il n'y avoit qu'environ dix-huit Seminaristes, mais ils sont trente ou environ.

On leur apprend à lire, à écrire, le Latin, le chant, à jouër des instrumens suivant leur disposition & inclination. On les forme à la pieté & aux bonnes mœurs : ils se confessent chaque mois, & aux grandes Fêtes, & ceux qui sont en âge communient. Ils recitent tous les jours l'Office de la Vierge, disent Matines à quatre heures du soir, Prime & les petites Heures à cinq heures du matin, Vêpres & Complies à une heure après midi. Ils ont aussi leur heure de Meditation, & font en commun la priere du matin & du soir. Ils mangent dans le Refectoir des Freres à une

table à part, & un d'entr'eux lit pendant le repas. Ils couchent dans un même dortoir où chacun a son lit à part, une lampe y brûle toute la nuit.

Plusieurs personnes de la plus grande qualité ont été élevez au Mont-Serrat dans leur jeunesse. En voici quelques-uns.

Dom Jean de Cardonne Amiral des Galeres de Sicile, qui secourut Malthe lorsqu'elle fut assiegée par les Turcs, & mit pour étendard à la Galere Capitainesse de Sicile, Notre-Dame du Mont Serrat, que l'on y a conservée jusqu'à present. Il fut depuis Viceroy de Navarre, & voulut être enterré dans l'Abbaye du Mont-Serrat. Il se faisoit toûjours un honneur d'avoir été Page de Notre-Dame, & lorsqu'il écrivoit à l'Abbé, il lui disoit, recommandez-moi aux prieres de mes petits freres les Seminaristes.

Dom Joachim Septansi, Chevalier de l'ordre de Monteze.

Dom Thomas Gargal Evêque de Malthe.

Dom Jean Madrigal neveu de Dom Jean de Cardonne.

Dom François de Moncade Comte d'Ossone, fils aîné du Marquis d'Hyone, qui fut Ambassadeur pour le Roi Catholique à Rome, & depuis Viceroy de Saragosse.

Dom Michel de Moncade frere du précedent.

Dom Raphaël de Cardonne fils du Comte de Prades.

Dom Alfonse d'Eril Comte d'Eril & Bailli General de Catalogne.

Dom Galceran Aquiliane.

Dom Martin de Reguer & Erib.

Dom Gaspard d'Aguilar & Rouzail.

Dom François Girbert.
Dom Jean Junient & Erib.
Dom Raymond Mur.
Dom Louïs de Buxados.
Dom Louïs de Villabbe.





HISTOIRE DE NOSTRE-DAME DU MONT-SERRAT.

LIVRE TROISIE'ME.

CHAPITIE PREMIER.

De la Confrerie de Notre-Dame du Mont-Serrat, & des privileges que les Papes y ont accordé.



OMME la Confrerie de Notre-Dame du Mont Serrat s'est étenduë dans tout le monde Chrétien, les Catholiques & particulierement ceux qui s'y sont as-

sociez, doivent être bien aise qu'on leur en apprenne l'origine, & les privileges que les Souverains Pontifes y ont accordez en divers tems. Mais comme il seroit trop long de les rapporter tous, nous nous contenterons de parler des plus considerables, dont l'on garde les originaux dans les archives du Monastere.

Cette Confrerie est sans doute venerable par son antiquité, puisqu'elle fut établie il y a cinq cens ans par Raymond Abbé de Ripol d'où dependoit alors le Prieuré du Mont-Serrat, & par Berenger Prieur du Monastere. Cela se fit du consentement des Religieux, à la requête de plusieurs personnes de pieté, & en presence de la Reine Eleonor femme de Pierre II. Roi d'Arragon. Elle fut approuvée & confirmée en 1418. par le R. P. Dom Marc de Villabobos, Abbé du Mont-Serrat. Et dere-

chef en l'an 1450. par l'Abbé Dom Antoine Pierre Ferrera en presence du Roy Alphonse V. Mais elle devint plus fameuse & reçût un nouvel éclat au commencement de la reforme, lorsque le R. P. Dom Garcias de Cisneros reformateur du consentement des Religieux approuva tout ce que ses prédecesseurs avoient fait, & fit les reglemens suivans en faveur de tous les associez.

1°. Que tous les Confreres seroient à l'avenir participans de tous les sacrifices, jeunes, disciplines, & autres saints exercices qui se pratiquent dans ce Monastere.

2°. Que tous les mois on celebreroit un anniversaire solemnel & une Messe de *Requiem*, pour tous les Confreres défunts, & particulierement pour ceux qui seroient decedez ce mois-là.

3°. Qu'on diroit chaque semaine certain nombre de Messes pour

les Confreres, afin qu'il plût à Dieu les delivrer de tout mal temporel & spirituel, & les conduire à la vie éternelle.

Ce même Pere de Cisneros obtint des Generaux de la Congregation, que les Confreres du Mont-Serrat seroient encore participans de toutes les bonnes œuvres qui se feroient dans tous les Monasteres de la Congregation de saint Benoît de Vailladolid.

Cette Confrerie fut encore confirmée par plusieurs Papes, & devint plus fameuse par les Indulgences qu'ils y accorderent.

L'an 1452. Nicolas V. à la requête d'Alfonse V. Roi d'Aragon, & de la Reine Marie son épouse, accorda aux Confreres Indulgence pleniere à l'heure de la mort, à condition qu'ils jeuneroient tous les Vendredis d'une année, & que s'ils y manquoient quelquefois ils y suppléeroient l'année suivante:

ou s'ils étoient hors d'état de jeuner, il donnoit pouvoir à un Confesseur approuvé de changer les jeunes en quelque autre œuvre pieuse.

L'an 1488. le Pape Innocent VIII. confirma tous les privileges que ses prédecesseurs avoient accordé au Monastere & à la Confrerie du Mont-Serrat, & particulierement ceux de Boniface IX. Innocent VI. & Nicolas V. Et donna pouvoir à tous Confesseurs approuvez par l'Ordinaire, au choix des Confreres, de changer le jeune annuel des Vendredis en d'autres œuvres pieuses, & de les absoudre une fois en leur vie de tous les cas reservez même à sa Sainteté.

Le Pape Leon X. admit tous les Confreres défunts en la participation de tous les Sacrifices, Oraisons & autres œuvres spirituelles qui se font en l'Eglise militante. Il

accorda aussi à tous les Confreres qui visiteroient aux jours de Carême & autres tems de l'année, trois Autels de quelque Eglise que ce fût, ou s'il n'y en avoit pas tant, un ou deux, & qui diroient à chacun sept fois *Pater* & *Ave Maria* ; les mêmes Indulgences que gagnent ceux qui visitent les sept Eglises de Rome.

Il donna pouvoir à l'Abbé de changer tous les vœux & sermens des Confreres, qui ne porteroient pas préjudice à un tiers, en d'autres œuvres de pieté : excepté les vœux de pelerinage à Jerusalem, à saint Jacques, & à Rome, & les vœux de chasteté & de Religion.

Toutes ces Indulgences furent confirmées par Adrien VI. Clement VII. Pie IV. & Pie V.

Gregoire XIII. confirma la Confrerie de Notre-Dame du Mont-Serrat, & supplea à tous les

défauts qu'il y auroit pû avoir en ſon établiſſement, ſi par haſard il en étoit intervenu quelqu'un. Il permit aux Confreres de choiſir le Confeſſeur qu'ils voudroient, pourvû qu'il fût approuvé par l'Ordinaire : qui pourroit les abſoudre de tous leurs pechez une fois pendant leur vie, & à l'heure de la mort, & leur appliquer Indulgence pleniere. Qu'il leur ſeroit permis de choiſir un Confeſſeur approuvé, qui les pourroit abſoudre de tous les cas, même des reſervez à Sa Sainteté, excepté l'hereſie, une fois en leur vie, & des autres, *toties quoties.* Que ceux d'entr'eux qui mouroient en état de grace ſeroient participans de tous les ſacrifices, prieres & autres bonnes œuvres, *per modum ſuffragii.*

Que les Confreres qui viſiteroient ſoit en Carême ſoit aux autres jours de l'année, un, deux, ou

trois Autels, à leur choix, & y diroient sept fois *Pater* & *Ave*, gagneroient les Indulgences que gagnent ceux qui visitent les Eglises de Rome.

Paul V. accorda à tous les fidelles qui entreront dans la Confrerie du Mont-Serrat, Indulgence pleniere, & remission de tous leurs pechez le jour de leur entrée, pourvû qu'ils se confessent & communient dignement. Il leur accorda aussi Indulgence & rémission de tous leurs pechez à l'heure de la mort. Sa Sainteté relâche soixante jours de penitence, soit imposée par le Confesseur, soit dûë en quelque autre maniere, aux Confreres qui accompagneront le saint Sacrement, quand on le portera à quelque malade, ou s'ils sont empêchez, qui diront devotement & à genoux une fois *Pater* & *Ave* pour le malade, ou qui diront cinq fois les mêmes prieres pour les

ames des Confreres decedez, ou qui logeront quelque pauvre pelerin, ou feront quelque autre œuvre de misericorde soit corporelle soit spirituelle.

Voilà les principaux privileges accordez par les souverains Pontifes, il y en a un grand nombre d'autres que nous ommettons. Nous dirons pourtant encore que Boniface IX. l'an huitiéme de son Pontificat, accorda à tous ceux qui aprés s'être confessez, visiteroient l'Eglise de Notre-Dame du Mont-Serrat le jour de la Nativité de la Vierge, Indulgence pleniere & remission de tous leurs pechez. Et l'an onziéme de son Pontificat, il étendit cette Indulgence à toute l'octave. Ce privilege fut confirmé l'an 1440. au Concile de Basle.

Gregoire XIII. accorda la même indulgence à ceux qui ne pouvant se rendre à l'Eglise de Notre-Dame, visiteroient quelque

Eglise ou Chapelle dependante du Monastere.

Ce même Pape se confiant en la misericorde de Dieu, accorda que toutes les fois qu'un Prêtre ou regulier ou seculier, diroit la Messe au grand Autel pour la delivrance de quelque ame du Purgatoire, elle participeroit aux Indulgences qui s'accordent à celles pour qui on dit la Messe à l'Autel de saint Gregoire à Rome, qui a le même privilege; & le Pape Paul V. a accordé le même privilege, pour la Chapelle de saint Anne, lorsque le grand Autel seroit occupé.



Reflexion sur les Indulgences accordées aux Confreres de Mont-Serrat par les Souverains Pontifes.

LES Fidéles Catholiques ne doutent pas qu'il n'y ait dans l'Eglise un pouvoir de donner des Indulgences ; mais il y en peut avoir plusieurs qui n'en sçavent ni l'origine, ni le fondement, & pour l'instruction de ces derniers, je dirai que le nom d'Indulgence est presque aussi ancien que l'Eglise : qu'elle n'étoit encore que dans son berceau, quand S. Paul en donna selon Theodoret pour un Corinthien incestueux à la priere des Fidéles ; Tertulien & S. Cyprien assurent qu'ils ont vû la distribution qui s'en faisoit en faveur des Martyrs, & qu'au même-tems que ceux-ci étoient arrêtez dans les prisons, l'on donnoit aux autres Chrétiens à leur recommandation cette facilité de rompre leurs chaines invisibles par le moyen des Indulgences. Les Conciles de Nice, d'Ancyre & de Laodicée, témoignent évidemment par leurs decrets que quoiqu'en ayent dit les Heretiques, l'introduction n'en est pas nouvelle ; les Conciles de Latran, de Lyon & de Trente, font voir par leurs decisions que la doctrine s'en est perpetuée jusqu'à nous ; mais comme on trouve rarement occasion de parler de cette matiere, quoique très-importante, permetez-moi de vous en entretenir en cet endroit.

L'Indulgence n'est donc autre chose qu'une application des merites ds Jesus-Christ, ou des satisfactions des Saints pour payer comptant les peines qui sont dûës aux pechez, que le Sacrement de penitence a remis.

Pour mieux entendre cette verité, il faut supposer avec les Theologiens, qu'il y a une épargne de benedictions celestes qu'on appelle le Trésor de l'Eglise, que pour l'établir le Seigneur a pris son modéle sur la naissance des siécles ; ou dès le moment de la crea-

tion du monde, Dieu pourvût le Paradis terrestre d'une source feconde pour l'arroser dans toute son étenduë. Ainsi le Messie en établissant son Eglise, la remplit de la plenitude de ses graces encherissant toutefois sur cette source placée au milieu de ce jardin de delices, laquelle ne se divisoit qu'en quatre fleuves, au lieu que dans l'Eglise cette vaste mer se partage en autant de bras qu'il y a des Sacremens, & en autant de canaux qu'il y a des Fidéles.

Le reservoir sacré ou se conservent toutes ces eaux celestes & salutaires est ce trésor de l'Eglise dont nous avons parlé, comme tiré de la similitude de l'épargne, où l'on fait l'amas des deniers publics, qui se recueïllent dans les états. Les richesses qui le composent sont les merites de Jesus-Christ, & les satisfactions des Saints; richesses tout-à-fait contraires aux biens de fortune, puisqu'elles ne se diminuent point dans leur communication; les mérites du Sauveur sont d'une valeur infinie & les hommes qui sont les uniques sujets de cette espece de liberté, étant d'une capacité bornée, il faut conclurre qu'ils ne s'épuisent jamais, quelque distribution que l'on en fasse. Pour ce qui est des satisfactions des Saints, bien qu'à l'égard du Sauveur, ils soient comme des ruisseaux qui se perdent dans l'Occean, Dieu neanmoins ne les a pas voulu priver du fruit de leurs actions, quoiqu'il en fût le principe & l'auteur. Et comme ils ont fait des œuvres de surerogation, il a voulu qu'elles fussent reservées pour servir aux insolvables, & acquiter des deniers publics les particuliers, qui seroient en arrerages.

Le Souverain Pontife est né le distributeur des richesses de ce trésor, comme chef de l'Eglise, il a une intendance generale sur le reste du corps mistique & l'union des Fidéles leur donnant une Communauté des biens. C'est à lui comme au Pere de toute la famille d'en faire une juste dispensation.

Il y a deux opinions dans l'Eglise sur le fruit des Indulgences. Quelques-uns tiennent qu'elles ne remetent que les peines prescrites aux pecheurs que les anciens Canons de l'Eglise, ou chaque espece de crime avoit son tems & son nombre données, fixé

pour être expié ; de sorre que la ferveur des Fidéles étant venuë à se relantir, l'Eglise y supplée par la plenitude de Jesus-Christ, & de l'abondance des Saints pour nous en faire une remise totale.

Les autres sentimens, & c'est le sentiment reçû parmi les modernes, que les Indulgences remettent dès ce monde les peines qu'il nous faut endurer dans le Purgatoire ; mais quoiqu'il en soit ou que l'Indulgence satisfasse à ce que merite le peché selon le jugement que Dieu en fait, ou selon le jugement que l'Eglise en porte, tous les Docteurs conviennent que pour les gagner, il faut pratiquer generalement avec une fort grande exactitude ce qui est prescrit par les Bulles des Papes qui les ont concedées.

Mais je m'imagine entendre ici quelqu'un se recrier, & dire que c'est corrompre les mœurs & la discipline de l'Eglise que d'accorder si facilement des Indulgences qui prometent à toutes sorte de crimes une espece d'impunité ; que c'est ce qui fait commettre aux libertins les dereglemens de leur vie, parce qu'ils en esperent la remission au premier Jubilé ou Indulgence pleniere. Qui que vous soyez, disoit Saint Augustin, qui parlez de la sorte, je vous invite à venir prendre place avec nous ; car vous ne sçauriez nier que vous ne soyez pecheurs. Hé pauvre miserable que fairiez-vous s'il n'y avoit point de pardon dans l'Eglise? Ah! mais les hommes augmentent leurs pechez dans l'esperance de cette remission ; ils le multiplient bien davantage dans le desespoir de leur pardon. Ils diroient, puisque c'est tout autant que si j'étois déja damné, & qu'il n'y a plus de ressource pour moi, pourquoi n'accomplirai-je pas mes desirs criminels, & n'assouvirai-je pas mes passions dans toute l'étenduë de leur brutalité ; voilà les fruits que produiroit le desespoir d'une penitence à la rigueur : au lieu qu'en vûë d'une plus aisée remission, vous faites comme les Matelots à la vuë d'un port, aussi l'Indulgence en est un. *Deponis vela iniquitatis convertis proram, velificas ad justitiam & sperans vitam non negligis medicinam.* Vous baissez les voiles pour n'être plus enflé par le vent de l'orgueil, vous tournez le vaisseau tout d'un autre sens qu'il n'étoit en

pleine mer par le changement de vie, vous dechargez le Navire de tout ce qu'il portoit en dechargeant votre conscience de ses crimes : Vous retournez à Dieu par la penitence après avoir abandonné ce qui faisoit votre attachement aux créatures, & vous accomplissez fidelement tout ce qu'il faut pour vous appliquer le merite de l'indulgence, telles doivent être les dispositions des Confreres de Notre-Dame de Mont-Serrat ; car plus leur Confrerie est venerable par son antiquité, plus les Papes l'ont privilegiée, & plus il faut que ceux qui y sont associez ayent de respect d'une part, & de retour pour l'autre se formant ainsi à la veritable pieté.

La lumiere repanduë sur la face de la terre aux premiers jours de la création, fut réünie ensuite dans le Globe du soleil qui doit éclairer l'Univers jusqu'à la consommation des siécles, ainsi la pieté chrétienne répanduë generalement sur tous les Fidéles dans la primitive Eglise, s'étant refroidie dans la suite des tems, s'est réünie dans les Confreries pour éclairer les autres ; il faut donc que les Confreres de l'un & de l'autre Sexe brillent parmi les chrétiens comme les Israëlites. *Vbicumque Israël erat, lux erat* : lorsque les Egyptiens furent frappez de la playe des tenebres, les Israëlites portoient la lumiere avec eux, pendant que les autres étoient dans une obscurité très-épaisse. C'est le symbole des personnes enrôlées dans la devote association du Mont-Serrat, qu'on reconnoîtra si elles portent, comme elles doivent en tous lieux, & en toutes rencontres la lumiere du bon exemple pour l'édification publique.



CHAPITRE II.

Des Pelerins & de l'Hôpital du Mont-Serrat.



'ABORD des Pelerins est si grand au Mont-Serrat qu'à moins d'avoir été sur les lieux, on auroit peine à se le persuader. On y vient de toutes les nations de l'Europe. Mais ceux qui frequentent le plus ce saint lieu sont les François, Castillans, Catalans, Italiens & Allemans, & ils y trouvent tous des Confesseurs de leur langue. Il y en a toûjours quatre pour les Espagnols, deux ou au moins un pour les François, & un pour les Italiens ; & quand le concours d'étrangers est trop grand on leur donne des aides, autant qu'il en

est besoin. En une seule année celui des François entendit les confessions de quatre mil cinq cens de cette nation, sans compter ceux que d'autres confesserent lorsqu'il étoit occupé.

Là on voit tous les jours des pecheurs endurcis, qui après avoir vécu dans le crime, viennent sur cette montagne pour y laver leurs pechez dans le bain sacré d'une salutaire penitence, & pour y commencer une nouvelle vie. On en voit qui montent sur la montagne couverts d'un cilice depuis la tête jusqu'aux pieds: les autres y viennent chargez de chaînes & de barres de fer, d'autres avec de pesantes croix sur leurs épaules: quelques-uns se disciplinent en montant. Il est assez ordinaire de voir des personnes de qualité de l'un & de l'autre sexe y monter nuds pieds; ce qui est une rude mortification. On en a même vû qui se sont effor-

cez d'y monter à genoux, mais lorſque l'Abbé en eſt averti, il les envoye prier de changer leur penitence en quelqu'autre plus ſupportable.

Tout ce grand concours de Pelerins qui viennent au Mont-Serrat de toutes parts, dont pluſieurs manquent des choſes neceſſaires à la vie, & d'autres ſont malades ou eſtropiez, ont obligé de bâtir dans l'enceinte du Monaſtere un Hôpital où les Religieux du Mont-Serrat exercent leur charité envers pluſieurs pauvres malheureux, qui ſeroient ſans cela depourvûs de tout ſecours humain. Ils font voir par là que leur hoſpitalité n'eſt point intereſſée, & ils accompliſſent à la lettre ce precepte de ſaint Benoit, d'avoir un ſoin particulier des pauvres, parce que c'eſt en eux principalement que l'on reçoit Jeſus-Chriſt.

Outre le ſoin que l'on a de loger

tous les Ecclesiastiques & les Religieux dans l'Abbaye, & de leur fournir abondamment tout ce qui leur est necessaire, on reçoit aussi dans l'Hôpital toute sorte de personnes de quelque âge & condition qu'elles soient, & on leur donne avec le logement, pain, vin, sel huile, vinaigre & du feu. Il y a des Religieux qui en font la distribution, & qui s'en acquitent avec toute la charité & la prudence possible.

Il y a lieu de s'étonner que le Monastere puisse fournir tous les jours à la dépense de quatre ou cinq cens personnes. Car il y a ordinairement ce nombre de pelerins au Mont-Serrat: je dis ordinairement, y ayant de certains jours; & sur tout quelques fêtes de l'année, où le nombre en monte jusqu'à quatre ou cinq mille. Il est certain que sans une providence particuliere de Dieu, tous les reve-

nus du Monastere ne suffiroient pas pour cette dépense : & il semble que celui qui multiplia la farine & l'huile d'une pauvre veuve, qui dans son extreme disette ne refusa pas du pain à Helie, renouvelle aujourd'huy cette merveille dans le Mont-Serrat, tant en faveur des Religieux qui distribuent si abondamment leurs biens aux pauvres, qu'en faveur des Pelerins qui viennent implorer son assistance par l'intercession de sa sainte Mere. Car les quêtes que l'on fait dans tout le païs Catholique pour l'entretien des pauvres & des Pelerins, & qui s'employent uniquement à cet usage ; ne font qu'une petite partie de ce qu'il faut pour l'entretien de tant de gens, sur tout en ce tems-ci où la charité des Chrétiens s'est si fort refroidie, que ce que l'on amasse se reduit presqu'à rien.

Cependant outre le motif gene-

ral de la charité qui nous fait regarder tous les hommes comme nos freres, & principalement les domestiques de la foi : chaque Royaume & chaque païs à un interêt particulier à la conservation & à l'entretien de cet Hôpital, puisqu'il est destiné pour tous les pauvres de quelque païs qu'ils soient, & qu'il y en aborde toûjours un grand nombre de toutes les nations. Il est vrai que Dieu a pourvû jusqu'à present aux besoins de tant de pelerins : mais il est à craindre, que si les fideles cessent de faire leurs aumônes accoutumées, Dieu ne retire aussi ses graces, & que les Religieux ne soient obligez de retrancher une partie des secours qu'ils leur donnoient.



Reflexion sur les Pelerinages au Mont-Serrat.

IL ne suffit pas toûjours pour devoir faire une action qu'elle soit sainte en elle-même, il faut observer quelquefois plusieurs circonstances, comme du tems, du lieu, des personnes & des occasions, à moins dequoi la prudence y seroit souvent choquée ; le Pelerinage du Mont-Serrat est une de ces œuvres dont je parle, & quoiqu'il soit très-pieux, il ne doit pourtant s'entreprendre qu'avec le conseil des gens sages, par la permission de ceux qui sont au dessus de nous, ou à la direction desquels nous nous sommes volontairement soumis ; il ne faut point que la fantaisie de voyager en forme le dessein, ou que la curiosité de voir de Provinces éloignées nous y conduise. Il faut que la seule intention de la gloire de Dieu en fasse les préparatifs, & que l'honneur que vous desirerez rendre à la Ste. Vierge vous en aplanisse le chemin. Il faut que le desir de votre conversion que vous voulez aller demander au Sauveur par l'intercession de sa Bienheureuse Mere, vous pousse continuellement jusqu'au pied de son Image miraculeuse ; & certainement votre voyage réüssira heureusement, s'il est commencé & continué dans ses vûës. Mais lorsque vous serez arrivé sur cette sainte Montagne, imaginez-vous que vous entendez les mêmes paroles que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il vit le buisson ardent ; aprenez que cette terre où vous marchez est sainte ; qu'elle a été benie & sanctifiée par l'apparition des Anges, par l'amas de tant de saintes Reliques, par les travaux de tant des gens de Dieu, par la pénitence de tant d'Hermites, par l'écoulement de tant de graces, & par l'operation de tant de miracles qui s'y sont faits. Otez donc les souliers de vos pieds, avant de passer outre, defaites-vous de tous les attachemens terrestres dont ils sont la figure, & lorsque vous aurez netoyé votre cœur de tous les obstacles qui l'empêchent de se join-

de à Dieu, allez hardiment lui offrir vos vœux en presence de la sainte Vierge, avec une respectueuse confiance d'en obtenir vos justes & pieuses demandes.

Reflexion sur l'hospitalité qu'on pratique au Mont-Serrat.

LA veritable charité qui n'est que dans le christianisme, y paroit dans son lustre par l'institution des Hopitaux. C'est une des plus belles inventions que la pieté ait pû imaginer pour exercer la misericorde; & ceux qui les ont fait bâtir semblent multiplier comme à l'infini leurs aumônes, puisque par ce moyen il les étendent à tous ceux qui veulent & voudront y participer. Nous aprenons d'Egesippe que Hircan Prince des Juifs fut le premier à qui les miserables doivent ce secours; & depuis la venuë de Jesus-Christ cette vertu comme toutes les autres s'est extrémement accruë, de maniere que les Payens en conçurent de la jalousie, & quoique ennemis jurez de cette sainte Loi, ils voulurent l'imiter en ce rencontre. Sozomene nous aprend que Julien l'Apostat ordonna à Arsace Prêtre des Idoles dans la Province de Galatie, de faire bâtir plusieurs Hôpitaux pour y défrayer les pauvres & les malades, trouvant honteux que les Galiléens (c'est ainsi qu'il appelloit les chrétiens.) secourussent non seulement leurs pauvres, mais encore ceux d'entre les Payens; & que les Payens même ne trouvassent pas ce secours parmi ceux de la Religion qu'ils professoient. Il n'est donc pas surprenant que l'Abbaye du Mont-Serrat ait un Hôpital considerable, puisque c'est une marque de pieté qui ne pouvoit pas manquer dans un lieu qui en est entierement rempli; mais il est difficile à comprendre d'ou l'on peut tirer la subsistance du nombre considerable des personnes qu'on y nourrit journellement; car quelquefois il y en a jusqu'à trois mille à certaines fêtes de l'année: il est certain que sans un effet

particulier de la providence, cette dépense ne se pourroit soutenir ; mais il arrive dans cette maison ce que Jesus-Christ a conseillé dans l'Evangile, ou aprés avoir recommandé a faire l'aumône, il avertit ceux qui la fairont de se pourvoir des sacs, ce qui ne se peut entendre que pour recevoir le centuple que Dieu leur rendra : ou bien cette bonne veuve de l'ancien Testament qui pour avoir donné au Prophete un peu d'huile & de farine qu'il lui restoit, n'en vit plus sa maison depourvüe ; ce qui a fait dire à Evagrius sur ce sujet *dextera vidua facta est torcular & sinistra arca*, voilà la principale raison d'une abondance qui vient d'en-haut ; mais les moyens naturels dont Dieu se sert pour entretenir cette charitable hospitalité sont les quêtes qui se font dans chaque Royaume par les concessions des Souverains & la permission des Evêques, lesquelles sont uniquement destinées à cet emploi, n'y ayant rien de plus juste que tous les païs contribuent à secourir les Pelerins de tous les païs qui vont au Mont-Serrat, ce n'est pas que les charitez des Fidéles qui se recueïllent par cette voye soient suffisantes pour une si grande dépense que celle de l'entretien de l'hospitalité ; le revenu de l'Abbaye y entre pour plus de la moitié, & il n'y a qu'à voir sur le lieu une si exhorbitante distributition qui se fait chaque jour aux pauvres & aux Pelerins, pour admirer les merveilles du Seigneur en la multiplication des pains. Il est extraordinaire que la charité ne se relâche point dans un tems où celle des chrétiens s'est si fort refroidie : qu'on reçoit si peu à présent, & qu'on est obligé à faire de la dépense pour retirer ce que l'on donne : si c'est une raison qui rend les terres steriles, & qui fait tant de miserables, je sçai bien que Dieu n'a promis l'abondance qu'à l'aumône qui nous comble des biens temporels, & nous procure les éternels en effaçant la multitude des pechez.

CHAPITRE III.

Des Miracles faits au Mont-Serrat par l'intercession de la Tres-Sainte Vierge.



QUOIQUE les miracles soient un effet de la toute-puissance de Dieu, il nous a témoigné lui-même qu'il communiquera ce pouvoir à ses disciples, & en effet on a vû dans tous les siecles des Saints que Dieu a honorez d'un don si extraordinaire : & il ne faut point douter qu'il ne l'ait accordé à sa sainte Mere avec une plus grande plénitude qu'aux autres Saints.

Il faudroit faire un gros volume si nous voulions rapporter tous ceux qui se sont faits au Mont-Serrat. Nous nous contenterons de quelques-uns des principaux, ren-

voyant ceux qui voudront en ſça-voir davantage à ceux qui en ont traité amplement avant nous. Nous dirons ſeulement en general, qu'il s'y en eſt fait un grand nombre de toute maniere : les aveugles y ont reçû la vûëe : les ſourds, l'ouïe : les éſtropiez, l'uſage de leurs membres : des morts y ont été reſſuſcitez &c. Nous en rapporterons ici un de chaque eſpece.

L'an 1343. un homme natif de Chira dans l'Evêché de Tortoſe avoit une playe inveterée au viſage, qui degenera en fiſtule, lui cauſant de grandes douleurs & une très-mauvaiſe odeur ; & cette humeur maligne s'étendant de jour en jour, elle lui démit un œil de ſa place & lui fit perdre la moitié de la joüe ; l'enflure ayant gagné l'autre joüe il devint entierement aveugle. Les Medecins ne purent le guerir, ni apporter aucun ſoulagement à ſon mal. Il ſe ſuu-

vint des miracles qui se faisoient au Mont-Serrat par l'intercession de la Sainte Vierge, & étant entré dans une chambre, il la supplia instamment de lui obtenir sa guerison : il persevera quelques jours en prieres, & s'endormit une fois pendant son oraison, & en s'éveillant il se trouva sain, & entierement gueri de tous ses maux. Lui & tous ceux de sa maison rendirent graces à Dieu & à la sainte Vierge: & il vint en pelerinage au Mont-Serrat, où il raconta ce miracle qui fut mis dans les registres de l'Abbaye.

En la même année l'Evêque d'Aleth en Languedoc étoit paralytique depuis long-tems, & ne pouvoit se lever du lit. Un quêteur du Mont-Serrat qui vint chez lui, ayant appris l'infirmité de l'Evêque, dit à son Chapelain, que si ce Prélat imploroit l'assistance de la Sainte Vierge, & s'il promet-

toit de venir au Mont-Serrat après ſa gueriſon, il eſperoit qu'elle la lui obtiendroit de Dieu, comme elle l'obtenoit pour pluſieurs autres. Le Chapelain dit cela au Prélat, qui s'étant recommandé à la Sainte Vierge, il fut gueri par ſon interceſſion, & vint au Mont-Serrat avec pluſieurs Prêtres de ſon Clergé, & il rendit temoignage du miracle que la Sainte Vierge avoit operé en ſa faveur.

Dans les memoires du Mont-Serrat il eſt fait mention d'un grand nombre de ſourds qui y ont reçû l'uſage de l'ouïe. Voici à ce ſujet une hiſtoire très-remarquable, de laquelle firent foi le Prieur de l'Egliſe Collegiale, le Juge & les Conſuls de la ville de Voltanie en Aragon par une atteſtation à peu près en ces termes.

A l'Illuſtre Seigneur Abbé de la ſainte Maiſon du Mont-Serrat. Dieu ſoit loüé en toutes choſes,

rent tous ceux qui l'avoient connu dès sa naissance. Signé Jacques Sauf Prieur de l'Eglise de saint Pierre de Voltanie, Paul Labadie Juge, Jean Pelaye & Pierre du Champ Consuls : Michel Puertolal, & Jerôme Santon Notaires le 21. Juillet 1598:

Plusieurs morts ont été resuscitez par l'intercession de la sainte Vierge. Mais nous nous contenterons d'en rapporter ici un exemple. Un bon païsan de Ville-Franche de Panades à quatre lieuës du Mont-Serrat avoit un enfant qui joüant auprès d'un moulin, tomba dans la riviere sans être vû de personne. La rapidité du courant l'emporta dans le canal & dans l'auge où l'eau couloit pour faire tourner la rouë, de façon que ce corps bouchant le passage, la rouë s'arréta tout à coup. Le meunier tout étonné demanda si l'on n'avoit rien vû tomber. La mere qui se trouva

là ne voyant pas son fils, eut un pressentiment que ce pourroit bien être lui. On y descendit, & on y trouva l'enfant étouffé dans l'eau ayant le corps tout violet. Les voisins s'assemblerent pour consoler cette mere. Mais elle chercha sa consolation en Dieu, & se tournant vers le Mont-Serrat, elle supplia la Sainte Vierge de lui rendre son fils. Sa priere fut accompagnée d'une si grande foi, que Dieu rendit la vie à cet enfant par l'intercession de Notre-Dame. Tous les assistans qui furent témoins de ce miracle en donnerent une attestation.

Nous pourrions rapporter un grand nombre de merveilles de cette nature : mais nous nous contenterons de ce petit nombre, renvoyant le lecteur qui voudra en apprendre davantage au livre des Miracles de Notre-Dame du Mont-Serrat, composé en l'an

1617. par Dom Mathieu Olivier Religieux du Mont-Serrat, qui en a recueïlli quatre cens, quoiqu'il n'ait rapporté que les plus considerables, dont la plûpart sont si clairs & si bien averez, qu'il n'y a point lieu de douter qu'ils ne soient très-veritables.

Reflexion sur les Miracles par l'intercession de la sainte Vierge.

NOUS reconnoissons trois sortes des Miracles, ceux de la puissance de Dieu, de sa misericorde & de sa justice; & si nous avons rapporté quelques-uns de ceux qui se sont fait au Mont-Serrat, c'est seulement pour n'obmettre pas une verité historique de cette consequence; ce n'est ni pour prouver la sainteté du culte dont l'on y adore Dieu, ni pour rendre plus croyables les faveurs qu'il fait tous les jours aux hommes par l'intercession de la sainte Vierge; l'Eglise Catholique & ses dogmes sont trop bien établis pour avoir besoin d'aucun nouveau titre; & si Jesus-Christ a bien voulu marquer sa mission & la confirmer par des miracles, lorsqu'il a paru dans le monde, sa sagesse a voulu dans la suite des tems laisser à notre foi, le merite de notre croyance. Il est neanmoins vrai que dans tous les siecles sa bonté a laissé paroitre quelques unes de ces marques éclatantes de sa puissance pour rafraichir la memoire de ces sacrez mysteres que les hommes n'oublient que trop facilement, & comme il a bien voulu après le déluge que l'Arc-en-Ciel le fit souvenir de la pro-

messe qu'il avoit faite de n'inonder plus le monde entier, il a voulu aussi que par les miracles qu'il opere de tems en tems, les Chrétiens se souvinssent d'adorer sa bonté & de craindre sa Toute-puissance. Le Mont-Serrat n'est pas le seul lieu ou Dieu manifeste ses merveilles; mais il est certain que comme il a determiné ces graces plus précisement a certaines occasions, certains tems & lieux, on ne peut douter que la sainte Montagne du Mont-Serrat ne soit un des lieux privilegiez, & que les prieres qu'on y offre à la Vierge, ne soient ces occasions & ces tems favorisez pour obtenir ce qu'on demande.

J'aurois pû grossir le livre d'une infinité des preuves de cette verité, mais comme il y en a un imprimé dès l'année 1617. qui en rapporte un très-grand nombre, quoique l'Auteur de l'histoire en a supprimé plus de la moitié, ce que j'en ai dit suffira au Lecteur qui pourra voir le reste ailleurs, si sa devotion l'y convie. J'ajoûterai seulement ce mot que je n'ai rien allegué sur cette matiere qui n'ait été certifié par des bons procès verbaux; des Enquêtes juridiques, & par la deposition des témoins irreprochables, & ensuite approuvez par des Docteurs de distinction qui sont toutes les suretez que l'on peut prendre dans les choses qui ne sont pas de foi divine.



Reflexion sur les Miracles de la misericorde.

D'Autant que l'ame est plus noble que le corps, autant sa guerison est plus considerable. Il y a même une difference très-notable en ce que Dieu ressuscite les morts, & quelquefois donne la santé aux vivans de sa seule volonté ou par les prieres d'autrui; mais dans la conversion des pecheurs, il faut que sa grace previenne leur malice, & leur fasse vouloir ce qu'il veut operer en eux, suivant le sentiment de S. Augustin. (a) Une marque encore de la grandeur de cette merveille & de son éminence au dessus de la guerison du corps, c'est qu'en celle-ci il n'y a que le malade qui y profite & s'en réjoüisse, ou tout au plus ceux qui prennent quelque interêt en sa personne, au lieu que l'autre fait la joye & le contentement des esprits bienheureux, ainsi que l'ecriture l'assure.

(b) C'est aussi de ce grand & précieux bien que nous devons tous rechercher, qu'il faut être particulierement reconnoissant envers la misericorde de Dieu qui nous l'accorde par l'intercession de la Sainte Vierge, & puisque le Mont-Serrat est un des Lieux où ces graces se peuvent plus facilement obtenir, nous sommes obligez d'y avoir une plus fervente devotion. Dieu est la bonté même, mais lorsque nous en negligeons les paternelles misericordes, nous courons risque de tomber dans les mains de sa rigoureuse justice; & c'est ce que tous les hommes doivent soigneusement tacher d'éviter par leurs bonnes œuvres, & particulierement par l'intercession de la Sainte Vierge.

(a) *Qui fecit te sine te, non te salvabit sine te.*
(b) *super uno penitente penitentiam agent.*

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Catalogue des Prieurs & des Abbez de Notre Dame du Mont-Serrat.



UOIQU'IL soit certain que les Religieux Benedictins entrerent au Mont-Serrat dès l'an 979. lorsque les Religieuses furent transferées à Barcelonne, on n'a pû découvrir qui ont été les Prieurs qui ont gouverné le Monastere avant l'an 1080.

1. Frere Gerard est le premier qu'on trouve en l'an 1081.

2. Frere Gervais en l'an 1102.

3. Bertrand en 1151. Il paroît par les anciens actes qu'il a gouverné le Monastere plus de 37. ans.

4. Frere Berenger fondateur de la Confrerie en 1200.

5. Frere Raymond de Quer en 1203.

6. Frere Arnoul en 1216.
7. Frere Berenger II. en 1224.
8. Frere Pierre de Bavo en 1279.
9. Frere Pierre Escarrer depuis l'an 1306. jusqu'en l'an 1320.

10. Dom Jean Infant d'Aragon frere d'Alfonse II. Roy d'Aragon, & fils du Roy Jacques II. fut Prieur de ce Monastere depuis l'an 1320. jusqu'en 1334. On raconte de ce Prince des choses admirables. Dès l'an 18. de son âge il fut fait Archevêque de Tolede : en la 28. il fut créé Patriarche d'Alexandrie. On assure qu'il avoit dans un si jeune âge toute la maturité & la sagesse qu'il falloit pour occuper dignement de si éminentes dignitez, & qu'il étoit encore plus recommandable par sa pieté que par la noblesse de son sang. Il menoit une vie très-austere & mortifioit sa chair par les jeunes & par les cilices. Il étoit fort savant, & prêchoit avec tant de force, que l'on

croyoit que l'efficace de sa parole étoit un don de Dieu, où l'étude & l'industrie humaine n'avoient point de part. Ce saint Prélat tint le Prieuré du Mont-Serrat plusieurs années, comme on le voit dans les Chartres du Monastere. Il y en a une entr'autres dattée de l'an 1330. dans laquelle les Hermites du Mont-Serrat lui rendent obéïssance. Ce qui fait juger que depuis le tems de Frere Jean Guerin il y a toûjours eu des Hermites en cette montagne, sujets aux Superieurs du Monastere. Ce saint Prélat mourut l'an 33. de son âge, & a fait plusieurs miracles durant sa vie & après sa mort.

11. Frere Raymond de Villeragut Profés de l'Abbaye de Ripol, fut Prieur depuis l'an 1336. jusqu'en l'an 1348. son tombeau se voit en la vieille Eglise de ce Monastere.

12. Frere Jaques de Vivier étant Abbé de Ripol, gouvernoit en même-tems le Prieuré du Mont-Serrat en l'an 1375. par un abus de ces tems-là. Il fit faire plusieurs bâtimens, & entr'autres le petit Cloître des Religieux, où se voyent ses armes, sçavoir un poisson, il est enterré au bout du même Cloître devant le Chapitre, où étoit autrefois la Chapelle des onze mille Vierges.

13. Frere Vincent de Ripis fut le dernier qui porta le titre de Prieur depuis l'an 1394. jusqu'en 1408.

14 Frere Marc de Villalbe fut deux ans Prieur depuis l'an 1408. jusqu'en 1410. que ce Monastere fut erigé en Abbaye par Benoît XIII. comme nous avons dit cy-devant. Il fit plusieurs bâtimens tant dans le Monastere, qu'en la maison de Ministrol, où l'on voit encore ses Armes. Il étoit de l'il-

luſtre & ancienne maiſon de Villalbe, d'une grande érudition & fort eſtimé dans la Principauté de Catalogne, comme il parut lorſqu'il fut deputé de toute la Province vers Alphonſe V. Roy d'Aragon, & vers le Pape Martin V.

15. Frere Antoine d'Avignon Profés du Mont-Caſſin, vint d'Italie en 1422. par ordre du Roy Alphonſe V. & amena avec lui cinq Religieux. Ces Moines Italiens demeurerent douze ans dans l'Abbaye du Mont-Serrat, & puis s'en retournerent en leur païs. Il y a apparence que le motif du Roy Alphonſe en faiſant venir ces Religieux, étoit d'unir ce Monaſtere à la Congregation de ſainte Juſtine de Padoüe. Mais Dieu qui vouloit qu'elle fût incorporée à celle de ſaint Benoît de Vailladolid, en diſpoſa autrement.

16. Frere Pierre Antoine Ferrer, homme de grand merite fut

fort estimé des Roys d'Aragon Jean II. & Alphonse V. Il fut Chancelier d'Aragon, & Bibliothecaire du Roy Alphonse; il étoit Abbé en 1348.

17. Le Cardinal Julien de Rubere depuis Pape, sous le nom de Jules II. tint cette Abbaye en commende, mais il en joüit peu de tems; & il la resigna à Frere Jean Peralte, se reservant deux cens écus de pension.

18. Frere Jean Peralte fut le dernier Abbé perpetuel du Mont-Serrat, & il se démit volontairement de son Abbaye pour y introduire la reforme de saint Benoît de Vailladolid. Le Roy Ferdinand le nomma à l'Evêché de Vic

19. Frere Garsias de Cisneros, fut élû premier Superieur de la Reforme par la Communauté l'an 1493. Il fit des statuts pour la maison dont nous avons déja parlé, aussi-bien que de sa pieté, & de ses

rares qualitez. Il augmenta de beaucoup les richesses de la Sacristie, agrandit les bâtimens du Monastere, acheta beaucoup de livres pour la Bibliotheque, bâtit ce qu'on appelle le noviciat, les Hermitages de sainte Anne & de sainte Magdelene, & repara les autres. Il fit la grande cîterne pour les Pelerins, paya plusieurs dettes, obtint des privileges des Papes pour le Monastere & pour la Confrerie, qu'il retablit par ses soins, fit unir à l'Abbaye du Mont-Serrat celle de saint Geniés en Roussillon, & le Prieuré de saint Sebastien. Il fit imprimer au Mont-Serrat même les Breviaires & Missels de la Congregation, & deux livres qu'il composa, sçavoir les Exercices spirituels, & le Directoire des heures Canoniales, si bien reçûs du public. Il étoit en si grande reputation dans la Congregation, que presqu'en tous les Chapitres ge-

neraux on l'élisoit ou Definiteur ou Visiteur General, & quelquefois on lui donnoit ces deux charges en même-tems. Le Roi Ferdinand & Isabelle son épouse lui donnerent des marques de leur estime, lorsqu'ils le deputerent au Roi de France pour traiter de la paix. Il mourut l'an 1510. le 27. Novembre en la cinquante sixiéme de son âge; aprés avoir été Superieur du Mont-Serrat 17. ans

20. Frere Pierre Munios Profés du Mont-Serrat imita son prédecesseur dans ses vertus, & principalement dans son humilité, qui fit que se jugeant indigne de cette charge il s'en demit deux ans aprês son élection.

21. Frere Pierre de Burgos, Profez de Saint Jean de Burgos étoit un homme de grand merite. Avant que de se faire Religieux il étoit Docteur en droit en l'Université de Salamanque: il vint tout

jeune au Mont-Serrat, & il fut toûjours l'Achates du P. de Cisneros, pendant la vie duquel il exerça la charge d'œconome avec l'approbation de toute la Communauté. Il fut ensuite envoyé à Rome Procureur General de la Congrégation. Il fut élû en son absence Abbé du Mont-Serrat l'an 1512. & il occupa très-dignement cette charge durant vingt-trois ans. Sa douceur & son affabilité le faisoit aimer de tout le monde. Le Pape & les Rois d'Espagne temoignerent l'estime qu'ils en faisoient en lui donnant commission de reformer plusieurs Monasteres de Catalogne, & il reforma en effet celui de Pedralber de l'Ordre de Sainte Claire, ceux de S. Pierre & de S. Antoine, tous deux des Benedictines. Il fit bâtir tout le quartier du logis ou est le Refectoir & Dortoir des Religieux, qui coûta plus de vingt mille écus. L'an 1520. l'Em-

H v

pereur Charles V. l'honora lui & ses successeurs de la dignité de Grand Secretaire des Rois d'Aragon. Il mourut l'an 1535. le 25. Janvier.

22. Frere Michel de Pedroche natif de Cordoüe Profés du Mont-Serrat fut élû Abbé aprés la mort du P. de Burgos, gouverna cinq ans, & mourut à Barcelone l'an 1541. Il fit plusieurs acquisitions, unit au Monastere les terres de Ministrol, d'Aulese & d'Artese. Il acheta les lieux de Valmagne, de Riquier, la Baronnie de Momagastre, & le fief d'Esparraguere.

23. Frere Michel Fornier, natif de Valence en Espagne, fut deux fois Abbé, la premiere fois en l'an 1542. l'espace de trois ans, & la seconde en 1548., & il gouverna cinq ans. C'étoit un saint homme, & qui temoigna un grand détachement du monde, en se demettant de sa charge d'Abbé, &

en refusant l'Evêché de Vic qui lui fut offert par l'Empereur Charles V. Il mourut l'an 1560. après en avoit passé 47. en religion.

24. Frere Alphonse de Toro profés de S. Benoît de Vailladolid, fut Abbé deux ans, au bout desquels il se demit de l'Abbaye.

25. Frere Michel Fornier fut élû Abbé une seconde fois en 1648.

26. Frere Diego de Lerme natif de Burgos, & de parens nobles, Profez de l'Abbaye de S. Jean de Burgos, après avoir été long-tems Procureur General de la Congrégation à Rome, fut élû Abbé du Mont-Serrat, & ensuite de saint Benoît de Vailladolid. Il mourut en 1574. le 24. Janvier.

27. Frere Benoît de Tocco né de parens illustres ; car il descendoit des Rois d'Albanie, & étoit petit-fils du dernier Roy, proche parent des Empereurs de Constantinople. Son pere étant chassé

de son païs par la tyrannie du Turc, se retira au royaume de Naples, où nâquit Marc-Antoine de Tocco, car c'étoit son nom avant qu'il prit l'habit. Charles V. le fit son échanson. Mais passant par Notre-Dame du Mont-Serrat, Dieu lui fit connoître la vanité des choses de ce monde, de sorte qu'il renonça à toutes ses belles esperances pour y prendre l'habit religieux en 1542. Il fut élû Abbé deux fois, sçavoir l'an 1556, aprés Frere Diego de Lerme, & l'an 1562. aprés Frere Barthelemy Garriga. Il n'acheva point ce second trienne, car le Roy Philippe II. le nomma à l'Evêché de Vic; depuis il fut Evêque de Gironne & enfin de Lerida, & aprés 22. ans de Prélature, il mourut au Mont-Serrat, & il voulut être enterré comme un simple Religieux.

28. Frere Barthelemy Garriga un des plus grands hommes que le

Mont Serrat ait eu, fut offert en ſon enfance à Notre Dame en cette maniere. Son pere qui étoit fort pauvre, mit ſur un ânon deux corbeilles, dans l'une deſquelles étoit ſon petit enfant, & dans l'autre un chevreau. En cet équipage il vint au Mont-Serrat, & offrit au Sacriſtain toute la charge. Le Sacriſtain prenoit le chevreau & laiſſoit l'enfant. Mais le bon homme lui dit qu'il ne le reprendroit point, & qu'il offroit l'un & l'autre à la Sainte Vierge. Le Religieux rapporta ceci à ſon Abbé qui étoit alors Frere Pierre de Burgos, qui ayant vû l'enfant le fit recevoir dans le ſeminaire. En neuf ans qu'il y demeura, il apprit fort bien la Grammaire & la Muſique, & parut ſi porté à la pieté, qu'on lui donna l'habit Religieux, & il fut dans la ſuite deux fois Abbé du Monaſtere. La premiere fois en l'an 1559. après Frere Benoît de Tocco, & la

ad ætatis suæ annum decimum sextum persistens, Monachorum habitum suscepit, ultimâ die Martii, 1520. & in eadem persistens, ultimum diem parum proficiens clausit. qui dies computabitur.

29. Frere Benoît de Tocco fut élû une seconde fois en 1562.

30. Frere Philippe de S. Jaques fut deux fois Abbé du Mont-Serrat ; la premiere, après Frere Benoît de Tocco, & la seconde après Frere André de S. Romain. Il fut fort estimé dans la Congregation dont il fut deux fois Visiteur General.

31. Frere Barthelemy Garriga fut élû une seconde fois.

32. Frere André de Saint Romain fut six ans Abbé par un decret du Chapitre General. C'étoit un excellent œconome : il fit de beaux bâtimens, paya un grand nombre de dettes, & laissa le temporel du Monastere en très-bon

Etat. Il employa vingt-deux mille écus à l'Eglise, & fit ce bel endroit qu'on appelle la *Collation.* Il fut encore Abbé en divers tems des Abbayes de S. Benoît de Zamora, de Notre-Dame de Sopetran deux fois, & de S. Benoît le Royal de Sahagun. Parmi ces emplois & le maniment de tant de biens, il fut toûjours grand amateur de la pauvreté.

33. Frere Philippe de S. Jaques fut élû Abbé une seconde fois.

34. Frere André d'Intriago fut six ans Abbé. En sa derniere année l'Evêque de Lerida Dom Benoît de Tocco, jadis Abbé du Mont-Serrat, vint par ordre du Pape à la requête du Roy Philippe II. visiter ce Monastere en qualité de Visiteur Apostolique. L'an 1584. le sixiéme Novembre de la même année, le tems de Frere André d'Intriago expira, & l'Evêque gouverna le Monastere en qualité

de Président jusqu'à sa mort, qui arriva le dernier de Janvier 1585. & Frere Jacques Fornier, alors grand Prieur du Monastere lui succeda en sa qualité de Président jusqu'au sixiéme d'Août de la mêmé année; auquel succeda Jaques Capmani, alors second Prieur. En la même année 18. Octobre vint au Mont Serrat Gaspar de la Figuere Evêque de Lerida en qualité de Visiteur Apostolique; mais il mourut peu de tems après, le 13. Fevrier 1586.

35. Frere Jean Capmany Catalan, oncle de Frere Jaques Capmany Président du Mont-Serrat, fut élû Abbé en 1586. par Jean-Baptiste Cardonne Evêque de Vic, qui succeda aux deux Evêques précedens en la qualité de Visiteur Apostolique le 22. Juin de la même année 1586. Ce fut alors que l'alternative entre les nations Catalane & Castillane commança au Mont-Serrat, &

elle à été continuée depuis. Son terme expira en 1589. mais la contagion étant alors en Catalogne, le General ne peut venir assister à l'élection ; & du consentement du Roy Philippe II. le même Abbé gouverna la maison jusqu'en 1590.

36. Frere Placide de Salinas, Profés de S. Benoît le Royal de Vailladolit, fut élû Abbé du Mont-Serrat en 1590. après avoir été Abbé en plusieurs Monasteres de la Congregation, & même General. Il ne gouverna l'Abbaye que 26. mois parce que toutes les Abbayes vaquerent au Chapitre General suivant ; le Pape Clement VIII. ayant commis toutes les élections au même Chapitre. Frere Placide persuada au Roy Philippe II. de faire faire le grand retable, & il obtint l'union de l'Abbaye de saint Benoît de Bagés à celle du Mont-Serrat. Ce fut de son tems que fut consacrée l'Eglise

neuve ; & avant qu'on dorât la Chapelle on lisoit sur un pilier cette inscription :

Fratre Placido de Salinas, hujus sedis religiosissimæ Abbate, Expræfecto Generali hujus Ordinis enixè curante, hoc clarissimum templum, astantibus ferè cunctis Episcopis Catalauniæ, pro rege & optimatibus, dedicatum consecratumque fuit, quarto Nonas Februarii 1592.

Quoique ce Pere ne fut pas Profés du Mont-Serrat il lui étoit neanmoins fort affectioné, & il y vêcut plusieurs années, & demeura quelque-tems dans un Hermitage : & dès qu'il cessa d'être Abbé, il se retira dans celui de S. Jean. Il étoit honoré des Rois & des Princes, qui prenoient même souvent son conseil.

37. Frere Jaques Fornier Catalan, descendu de Parens François du Comté de Foix, fut élû au Chapitre General pour trois ans. De

ſon tems fut unie la Prévôté de S. Pierre des Arqueils, & l'on dépêcha les Bulles de l'union de S. Pierre de Bagés.

38. Frere Antoine de Cordoüe Profés de S. Jean de Burgos en Caſtille, homme ſçavant & de grand jugement, après avoir été Abbé au Monaſtere de ſa profeſſion, en celui de S. Emilien & depuis Viſiteur General de la Congregation, fut élû par le Chapitre General Abbé du Mont-Serrat; mais il ne fut qu'un an Abbé, & il mourut le 12. Juin 1596.

39. Frere Laurent Nieto Caſtillan fut ſubrogé en ſa place pour achever les trois ans. Il fut dérechef élû en 1601. après Frere Joachim Bonanat. Après avoir été deux fois definiteur de la Congregation, une fois Abbé de Notre-Dame de Valvanere, deux fois du Mont-Serrat, & enfin Viſiteur General de l'Ordre. Il fut nommé par le Roy

Philippe III. à l'Evêché d'Alés en l'Isle de Sardaigne, & depuis transferé à celui d'Argeil dans la même Isle.

40. Frere Joachim Bonanat de Barcelone fut élû au Chapitre General de l'an 1598. pour trois ans. De son tems & par ses soins on acheva de dorer le grand retable, & on fit la translation de l'Image comme on lisoit dans une inscription gravée sur une autre pilier de la Chapelle de Notre-Dame. Il renouvella presque tous les ornemens de la Sacristie, les reduisant à la façon moderne; en fit de nouveaux, en quoi on depensa sept mille écus. Il fut depuis Abbé de S. Felix de Guixoles.

41. Frere Laurent Nieto fut dérechef élû en 1601.

42. Frere Antoine Jutge Catalan, fut deux fois Abbé de cette maison: la premiere en l'an 1604. après Frere Laurent Nieto, & la

ſeconde en l'an 1610. après Frere Jean de Valençuele. Ce fut lui qui fit faire la riche couronne, dont nous avons fait mention.

43. Frere Jean de Valençuela natif de Cordoüe, Profés de cette maiſon, après avoir été Procureur General de la Congregation à Rome, & puis Abbé de ſaint Felix de Guixoles, enſuite Definiteur, fut enfin élû Abbé du Mont-Serrat, l'an 1697. Il fit faire la baluſtrade de bronze & de fer doré, & les orgues. Il fit auſſi dorer la Chapelle de Notre-Dame, & faire les beaux degrez de jaſpe du grand Autel.

44. Frere Antoine Jutge fut derechef élû en 1610.

45. Frere André Correa fut élû Abbé, après le ſecond trienne de Frere Antoine Jutge en 1613. pour quatre ans. Mais il mourut le jour de la Magdeleine en 1615.

46. Dom Jean de Valençuela

fut élû Abbé en 1615. pour la seconde fois, & il succeda à Dom André Correa. Il fit faire les deux petites orgues qui sont sur les portes du chœur; il acheva les beaux livres qui servent à dire l'office dans le chœur, & à chanter les Messes, qui avoient été commencez par son prédecesseur, & après avoir fini ses deux années, le Chapitre General le nomma Abbé de Notre-Dame de Balbanera, où il mourut l'an 1622.

47. Joseph Costa Catalan fut élû en l'année 1617. Il fit bâtir deux grands dortoirs pour les Religieux vers chaque côté des Chapelles de l'Eglise, & un dortoir sur la Sacristie pour les enfans de chœur. Il rétablit les moulins de Ministrol qui avoient été emportez par une grande inondation, & repara plusieurs metairies & le Prieuré de saint Pierre de Riudebillas qui avoient été ruinez.

48.

48. Dom Alonse Gomés Castillan, appellé *le saint Abbé* à cause de sa grande observance & regularité, fut élû Abbé en l'année 1621. Il fit vitrer l'Eglise & bâtir quelques appartemens pour les Pelerins. Après qu'il eut fini ses quatre années, le Chapitre le nomma Definiteur de la Congregation, ensuite Abbé de saint Pierre d'Exlonsa, où il mourut en l'année 1631.

49. Dom Bede Pi Catalan fut élû Abbé en l'année 1625. Il fit faire & dorer le retable de la Chapelle du saint Sacrement, ceux de saint Ildefonse & de S. Ignace. Il obtint de Philippe IV. Roy d'Espagne (qui vint faire ses devotions à la Sainte Vierge au Mont-Serrat) mille ducats de rente pendant la vie du Roy : il acheta une terre près d'Aulesa, fit faire les portes d'argent par lesquelles on entre pour baiser la main de l'Image de la Vierge, une crosse fort riche,

I

quatre grands chandeliers d'argent & plusieurs autres riches ouvrages. Ce fut pendant les quatre années qu'il fut Abbé, que Dom Benoît Pennalosa apporta des Indes une très-belle & grande couronne d'Emeraudes, & que Philippe IV. donna une lampe d'argent pesant deux cens livres. Il fit faire de très-beaux tableaux & des ornemens pour la Sacristie.

50. Dom Pierre de Burgos Castillan fut élû Abbé en l'année 1629. De son tems Philippe IV. revint au Mont-Serrat avec ses Freres Dom Charles & Dom Ferdinand Cardinal, & Donna Marie d'Austriche Reine d'Hongrie sœur de Philippe IV. & femme de l'Empereur Ferdinand II. La riche courone de diamans fut achevée de son tems, & le Marquis de Cadavereta donna une Chapelle de crystal composée de six grands chandeliers avec une croix, le tout garni d'or, avec

calice, patene, burettes, &c. Il fut fait Definiteur de la Congregation & ensuite Abbé d'Exlonsa, & mourut en l'année 1641.

51. Dom Joseph Porrassa Catalan fut élû Abbé en l'année 1633. Il fit plusieurs acquisitions de terres qu'il joignit à celle d'Aulesa. Il acheva la couronne de diamans pour l'enfant Jesus, commença un bel escalier appellé *la Porteria*, qu'il ne pût achever, le Roy Philippe IV. l'ayant fait Abbé d'Arles dans le Roussillon, où il fit faire un grand & beau pulpitre, pour mettre au milieu du chœur du Mont-Serrat, & il donna une somme d'argent pour faire celebrer tous les ans le jour de saint Joseph une Messe chantée en musique : il mourut en 1643.

52. Dom François Bayls Catalan fut élû Abbé en 1636. pour finir les quatre années que Dom Joseph Porrassa avoit commencées

avant d'être nommé à l'Abbaye d'Arles. Il acheva l'escalier que son predecesseur avoit commencé. Il fit faire quelques ornemens pour la Sacristie : le Chapitre General le nomma Definiteur, & le Roy Philippe IV. lui donna l'Abbaye d'Arles ; il mourut en l'année 1639.

53. Dom Jean Manuel d'Espinosa Castillan fut élû Abbé en 1637. Il fit faire le rayon pour le saint Sacrement : c'est un ouvrage fort riche, tout parsemé de diamans. Il établit dans le Mont-Serrat par un indult special de Rome la Confrerie de la Minerve ; acheta de très-beaux tableaux, & fut fait General de la Congregation de Vailladolid, ensuite Evêque d'Urgel, & enfin Archevêque de Tarragone. C'est un des grands bienfacteurs du Mont-Serrat. Il mourut en l'année 1679.

54. Le 22. du mois de Février

de l'année 1641. la Catalogne s'étant mise sous la protection de la France par ordre du conseil de la ville de Barcelonne, on renvoya à Madrid les Religieux Castillans, Dom Jean Manuel d'Espinosa étant encore Abbé. Celui-ci laissa pour Président Dom Jean Marqués qui exerça sa charge jusqu'au dernier jour du mois d'Octobre que Dom François Batllé fut élû Abbé, & par un bref de Rome il fut fait pendant la guerre General des Monasteres reformez de Catalogne. Il bâtit la chambre Abbatiale & quelque autre appartement en l'Abbaye de Bagés dependante de celle du Mont-Serrat, dont il avoit été deux fois Abbé. Il fit faire aussi une chambre Abbatiale au Mont-Serrat, acheta la terre de Masquesa & celle *delmas Rubiò*, & par d'autres acquisitions il augmenta beaucoup le bien du Monastere.

55. Dom Jaques Marti Catalan

fut élû Abbé en l'année 1645. Il paya soixante mille livres à divers créanciers du Monastere, & mourut en l'année 1678.

56. Dom François Batllé fut élû Abbé pour la seconde fois en l'année 1649. Les revolutions de Catalogne furent si grandes, que les Castillans y étant rentrez, il se deposa de sa charge pour mieux vacquer à son salut.

57. Dom François Crespo Aragonois fut élû Abbé en 1652. & il acheva les quatre années que son prédecésseur avoit commencées. Il a composé quelques écrits ; & sans les affaires qui agiterent de son tems la Province ; il nous auroit sans doute laissé de plus grandes marques de son érudition, car c'étoit un des plus sçavans hommes qu'il y eût de son tems en Espagne. Il fut aussi Abbé de saint Pierre d'Exlonsa, de saint Benoît de Bagés, & Visiteur General de

la Congregation. Le Roy Philippe IV. lui donna l'Abbaye de ſaint Victorien en Aragon, où il mourut en l'année 1668.

58. Dom Emilien de Miranda Caſtillan fut élû Abbé en 1653. Il fut depuis Definiteur de la Congregation, & mourut l'an 1660.

59. Dom Jaques Caragoſa Catalan fut élû en 1657. Il fit bâtir le quartier de maiſon qui regarde ſur la place, & fit pluſieurs reparations très-importantes. Il fit faire ſix grands chandeliers d'argent avec une croix & un couronne d'émeraudes pour l'enfant Jeſus. Il embellit la Chambre qui eſt derriere l'Image de la Vierge de très-beaux tableaux. Il fut obligé d'engager une terre appellée Villalbo pour payer plus de vingt-mille livres empruntées par ſon prédeceſſeur. Il fut fait Abbé de Bagés pendant quatre ans, enſuite Abbé de ſaint Felix de Guixoles, & Viſiteur

General de la Congregation.

60. Don Estienne Velasque Castillan fut élû en 1661. il fit faire quelques reparations, & fut ensuite Abbé de saint Geniés en Roussillon, deux fois Definiteur de la Congregation, & Abbé du petit Mont-Serrat à Madrid.

61. Dom Placide Riquer Aragonois fut élû en 1665. Il fut Abbé deux ans entiers, & mourut entrant dans la troisiéme. Il paya plus de vingt mille livres de dettes; depuis il fut fait Abbé de saint Felix. Il augmenta beaucoup les curieuses & riches piéces qu'on voit dans la chambre qui est derriere l'Image de la Vierge.

62. Par le decès de Dom Placide Riquer, Dom Loüis Mont-Serrat fut élû Abbé en 1668. De son tems toute l'Eglise fut dorée comme l'on voit aujourd'hui par les bienfaits de Dom Jean d'Autriche fils de Philippe IV. Le Duc

de Cardonne Dom Loüis Folch donna de son tems une somme pour servir de fond pour entretenir quatre cierges qui brûlent jour & nuit devant l'Image de la Vierge. Il fut depuis pourvû de l'Abbaye de Bahalon en Catalogne par Charles II. Roy d'Espagne, & mourut en l'année 1688.

63. Dom Estienne Velasqués fut élû Abbé une seconde fois en 1669. Il fit achever de bâtir la maison de Leyde, qui avec ses terres est un des plus beaux lieux qui soit en Catalogne. Il fut depuis fait Abbé du petit Mont-Serrat à Madrid.

64. Dom Joseph Ferrant Catalan fut élû en 1673. Il fit accommoder la maison qui est à Ministrol, lieu dependant de l'Abbaye, & y fit bâtir une Chapelle qu'il dédia à la Vierge. Il commença au Mont-Serrat un beau clocher, mais il n'eut pas le tems de l'ache-

68. Dom Michel Lujol Catalan fut élû Abbé en 1684. pour finir le tems que ses prédecesseurs n'avoient point achevé. Il gouverna la maison pendant un an, six mois & dix neuf-jours; donna des marques de son habileté & de sa conduite, en ce que n'ayant eu le maniment des affaires que si peu de tems, il fit un accommodement avec tous les créanciers de la maison, qu'on avoit inutilement tenté de faire jusqu'à ce tems là. Il en coûta pourtant dix mille livres. Il fit faire une chaussée aux moulins de Ministrol dependans de l'Abbaye, que l'eau avoit emportez il y avoit plus de six ans, sans que la maison déboursât rien pour cet ouvrage qui coûta treize mille livres. Il paya pour vingt mille francs de dettes. Il ordonna que les jeunes Profés reciteroient le chapelet après Vêpres. Le Chapitre General le nomma depuis Visiteur.

de la Congregation. Il tint quatre ans cette charge, après quoi il se retira dans un Hermitage du Mont-Serrat, où après avoir passé quatre ans, l'Abbé ayant trouvé à propos qu'il revint au Monastere, il a obéï, & est l'exemple de ses Confreres. Je suis d'autant plus obligé de rendre justice à la verité, que je suis témoin de tout ce que j'avance. L'ayant prié de m'envoyer le Catalogue des Abbéz du Mont Serrat, il y supprima son nom, & m'écrivit : *je ne merite point d'entrer dans cette liste. Je vous demande de prier Dieu que mon nom soit écrit dans le livre de vie.*

69. Dom Jean Ximenés Castillan fut élû Abbé en 1685. ensuite il fut nommé Visiteur General par le Chapitre, charge qu'il exerce encore.

70. Dom François de Cordelles Catalan fut élû en 1689. le 31. Octobre, & son tems finira le même jour de cet année 1693.

CHAPITRE V.

Des Religieux du Mont-Serrat recommandables par leur sainteté.



UTRE les Abbez dont nous venons de parler, il y a eu plusieurs Religieux & Hermites au Mont-Serrat fort recommandables par leur sainteté & par l'austerité de leur vie : en voici quelques uns.

Frere Diego de Vailladolid, autrement dit, de la Villa, Profés du Monastere de saint Benoît le Royal de Vailladolid, fut un des quatorze Religieux qu'on envoya au Mont Serrat pour reformer le Monastere. Il mena toujours une vie si sainte & si austere, qu'en sa mort qui arriva l'an 1494. Dieu fit plusieurs prodiges, qui faisoient voir combien cette ame lui étoit agréable. On le met ici le premier, par-

ce que ce fut le premier des Religieux reformez qui passa de cette vie à l'éternelle.

Frere Benoît d'Aragon, Hermite qui s'étoit voüé dès son enfance à servir Dieu dans le Mont-Serrat en qualité d'Anachorete, n'ayant pû obtenir d'y être reçû, à cause de sa jeunesse & de la delicatesse de sa complexion, s'alla mettre parmi les Hermites de Manreze, où il demeura quelques années. Mais le desir qu'il avoit d'aller au Mont-Serrat pour y servir Dieu & y honorer la sainte Vierge toute sa vie, s'augmentant de jour en jour, il y revint & y reçût enfin l'habit de la Religion, & après une longue épreuve il y obtint un Hermitage, où il vêcut très-saintement, vaquant jour & nuit à l'Oraison, & s'exerçant continuellement en des œuvres de piété. On assure qu'il ne cédoit point aux anciens Anachoretes d'Egypte & de Syrie en sain-

reté & en austerité de vie. Le Ciel le favorisa de plusieurs revelations, que l'on conserve par écrit dans le Mont-Serrat, & il eut le don de prophetie. On voit un abregé de sa vie dans ces vers gravez à l'Hermitage de sainte Croix.

Occidit hac sacra Frater Benedictus in æde,
Inclytus & fama, & relligione sacer.
Hic sexaginta & septem castissimus annos,
Vixit in his saxis, te, Deus alme, precans,
Usque senex, senio mansit curvatus & annis,
Corpus humo retulit venerat undè prius,
Ast anima exultans, clarum repetivit olympum,
Nunc sedet in summo glorificata throno.

Frere François de Vesar prit l'habit Religieux à l'âge de dix-

fept ans. Il s'avança tellement dans la vertu, qu'à l'heure de sa mort, qui arriva peu d'années après sa profession, il fut honoré d'un secours sensible & d'une vision de la sainte Vierge. On peut dire de lui. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Frere Christofle de Zamora, Religieux d'une pieté exemplaire, en qui l'on remarquoit avec la simplicité de la colombe la prudence du serpent, reçût pendant sa vie plusieurs faveurs du Ciel : & à l'heure de sa mort il prédit par un esprit prophetique, que trente Religieux qu'il nomma mourroient cette année qui étoit l'an 1524. Il passa le premier à la felicité éternelle : & les trente Religieux moururent la même année, comme il l'avoit prédit.

Frere Maur d'Alfaro, étoit si distingué par sa pieté & par sa sagesse, qu'étant encore tout jeune :

il fut élû Maître desNovices : il s'aquita de cet emplói, avec toute la prudence d'un vieillard. Il finit saintement sa vie, & les trois nuits qui précedoient sa mort, il entendit les Anges qui chantoient fort melodieusement ; les Religieux qui le veilloient oüirent aussi cette Musique celeste & en rendirent témoignage.

Frere Alfonse de Burgos né en l'Isle de Zelande de parens Espagnols, fut élevé à l'Université de Louvain, où il passa toute sa jeunesse. Il s'y rendit si habile, qu'il surpassa tous ses condisciples, & sa reputation vint jusqu'à la Cour de Charles V. Le Duc de Vejar, alors resident pour sa Majesté Catholique aux Etats de Flandres, l'amena en Espagne pour y être Precepteur du Marquis de Gibraleon son fils. Mais passant par le Mont-Serrat il se sentit si fortement appellé à la vie Monastique, qu'il

demanda l'habit Religieux, aimant mieux servir Dieu & la sainte Vierge, que les grands de la terre. Dès qu'il eut reçû le saint habit, il fut un vrai modelle de toutes les vertus. Il étoit si embrasé de l'amour de Dieu, qu'il lui étoit toujours uni par une haute contemplation. Il employoit tout le tems qui lui restoit après la priere, en lectures pieuses. Il demanda d'aller passer le reste de sa vie dans un Hermitage, éloigné de la conversation des hommes; & ayant obtenu cette grace, il y passa vingt-sept ans toujours occupé à la priere & à la lecture: & y reçût plusieurs faveurs du Ciel. Au lieu du travail manuel il y composa plusieurs ouvrages de piété, sçavoir, les Traités de l'immortalité de l'ame: des bienfaits divins: du très saint Sacrement de l'Autel: de la vie solitaire: des loüanges de la sainte Vierge: de la préparation à la mort, qui lui

arriva le 2. May 1572. Il fut pendant sa vie & après sa mort en grande reputation de sainteté, tant parmi les Religieux que parmi les seculiers. Le Roy Philippe II. temoigna l'estime qu'il faisoit de ce saint homme, en l'honorant de ses visites & de sa conversation.

Frere Jean Martinez Hermite, fut un disciple de Frere Alfonse de Burgos, qu'il imita parfaitement. La ferveur de l'amour divin qui embrasoit son ame paroissoit jusques sur son visage. Il s'occupoit en la priere, sans pourtant negliger l'Office de Marthe, car il avoit un soin tout particulier des hôtes & des pelerins, qu'il servoit nuit & jour pendant le tems qu'il resta au Monastere. Il ne mangeoit que les restes des autres, & l'on dit de lui qu'il n'a jamais rien entamé à son repas. Il continua ce genre de vie jusqu'en l'an 1595. qu'il passa de cette vie à l'immortelle.

Frere Dominique de Sobrarias Aragonois fut dans son enfance pensionnaire au Mont-Serrat. Il donna dès lors tant de marques de son bel esprit & de sa piété, que les Religieux lui donnerent l'habit. Il fut depuis Prieur de l'Abbaye, & ensuite Abbé de Valvanere. De-là il revint au Mont-Serrat, où il passa le reste de ses jours dans un continuel exercice des œuvres de piété, & alla enfin recevoir la recompense dûë à ses merites.

Frere Jerôme Lauret Catalan excellent Religieux du Mont-Serrat, fut fait Abbé de saint Felix de Guixoles, située près d'un port de Mer en Catalogne. C'étoit un homme d'une pieté éminente, & d'une grande érudition. Il mit au jour deux ouvrages fort estimez des sçavans de ce tems-là, sçavoir, *Sylva allegoriarum* en deux volumes, & la table des hommes &

des femmes dont le nom se trouvent dans l'Ecriture sainte. François Ribera parle de ses livres avec grand éloge.

Frere Jean de Roblés fut un Religieux illustre par sa pieté & grand Predicateur. Il fut plusieurs fois Abbé de l'Ordre. Il fit grand fruit par ses Sermons, & particulierement dans la Castille, où il occupa la premiere chaire.

On peut encore mettre entre les Religieux du Mont-Serrat distinguez par leur pieté & regularité Frere Pierre Chauves, & Frere Placide de Villalobes, qui furent choisis par le General de la Congregation de Vailladolid pour aller reformer les Monasteres de Portugal : où ils établirent la Congregation de saint Benoît de Portugal, dont ils furent Generaux l'un aprés l'autre.

Frere Jean Xanonés que d'autres appellent Chanonés, natif de

Mirepoix en France, fut dès sa jeunesse fort porté à la piété, doux, affable, modeste, & fort appliqué à l'étude. La reputation des Religieux du Mont-Serrat le porta à y venir demander l'habit en sa trentiéme année en 1512. Ce fut un Religieux de grande austerité & mortification. Il dormoit & mangeoit fort peu, portoit toujours le cilice, fort assidu aux saintes lectures, adonné à l'oraison, amateur du silence. Il avoit outre cela une humilité profonde, & il obéïssoit avec exactitude à tout ce qu'on lui commandoit. Ces rares qualitez lui acquirent l'estime de ses Confreres par tout où il demeura. Il fut Maître des Novices à saint Benoît le Royal de Vailladolid : & ensuite il fut envoyé en Portugal pour y travailler à la reforme avec les Reverends Peres Chauves & de Villalobos. C'est lui qui oüit la confession generale de saint Ignace de

Loyola, & qui fut son directeur aux premieres années de sa conversion. Il eut revelation de sa mort qui arriva l'an 89. de son âge.

Le Maître Frere Antoine Malvenda natif de Burgos, ville qui a donné au Mont-Serrat beaucoup d'excellens Religieux, fut trésorier des armées de Charle-quint. Dieu permit qu'il n'administra pas bien les deniers Royaux, pour lui donner moyen d'aquerir des richesses éternelles. Il prit l'habit Religieux au Mont-Serrat, & depuis il étudia en Italie, & fut gradué à Bologne : quoiqu'il eût commencé fort tard ses études, ainsi qu'un autre Baldus, il y fit un si grand progrès, qu'il passa pour le plus sçavant homme qu'il y eût de son tems en Espagne. Il s'aquit cette grande reputation à Burgos où il fut Abbé de saint Jean, & à Salamanque où il le fut de saint Benoît : on l'estimoit sur tout très-habile dans les cas de conscience.

Il joignit à l'érudition une grande pieté, & mourut âgé de 81. an.

Frere Antoine Seà Portugais, homme docte & fameux Predicateur fut Abbé de Sapetran, où il donna tant de marques de sa piété & de sa bonne conduite, qu'au Chapitre General suivant il fut nommé Abbé de saint Benoît le Royal de Vailladolid, & General de la Congragation; charge qu'il exerça avec une approbation universelle.

Frere François Lebrot natif de Lombardie étant tombé malade à l'âge de 21. an, fut touché de Dieu, & aprés sa guerison il quitta tout pour s'appliquer à la priere & à l'étude de l'Ecriture sainte sous la direction des Reverends Peres Jesuites. Il passa depuis au service du Cardinal Poggio qui le fit son Maître d'hôtel. Mais remarquant qu'il avoit perdu le goût qu'il ressentoit en l'oraison; & craignant que ce ne

fut un effet de ses pechez secrets, il se prosterna devant un Crucifix suppliant Dieu de lui decouvrir la cause de sa tiédeur : alors il ouït une voix sans sçavoir d'où elle sortoit, qui lui dit : *Non consolabor te, quousquè ad Montem-Serratum perrexeris*; ce qui fut cause qu'il demanda & reçût l'habit Religieux au Mont-Serrat. Il s'appliqua entierement à prier & à lire : sur tout les œuvres de saint Bernard, qui le touchoient tellement qu'il ne pouvoit retenir ses larmes. Il persuadoit tout ce qu'il vouloit, tant par ses exemples que par ses paroles, & il attira beaucoup de personnes à prendre l'habit Religieux au Mont-Serrat, entr'autres Frere Benoît de Tocco, dont nous avons parlé dans le Catalogue des Abbez. Celui-ci ayant été nommé à l'Evêché de Vic pria le P. Lenotor de lui tenir compagnie, ce qu'il lui accorda. Mais lorsqu'il fut arrivé à Barcelonne, priant dans

une Eglise où étoit l'Image de la sainte Vierge, il entendit qu'elle lui disoit interieurement : *Me voulez-vous quitter, pour suivre un autre?* Ce qui fut cause qu'il retourna d'abord au Mont-Serrat, où il faisoit grand fruit à la Confession par sa pieté & par son éloquence. Ce saint homme fut si austere qu'il jeûnoit jusqu'au soir, & se levoit pendant la nuit pour vaquer à l'Oraison devant un Crucifix, où il restoit depuis ses Matines jusqu'à ce qu'il fallût entrer au Confessional. On assure qu'il eut revelation de sa mort, qui arriva la veille de la Nativité de Notre-Seigneur en 1583. Il mourut âgé de 78. ans.

Frere Bueil premier Patriarche des Indes Occidentales, fut un des grands hommes que la Catalogne ait produit, comme le témoignent tous les Historiens des Indes. Le choix que le Roy Catholique fit de lui pour aller prêcher

la Foi au nouveau monde est encore une preuve certaine de son merite. Le souverain Pontife lui donna sa benediction avant son départ, & lui permit d'amener avec lui douze Religiéux. Il est certain que Frere Bueil étoit Benedictin, & Arnold Vvion dit, qu'il a été Religieux du Mont-Serrat, ce que confirment les Religieux de cette Abbaye, qui montrent un livre d'un Hermite, dedié audit Frere Bueil. Il est *assez incertain s'il fut* tiré du Mont-Serrat avant ou après la reforme: mais quoiqu'il en soit, Frere Bueil remplit dignement tous les devoirs de l'eminente dignité qu'on lui avoit conferée, & fit grand honneur à la Maison du Mont-Serrat & à l'Ordre de saint Benoît.

CHAPITRE VI.

Liste des Religieux du Mont-Serrat qui ont été nommez à des Prélatures ou à des Abbayes.

DOM Jean d'Aragon Prieur du Mont-Serrat fut fait Archevêque de Tolede vers l'an 1320. & dix ans après Patriarche d'Alexandrie : nous en avons parlé cy-devant.

Dom Jean Peralte Abbé du Mont-Serrat fut fait Evêque de Vic.

Dom Benoît de Tocco fut fait Evêque de Vic, puis de Gironne & enfin de Lerida, & mourut en 1585.

Dom Laurent Nieto fut fait Evêque d'Alés, depuis d'Alguier, ensuite Archevêque d'Oristan, & enfin de Cailler ou Cagliari, &

mourut l'an 1626.

Dom Joseph Porassa après avoir été Abbé Regulier du Mont-Serrat, fut fait Prieur perpetuel d'Arles par le Roy Philippe I V.

Dom Michel Fornier fut fait Evêque de Vic par Philippe III.

Dom Pierre Sanche fut fait Abbé de saint Paul de Barcelonne, & depuis de Ripol par Philippe I I I. Il mourut l'an 1627.

Dom Vincent Ferrier fut fait Abbé de Gallican, & depuis de saint Michel de Cuzan par Philippe IV. Il avoit été Seminariste du Mont-Serrat. Il mourut l'an 1632.

Dom Benoît Ferran fut nommé par le Roy Très-Chretien à l'Abbaye de saint Florent en France l'an 1636.

Dom Antoine Mantille fut fait Abbé de Bagnolés par Philippe IV. Il mourut l'an 1642.

Dom Pierre Loüis de sainte Foy fut nommé à l'Abbaye de la O, &c.

depuis à celle de ſaint Jean de la Penna en Aragon par Philippe IV. Il mourut l'an 1638.

Dom Antoine Corona fut nommé à l'Abbaye d'Arles par Philippe IV. & mourut l'an 1632.

Dom Jean de Xavara fut fait Abbé de la O, & depuis de ſaint Jean de la Penna par Philippe IV.

Dom Joſeph Magarola fut nommé par le Roy Philippe IV. Abbé de Campredon. Il fut deputé de Barcelonne. Il avoit été en ſa jeuneſſe Seminariſte du Mont-Serrat. Il mourut l'an 1676.

Dom Ignace Royo fut fait Abbé de ſaint Victorien en Aragon, Il fut enſuite Archevêque de Cagliari, & depuis Evêque d'Albaracin, & enfin Evêque de Balbaſtro, d'où il fut deputé. Il mourut l'an 1680.

Dom François Creſpo fut nommé Abbé de ſaint Victorien en Aragon par Philippe IV. & il

mourut l'an 1668.

Dom Jean Manuel de Espinosa qui avoit été Abbé du Mont-Serrat & General de l'Ordre, fut fait Evêque d'Urgel & depuis Archevêque de Tarragone. Il mourut l'an 1679.

Dom Loüis Mont-Serrat après avoir été Abbé du Mont-Serrat & Definiteur de l'Ordre fut nommé Abbé de Besalu par Charles II. & mourut l'an 1688.

Dom Benoît Sala, qui étoit Docteur en Sainte Théologie dans l'Université de Salamanque, Definiteur de la Congregation de St. Benoît de Vailladolid, fut Abbé du Mont-Serrat en Catalogne, Abbé de St. Paul del campo en Barcelonne & ensuite de Sainte Marie de Gerry, & l'année 1698. fut fait Evêque de Barcelonne; enfin il fut fait Cardinal par Clement II. & mourut le 4. Mars. 1713. à Rome.

Suite du Catalogue des Abbez qui sont à la page 169.

Dom Jean Ximenés, fut élû pour la seconde fois en 1693.

Dom Joseph Ferré, fut élû en l'année 1697. & fut Definiteur de la Congregation.

Dom Gaspard de Paredés, fut élû en l'année 1701.

Dom Felix Ramounda, fut élû en l'année 1705.

Dom Pierre Canada, fut élû en l'année 1709.

Dom Manuel Marron, fut élû en l'année 1713.

Dom Joseph Benoît, fut élû en Chapitre General dans le mois d'Avril l'année 1717.

Dom Etienne de Rotaldé, fut élû au Chapitre General Abbé en l'année 1721.

Dom Benoît Tizon, fut élû au Chapitre General Abbé en l'année 1725.

Dom Augustin de Novell, fut élû au Chapitre General Abbé l'année 1729.

Dom Benoît Tizon, fut élû pour la seconde fois au Chapitre General Abbé l'année 1733.

CHAPITRE VII.

Des Religieux du Mont-Serrat qui ont été recommandables par leur érudition, & par les écrits qu'ils ont composez depuis l'an 1600. jusqu'à 1693.

DOM Sebastien d'Enzinas fut un très-sçavant homme. Il enseigna la Théologie morale en ce Monastere. Il fut Abbé de Carrion & de S. Benoît de Seville. Il laissa un livre, de la maniere d'élever les Princes & les grands Seigneurs.

Dom Jaques Beusa fit des vers en l'honneur du S. Sacrement & les

Hiſtoires de pluſieurs Martirs & des Saints. Il mourut l'an 1617.

Dom Michel Solſona compoſa une Hiſtoire du Mont-Serrat, & de la Principauté de Catalogne. Il mourut l'an 1618.

Dom François Sanchez très ſçavant Religieux étoit fort verſé en la langue Hebraïque. Il enſeigna pluſieurs années la Theologie Morale en cette maiſon. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, ſçavoir des Commentaires ſur Job, ſur les Pſeaumes, ſur les Cantiques, ſur l'Ecleſiaſte, un dictionaire Hebreu, ouvrage fort utile, un livre *de Divinis nominibus*. De tous ces livres il n'y a eu d'imprimé que le Commentaire ſur l'Ecleſiaſte, les autres ſont conſervez dans le Monaſtere écrits de la main de l'auteur. Il mourut l'an 1620.

Dom Matthieu Lauret parent du très-ſçavant Lauret auteur des Allegories & Religieux de ce Mo-

nastere, surpassa son cousin en érudition : de sorte qu'il fut nommé pour enseigner la Théologie au celebre Monastere du Mont-Cassin, emploi qu'il exerça quelque tems. Il mit au jour un livre qu'il intitula : *De vera existentia Corporis sancti Benedicti in Casinensi Monasterio.* Il fit encore imprimer la Chronique du Cardinal d'Ostie avec ses notes & corrections. Il mourut en *1626.*

Dom Matthieu Olivier François de nation composa un livre en François des Miracles de Notre-Dame du Mont-Serrat. Il traduisit d'Espagnol en François les trois premiers tomes de la Chronique de l'Ordre de saint Benoît, où il ajoûta beaucoup de choses qui concernoient les Monasteres de France, qu'il avoit ramassées avec soin. Il mourut l'an *1626.*

Dom Jean de Gomiel fut fort sçavant & grand Poëte : il laissa

plusieurs ouvrages sur differens sujets : un en particulier sur la Fondation du Temple de Salomon. Il mourut l'an 1629.

Dom Antoine Ledesma composa un formulaire des Chartres & Procuration pour les Abbez du Mont-Serrat. Il mourut en 1630.

Dom Pierre de Burgos Abbé du Mont-Serrat écrivit un Traité spirituel, du moyen de dilater les affections en l'Oraison, qui fut imprimé avec la Regle de saint Benoît. Il mourut l'an 1641.

Dom Jean Guerin, qui avoit été Seminariste au Mont-Serrat, traduisit de Latin en Espagnol les œuvres de Seneque. Il écrivit les vies des Religieux, Hermites & Freres-Laïs du Mont-Serrat. Il traduisit aussi plusieurs livres de l'Histoire de France, sous le titre de Mercure. Il fit un Catalogue des Abbez Religieux, Hermites, Freres-Laïs & Seminaristes du

Mont-Serrat ; un livre des cas de conscience ; un autre des jurisdicrions du Mont-Serrat ; un autre des differens memoriaux dans le Droit ; & tant d'autres ouvrages, qu'il y a lieu de s'étonner que la vie d'un homme ait suffi pour les composer, & sur tout lui qui ne s'exemtoit jamais d'aucun exercice de Communauté.

Dom François Crespo Abbé du Mont-Serrat dont nous avons parlé cy-devant, étoit un des plus sçavans hommes d'Espagne. Il fut Docteur dans le fameux College de saint Vincent de Salamanque, & ce qu'on appelle Professeur de la premiere dans l'Université de Lerida. Il laissa plusieurs ouvrages de Theologie, fort estimez des gens sçavans. Il imprima un livre intitulé, la defense de la Conception immaculée de la très sainte Vierge, & encore un autre. Il mourut l'an 1668.

Dom Joseph Capellades, qui avoit été Seminariste, a laissé quatre volumes in-folio des Allegories de Notre-Dame. Il mourut l'an 1688.

Dom Michel Solsona écrivit l'Histoire du Mont-Serrat, que la mort l'empêcha d'achever.

Dom Gaspar Tapias ci devant Seminariste, n'a rien mis au jour, quoiqu'il fut un des plus sçavans hommes de son tems. Après avoir lû la Theologie Scholastique à Bagés, la Morale en la Cathedrale de Barcelonne, & en ce Monastere, Monsieur de Marca Archevêque de Paris, celebre dans l'Europe par ses doctes écrits, vint au Mont-Serrat; & ayant conversé plusieurs fois avec Dom Tapias, il dit que dans plusieurs païs où il avoit voyagé, il n'avoit trouvé que trois hommes que l'on put dire bien sçavans, un desquels étoit Dom Tapias. Et Signor Forme-

silla Inquisiteur de Barcelonne, qui tient à present la même charge à Tolede, homme de grande litterature, étant venu visiter Notre-Dame du Mont-Serrat, après s'être entretenu avec Dom Tapias, dit qu'il avoit trouvé en lui une Bibliotheque entiere, & que s'il pouvoit demeurer en sa compagnie il n'auroit besoin d'aucun livre. Un grand nombre de Princes & des gens d'érudition qui vinrent au Mont-Serrat, étoient étonnez de la prodigieuse étendue de ses connoissances. Il étoit Historien du Roi très-Chrétien, & il a été Abbé de Bagés. Il mourut en 1684.

Dom Joseph Oliva enseigna la Philosophie au College de Bagés d'où il fut Abbé. Il mourut l'an 1672.

Dom Jaques Vidal, qui avoit été Seminariste enseigna un cours des Arts, & fut depuis lecteur en

Theologie. Il fut Abbé de saint Genis & mourut l'an 1689.

Dom Maur Mamola fut Maître Professeur aux Arts, & occupa une chaire en l'Université d'Hirache. Il mourut l'an 1679.

Dom François Cases fut un des grands Religieux de ce Monastere. Il fut Abbé de Bagés, & mourut l'an 1677. Il avoit été Seminariste.

Dom Joseph Basso, s'il n'avoit été prévenu de la mort dans sa jeunesse, auroit égalé Dom Tapias en érudition.

Dom Joseph Artis très-habile en Théologie Scholastique & Morale & grand Poëte.

Dom Maur Mansalvo celebre par son érudition, fut Abbé de saint Felix de Guixoles & mourut l'an 1675.

Parmi le grand nombre des personnes recommandables par leur érudition qui ont été Religieux.

du Mont-Serrat & dont on admire aujourd'hui l'esprit, la pieté & l'intelligence profonde dans les lettres; on y distingue les deux personnes illustres avec lesquelles je vais finir ce Chapitre & l'ouvrage.

J'ai parlé au Chapitre des Abbez & à celui des Prélatures données par les Rois aux Religieux du Mont-Serrat, de Dom Benoît Sala, j'ay fait voir que par les pressantes instances de la Communauté il avoit été obligé d'accepter l'Abbaye; que le Roi Charles II. ne lui donna pas le tems de finir le terme pour élire son Prédecesseur; que Sa Majesté Catholique en ayant connu le merite, il le nomma à l'Abbaye de saint Paul de Barcelonne, ensuite à celle de Gerri; mais il faut dire ici, que l'Université de Salamanque en avoit plûtôt reconnu sa science & son érudition, puisqu'elle l'avoit

déja aggregé parmi ses docteurs, & qu'il y avoit été Professeur en y enseignant la Théologie pendant plusieurs années.

Dom Royo docteur de Salamanque & Professeur dans la même Université, ayant été Abbé de saint Jean del Poyo & de saint Vincent de Salamanque où il avoit enseigné pendant plusieurs années la Theologie avec approbation de tous les sçavans, il fut fait Definiteur de la Congregation de Vailladolid, & ensuite il a été choisi pour Superieur General de cette même Congregation, qu'il gouverne aujourd'hui fort saintement.

Dom Joseph de Saint Benoît Frere Laï Flamant, prit l'habit de Religieux en l'année 1677. sa vertu & ses bonnes qualitez étoient si grandes, qu'à peine sçachant lire lorsqu'il fut reçû Frere; il apprit dans peu de tems à lire & à bien

écrire sans être enseigné de personne. Il étoit Tailleur de pierre, & ce qui est admirable n'ayant point étudié, il interpretoit la sainte Theologie comme auroit fait un Docteur. Il mourut au Monastere du Mont-Serrat en odeur de sainteté.

On trouva un Livre qu'il avoit composé, & qui a été mis au jour sous le titre des Oeuvres de Frere Joseph de Saint Benoît, approuvé en Salamanque par tous les Docteurs de cette Université, avec des Eloges extraordinaires.



Fondation faite par le Roy Loüis le Grand, pour le repos de l'ame de la feu Reyne Mere.



'AN mil six cens soixante-six, le sixiéme jour du mois de Decembre avant midi dans la Ville & Cité d'Auch & Palais Archiepiscopal en icelle, regnant Loüis XIV. par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, pardevant moi Notaire Royal & Tabellion de ladite Ville, & témoins ci-dessous nommez, furent presens en leur personnes Messire Henry de la Mothe-Houdancour Commandeur des Ordres du Roi, Archevêque d'Auch, & grand Aumônier de la defunte serenissime & très-auguste Dame Anne d'Autriche, Reine, Mere de Sa Majesté à present regnant d'une part: & Dom

Denis Tournemire Religieux Profés de l'Abbaye de Notre-Dame du Mont-Serrat, Ordre de saint Benoît; & Procureur General en ce Royaume de ladite Abbaye & Eglise, établi par procuration de l'Abbé General d'icelle, dressée à Mont-Serrat le dix-septiéme jour de Juillet dernier mil six cens soixante-six, pardevant Me. Paul Rey Notaire Apostolique & Royal de la Ville de Barcelonne; ladite procuration signée & scellée du sceau de ladite Abbaye. Lequel Seigneur Archevêque declare que Sa Majesté ayant voulu ajoûter à toutes les prieres qui depuis le decès de ladite Dame Reine sa Mere, se font, elle a de toutes parts fait dire pour elle un nouveau nombre de cinquante mille Messes, à être distribuées tant en Messes que fondations dans les plus celébres Eglises, non seulement de son Royaume, mais même de toute l'Euro-

pe, comme celle de Notre-Dame du Mont-Serrat en Catalogne, tant par la pieté que par le concours general des Pelerins que la devotion y attire de toutes parts, en est l'une des plus illustres. Sadite Majesté y en auroit destiné un fonds pour mille Messes, pour y être dites en Messes basses & fondation en la forme ci-dessus designée; & ainsi ledit Seigneur Archevêque ayant mandé de la Ville de Cazeres, Diocese de Rieux, lieu de son établissement, aux fins des presentes, ledit Dom Denis Tournemire, Procureur General susdit, lui a de la part de Sadite Majesté donné premierement ordre de faire dire incessament en ladite Eglise de Mont-Serrat, le nombre de cinq cens vingt Messes basses avec un *Libera*, *De profundis*, & l'Oraison propre *Da quæsumus Domine pro tuâ pietate*, à la fin de chacune desdites Messes; &

de plus établir, comme par ces présentes fait ledit Seigneur de la part de Sadite Majesté, une fondation perpetuelle dans ladite Eglise, de six autres Messes basses annuellement avec pareil *Libera*, *De profundis* & oraison propre susdite, à être dites chaque année; les premieres, tous les vingtiémes jours de Janvier, qui été celui du decès de ladite Dame Reine; & les cinq autres, tous les lendemains des cinq fêtes les plus solemnelles de la sainte Vierge, qui sont la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité & la Conception: à l'effet de quoi a ledit Seigneur donné de la part de Sadite Majesté à ladite Eglise, la somme de sept cens cinquante livres, qui est celle qui a été destinée par Sadite Majesté pour lesdites mille Messes; c'est à sçavoir celle de trois cens nonante livres pour les premieres cinq cens vingt Messes
basses,

basses, à raison de quinze sols pour chacune d'icelles, & celle des trois cens soixante livres restantes, pour être mise en fonds de rente qui puisse produire à toûjours, un revenu annuel de dix-huit livres par an pour l'entretien, desdites Messes basses de fondation, à raison de trois livres pour chacune d'icelles, à être la susdite somme delivrée en cette ville par ledit Seigneur Archevêque même audit Dom Denis Tournemire, Procureur susdit, sur les quitances & après l'acceptation & ratification de ce que dessus de ses Superieurs & Religieux de ladite Eglise du Mont-Serat; à la charge de faire en quelque endroit le plus éminent d'icelle une lame de cuivre portant les marques & l'inscription de ladite fondation : ce que le susdit Dom Pere Tournemire, en ladite qualité de Procureur, & faisant pour ladite Abbaye de Mont-

Serrat, ayant premierement accepté avec remercîment & reconnoissance respectueuse de la piété de Sadite Majesté pour ladite Eglise, s'est volontairement obligé à l'acomplissement & entretien exact de tout ce que dessus & à en raporter audit Seigneur Archevêque dans cette ville, dans six semaines, la ratification & approbation en forme de ses Superieurs & Religieux susdits de ladite Eglise, avec leurs procurations & quittances necessaires pour la reception & payement de la susdite somme de 750. livres, dont les formulaires en parchemin ont été delivrez à cet effet audit Dom Tournemire par ledit Seigneur Archevêque. Fait & passé ledit jour & an que dessus audit Palais Archiepiscopal, és presences du sieur Abbé de Calloüet étant à la suite dudit Seigneur Archevêque, & du sieur George Croissant, Chanoine Archidiacre & Conseil-

ler au Presidial d'Auch ; lesquels avec mondit Seigneur & Dom Tournemire present avec moi, ont signé la minute des presentes. BARBE Notaire Royal.

§

Dans la Chapelle de saint Loüis on voit une lame de cuivre sur laquelle est gravé ce qui suit.

EN l'année 1666. & le 16. jour du mois de Decembre, Messire Henry de la Mothe Houdancour Commandeur des Ordres du Roy, Archevêque d'Auch, & grand Aumônier de la défunte serenissime & très-auguste Dame Anne d'Autriche, Reine, Mere du Roi très-Chrétien, LOÜIS XIV. fonda à perpetuité de la part de Sa Majesté très-Chrétienne six Messes basses qui se doivent dire annuellement avec un *Libera*, *De*

profundis, & oraison propre *Da quæsumus Domine pro tuâ pietate*, à la fin de chacune desdites Messes: la premiere se doit dire le vingtiéme jour du mois de Janvier, qui est celui du decès de ladite Dame Reine, & les cinq autres le jour après les cinq fêtes les plus solemnelles de la Vierge, qui sont la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité & la Conception; à l'effet dequoi ledit Seigneur Archevêque à donné de la part de Sa Majesté très-Chrétienne à l'adite Eglise de Mont-Serrat la somme de 750. livres dont il y a un acte passé par Barbe Notaire Royal de la Ville & Cité d'Auch, entre ledit Seigneur Archevêque d'Auch, & le Procureur General en France de l'Abbaye du Mont-Serrat; ce qui a été ratifié par Dom Placide Riquier Abbé du Mont-Serrat, & du consentement de tous les Religieux de cette Abbaye.

Inſcription du tombeau de M. le Marquis de la Luzerne en la Chapelle de ſaint Loüis.



8. de Agoſto de 1642. fue enterrado en la Capilla de ſan Luys, junto à la pila babtiſmal, el excellentiſſimo Señor Marques de la Luzerna de nacion Frances, general de la Cavaleria del Rey Chriſtianiſſimo en Cataluña, murio en la villa de Piera, y ſu cuerpo fue trahido a eſte Monaſterio.

Son tombeau de marbre eſt auprès du marchepié de l'Autel. On lit ſur une autre tombeau cette inſcription: *Ici gît François Samuël d'Eſtarac premier Capitaine des chevaux legers du Regiment de Boiſac.*

Attestations de quelques guerisons miraculeuses faites par l'intercession de Notre Dame du Mont-Serrat, dans le Diocese de Bordeaux.



Ujourd'huy troisiéme du mois de May mil six cens quatre-vingt-quatre, pardevant nous Guillaume Capiet Licencié és Loix, & Juge ordinaire de la ville & jurisdiction de Guistres en notre logis, a comparu Jean Soullet Maître Sellier de la presente Ville, lequel a dit lui être besoin & necessaire, pour servir & valoir ainsi que de raison, de faire attester, que le dixiéme du mois de Juin de l'année derniere mil six cens huitante-trois, ledit Soullet ayant une petite fille de l'âge de quatorze ou quinze mois, du mariage d'entre lui & Catherine Morange sa femme, laquelle étant si

malade qu'elle avoit demeuré huit jours entiers sans vouloir teter ni prendre la mammelle de ladite Morange ni d'autres femmes qui la lui offroient, en sorte que desesperant de sa santé, ayant vû passer en ruë Maître Bernard Soulle, Substitut du Procureur General de la Chapelle du Mont-Serrat, pour quêter & amasser les aumônes des Confreres de la Confrerie de Notre-Dame dudit Mont-Sarrat, il l'auroit appellé; & après avoir fait vœu de mettre ladite Soullet leur dite fille de ladite Frerie, incontinent que ledit Soullet Procureur susdit eût écrit sur le Livre de ladite Frerie ledit vœu & le nom de ladite Marie Soullet, elle se jetta à la mamelle de sa mere, laquelle prit comme elle faisoit auparavant sa maladie, de laquelle elle fut entierement guerie sur le champ, & à ces fins a produit pour attestans Mathurin Neyreau Sevestin de la

presente ville, Catherine Durandeau, femme de Etienne Coquilheau, Catherine Fougere, femme de Loüis Rousseau, habitans de la presente ville, d'âge competent, lesquels moyennant serment par eux fait à Dieu, leur main droite levée, ont dit & attesté, sçavoir lesdites Durandeau & Fougere, qu'elles sont memoratives qu'audit mois de Juin de l'année derniere, elles virent que pendant huit où dix jours ladite Marie *Soullet* refusoit de teter & prendre la mamelle de ladite Morange sa mere, ensuite de quoi ledit Soullet & Morange ses pere & mere ayant fait vœu de la faire mettre *de la* Confrerie Notre-Dame de Mont-Serrat, dès le moment qu'elle fut écrite sur le Livre desdits Confreres par l'homme qui fait les quêtes & aumônes de ladite Frerie, ladite Soullet se tourna du côté de la mamelle de sadite mere, qu'elle

prit & s'allaita de la même maniere qu'elle avoit accoûtumé avant lesdits huit jours qu'elle avoit cessé de prendre du lait; ce qui les surprit grandement, & beaucoup d'autres personnes qui étoient presentes, qui crûrent fermement que c'étoit un effet du vœu que sesdits pere & mere avoient fait de la mettre de ladite Frerie. Et ledit Neyreau, que ledit jour dixiéme du mois de Juin dernier conduisant ledit Soulle Procureur dans les maisons desdits Confreres de ladite Confrerie qui sont en ladite presente ville, passant au-devant de ladite maison dudit Soulle, ledit Soulle Procureur fut appellé pour enregistrer dans ce saint Livre des Confreres de ladite Confrerie, suivant un vœu que ses pere & mere en avoient fait sur ce que ladite Soullet, depuis huit jours où environ, refusoit de prendre la mamelle de ladite Morange sa mere, ce qu'a-

yant été fait incontinent après, que ladite Soulle prit la mamelle de sadite mere, & s'y allaita en telle sorte, que beaucoup de personnes qui étoient là presentes en furent beaucoup surprises, & crurent que c'étoit un effet du vœu que sesdits pere & mere avoient fait de la mettre de ladite Frerie. De laquelle attestation nous Juge susdit avons octroyé acte, pour servir en tems & lieu que de raison. Fait à Guistres en notre logis extraordinairement, pardevant nous Juge susdit, le jour, mois & an susdits. Lesdits attestans ont déclaré ne sçavoir signer. Ainsi signé, CAPIET Juge. SOULLE. J. SOULLET. DE THOMAS, Greffier Commis.

NOus Frere Michel Pujol, Abbé de Mont-Serrat, donnons permission quant à ce qui nous regarde, afin que le Miracle

susécrit puisse s'imprimer, ayant la faculté plûtot des autres Superieurs, & faisons foi comme ledit Miracle à été mis au Livre des Miracles conservé pour cét effet dans les Archives de cette Chapelle. Donné à Mont-Serrat le 23. jour du mois d'Août 1684.

Fr. MICHEL PUJOL, Abbé de Mont-Serrat.

Du commandement de notre Reverend Pere Abbé, Fr. ISIDORE ROY, *Secretaire.*

JE soussigné atteste que ce dessus écrit contient verité, & que cette petite fille nommée Marie Soullet, âgée d'environ 15. mois avoit demeuré huit jours sans vouloir prendre aucun aliment ni la mamelle de sa mere, & qu'incontinent aprés le vœu cy-dessus fait, elle a commencé à manger & teter, & s'est mieux portée. En

foi: de quoi j'ai signé le 10. Juin 1683. ce requerant Bernard Soulle, Procureur de la Confrerie du Mont-Serrat. *Signé*, BURGONO Prêtre, Curé de Guistres.

JE soussigné Prêtre & Curé de Bourg, près de Bordeaux, certifie à tous ceux à qui il appartiendra, que Jean *Bararteau* Métayer de Madame *Boucaud*, étant tombé d'apoplexie dans *la Métairie de* la dite Dame, qui est dans ma Parroisse, je m'y suis transporté pour le confesser; & l'ayant exhorté souvent, s'il pouvoit recevoir le saint Sacrement, il me dit tout bas qu'il ne le pouvoit pas, ayant la langue qui lui étoit venuë trop épaisse, & que trois jours après étant un peu revenu, sa femme & lui auroient fait voeu de bailler à la sainte Vierge du Mont-Serrat un linceul & une chemise qui lui auroit pû servir à la mort pour son

suaire, & quelque autre petit present suivant leur commodité, & du depuis avons connu que ledit Baratteau s'est toûjours mieux porté de jour en jour, ce que nous attestons veritable. Fait à Bourg, le 11. Mars 1693. F. MERCIER, Prêtre, Curé de Bourg.



Copie de l'Inscription d'un Tableau dont on a parlé au second Livre, où est contenuë la vie de Fr. Jean Guerin en Langue Catalane ancienne, qu'on nommoit Lymosine, qui approche beaucoup du Languedocien d'autrefois.

COPIA de una descripcion de la Historia de Fr. Juan Guarin Hermitano en la Montanna de Mont-Serrate que se halla en un quadro antiquissimo que està en los Claustros viejos del Monasterio de nuestra Seño-

ra de Mont-Serrate, donde se miran pintados algunos sucessos de dicho Hermitaño.

En lo present retaula es continguda brevement la Historia ô vida de aquell devot è singular Hermita Fr. Juan Guari, lo qual inspirat de la gracia del S. Esperit en la present Montanna venint fer penitencia en la present Montaña de Mont-Serrat è principià lo present Monestir sos invocaciò de ma Dona Santa Maria, en lo qual gloriosament finà sos dias. Primerament lo dit Frara Jean Guari elègi, comesà, è continuà de tenir vida contemplatiba en la present Montaña en una

coua, ô espelunca, è com cada añg ell anava per guañar las santas Indulgencias è Perdons, en Roma, è entrant, unes campanes, miraculosament sonaven, per si matexas; è lo Diable mogut de enveya, tentà lo dit Frare Juan Guari de molts pecats, è singularement de fornicaciò, homicidi, è de dir falcia: lo dit Frare Juan Guari dix al Diable, que debades traballave que no lo faira pecar en los dits tres pecats confiant de la divinal ayuda. E lo Diable estant en son maligne proposit feu de assò relaciò al Satan llucifer, lo qual elegi dos Diables par fer.

caurer lo dit Frare Juan en los dits tres pecats (è lo un de aquells sa mes en lo cors de la filla del Comte de Barcelona, lo qual conjurat dix, que de ella may no exiria sino per intervencio de Frare Juan Guari lo qual habitaba en la Montaña de Mont-Serrat. E lo altre Diable, pres forma de Hermità è mese en compannia del dit Frare Juan Guari per induir è ferlo caurer en los demunts dits tres pecats, los quals apres comes. Car apres la dita filla del dit Comte axi endemoniada, fou amenada à la espelunca del dit Frare Juan Guari. E lo dit Frare Juan Guari, apres algun temps per

ſubjeſtiò diabolica, ab la dita Donſella fornicà, è aquella, per celar ſon pecat, matà; è dins la ſua cella ô coua, ſoterrà; encara vuy en dia apar lo lloch hont ſou ſoterrada loqual vulgarment es anomenat lloch hont fou ſoterrada loqual vulgarment es anomenat lloch de Guari, no molt lluñy del preſent Moneſtir; è apres poch temps, lo dit Comte de Barçelona, trames à la dita eſpelunca del dit Frare Juan Guari pera ſaber le eſtament de ſa filla; è com no lay trobas, demanà hont era; è lo dit Frare Joan Guari çelant la veritat è dient falcia, afirmà que anada ſen era, è que de aquis avant

no la havia vista. E comesos los demunt dits peccats, lo Diable sahentlin retres, disparexli. E lo dit Frare Juan Guari havent conexensa de son peccat, anasen en Roma. E les campanes no sonaren per si mateixes axi com solian. E ab molt gran contriciò, confessà son peccat al Pappa, lo qual li donà en penitencia, que tots temps anas de quatre peus, axi com à bestia, fins que per un infant li fos dit, pue Deu li havia perdonat è acceptada la dita penitencia. Tornassen en la present Montaña per cumplir la dita penitencia à ell imposada. E apres llonch temps lo dit Comte de

Barçelona, Pare de la dita Donſella morta, caſſant en las preſants Montañes, los ſeus caſſadors, trobaren lo dit Frare Juan Guari tot pelòs, anant de quatre peus com à beſtia, lo qual amenaren à Barçelona he lligarenlo en la entrada del Palau, axi com animal brut, è coſa maravelloſa. E com lo dit Frare Juan Guari agues eſtat axi lligat per un gran temps en lo dit Palau, un petit infant fill del dit Comte, eſtant en lo brac de la ſua dida, è mirant lo dit Frare Juan Guari li dix axi; *Frare Joan Guari, levat, puſque as cumplida ta penitencia, car Deu te a remes ton peccat.* E hoydes lo dit Fra-

re Juan Guari les dites paraules, dreſas de peus, è fetas gracias à ñre Señor Deu de la gracia à ell feta, denuncià al dit Comte las coſas com il era ſeguit, dientli com ell era aquell Frare Juan Guari al qual ell havia trameſa ſa filla endemoniada, ab la qual ell havia peccat, è apres la havia morta, è ſoterrada. E com lo dit Comte ah hoit aſſò enſemps ab lo dit Frare Juan Guari, vengueren en la preſent Montaña, en lo lloch hon era ſoterrada la dita Donſella; è deſcubriren la foça; è per virtut divina, trobarenla viva, è viſt tant gran miracle, los dits Comte, è Frare Juan Gua-

ti prestament fundaren lo present Monastir, en lo qual apres pochs dies, lo dit Frare Juan Guari finà sos dies molt gloriosament è santa. E apres la mort del dit Frare Juan Guari, la dita Donsella pres lo habit Monachal, ab moltes altres dones, è visque en lo present Monastir molt religiosament è santa. En lo qual apres gran temps, retè la sua anima a ñre Señor Deu lo qual sie benehit è loat per infinita seculorum secula. Amen.

En lo temps del present Comte de Barçelona apellat Grifepelos lo any 880. fonch trobada la Imatge de ma Dona Santa Maria la qual stà vuy en

lo Altar mayor de la present Yglesia, per tres infants qui guardaven bestiar en la present Montaña, los quals veren un dissapte vespre devallar del cel gran claredat molt lluminosa è hoiren cants de molt gran melodia, è assò revelaren a llurs parens, los quals ab los dits infants è ab altres gents, muntaren eñ la present Montaña; è vinent la hora del dissapte Vespre, veren semblant visiò, com los era stada dita per los infans, los quals ô denunciaren al Rector de la Vila de Olesa, persona molt deuda, lo qual per quatre dssaptes continuos y vellà, li aparaguè un dissapte la dita

visiò, è denunciaho al Bisbe de la Ciutat de Manresa, lo qual ab molts homens è ab los dits tres infans, y molts altres, muntaren un dissapte en la present Montaña; è al Vespre en la hora acostumada veheren la dita visiò. E acostanse en lo lloch hont era, veheren una coua la qual es baix enues llobregat, entre la Yglesia de Sant Miquel, y el present Monastir, dins la qual entraren he trobaren la Imatge Beneita de nostra Dona Santa Maria, la qual ab gran reverensia prengueren y aportaren fins al lloch hon vuy es lo Monastir. E volentla aportar à la Ciutat de Manresa, no pogueranla
mourerla.

mourerla. E viſt tan gran miracle, edificaren aqui une Capella, en lo lloch hon vuy dia es lo Altar mayor de la preſent Yglesia, ahont noſtre Señor Deu, per intercesſiò deſta ſa gloriosa Mara Verge ma dona Santa Maria, fa moltas gracias, è demonſtra miracles de molt gran admiraciò. E apres en lo añy 976. com fos viſt per en Borell Comte de Barcelona per eſtar perilloſament dones en la preſent Montaña de ſanta glorioſa ſolitaria, tranſmudà aquellas en Barcelona en lo Monaſtir de las Puellas, monjas de ſant Pere. E inſtituhi en lloch de aquelles en lo preſent Monaſtir, monjos del Orde de

Mossen sant Benet, del Monastir de Ripoll, al qual donà les presents Montañas, è Monastir; los quals per servey divinal fins la present jornada è fins lo present die, an servit, è serveixen a nostre Señor Deu, he la sua gloriosa Mara Verge ma Dona santa Maria; è serviran pera sempre en dit Orde è Monastir, à llahor, y gloria llur fins a la fi del mon. Amen.

El año causa de haver llegado muchas manos à manossear el quadro, està borrada, però se juzga es el de 880. segun la mas verissimil conjetura.

Le copiste prétend que comme il n'est pas aisé de lire l'année que l'Image fut trouvée, la fixer

à celle de 880. *je ne ſçay ſi cela eſt conforme au temps qu'elle eſt marquée dans l'Hiſtoire.*



Reflexion sur le Chapitre VIII. du second Livre, sur les Freres Laïs.

IL y a diverses Chambres, divers logemens, & divers emplois dans la Maison de Dieu, c'est une verité qui nous a été enseignée de la bouche de Jesus-Christ ; & comme l'Eglise est un corps mystique, elle n'a veritablement qu'une tête, mais elle doit avoir divers membres, afin d'exercer divers emplois. Il est vrai qu'il y en a de plus nobles, les uns plus que les autres ; mais neanmoins il n'en est aucun qui n'ait assez de perfection lorsqu'il remplit les devoirs ausquels il est destiné : & comme ce seroit une chose monstrueuse dans le corps naturel de prétendre voir par les oreilles, ou d'oüir par les yeux, il le seroit également que dans la Religion les Freres voulusent faire les fonctions des Hermites dans une perpetuelle contemplation ; leur vocation est principalement dans l'action, & leur maniere de vivre en la vûë de l'obéïssance n'est pas moins agréable à Dieu que la plus grande recollection.

Mais pour arriver à la perfection que leur état demande, ils doivent sçavoir qu'ils ont particulierement besoin de deux vertus, qui sont l'activité & la fidelité. La premiere leur faira remplir leurs devoirs avec ferveur & gayeté, & l'autre gardera leurs mains pures dans le maniement des aumônes, & des charitez que les Fidéles ont offert aux pieds des Autels pour la remission de leurs pechez ; & cette fidelité doit être si exacte qu'elle doit aller jusqu'au scrupule, étant certain que sur cette matiere la moindre licence engage insensiblement, & que celui qui se rend proprietaire des plus petites choses, sera bien-tôt tenté du desir des plus grandes, & courra risque de succomber, tant il est dangereux de donner la moindre liberté à ce vice, qui flate la nature par un penchant très-glissant, & duquel il est necessaire de se garentir par une prévoyance bien étudiée.

Reflexion sur le Chapitre IX. du second Livre, sur les Seminaristes du Mont-Serrat.

IL est d'une telle importance de donner un bon pli à la jeunesse, qu'on peut dire que l'éducation que les enfans reçoivent dans cet âge tendre, est comme un préjugé de ce qu'ils seront dans tout le cours de leur vie ; ce soin fit autrefois autant de Heros que d'habitans de Lacedemone : & dans l'école du Christianisme, il n'y a point eu de coûtume plus utille que celle-là ; aussi saint Benoît en étant pleinement convaincu, en a fait un point de sa Regle ; & de l'établissement des Seminaires dans son Ordre sont sortis un nombre presque infini de grands Hommes, qui ont paru dans l'Eglise, & qui l'ont même regie ; s'il n'y avoit point eu un Seminaire au Mont-Cassin, toute l'école ne respecteroit pas encore aujourd'hui comme son Ange S. Thomas d'Aquin, l'Ordre de S. Benoît ne compteroit pas S. Placide comme le premier de ses Martyrs, ni S. Maur comme le Promoteur & le Propagateur de l'état Monastique en France & tant d'Evêques, de Cardinaux & des Papes choisis dans l'Ordre de S. Benoît qui en font une preuve inconteſtable ; c'est dans cette vûë que Dom Garcia de Cisneros eut un soin particulier du Seminaire du Mont-Serrat, aussi n'y fut-il pas trompé, puisque nous avons vû dans moins d'un siécle sortir de cette Ste. Pepiniere un grand nombre d'Abbez qui ont éclairé toutes les Provinces d'Espagne ; mais particulierement un grand Prieur, & quatre Abbez du Mont-Serrat, sans compter plusieurs Evêques qui ont gouverné des Diocéses considerables, & qui ont tous été redevables de leur bonne éducation à ce Seminaire, à l'honneur duquel l'Histoire de Jean de Cardonne, la gloire de son siécle disoit qu'il se sentoit plus honoré d'avoir été élevé dans cette Ecole, que d'être

sorti des païs d'Aragon, & que d'avoir secouru l'Isle de Malthe, lorsqu'il étoit Admiral de Sicile. Finissons donc cette Reflexion par la loüange qui est duë à ce grand Reformateur, d'avoir fait un établissement si Saint, de l'avoir si bien reglé, & d'avoir pourvû par ce moyen à ne laisser point manquer de grands Hommes la Maison du Mont-Serrat.



Reflexion sur les Miracles de la Justice.

QUOIQUE les Saints n'ayent point de ressentiment, & que le droit de se venger n'appartienne qu'à Dieu, l'histoire neanmoins est pleine de fameux exemples que la Justice divine a donné contre les Prophanateurs de ce qui touche les Saints, & contre les usurpateurs des biens que la pieté des Fidéles à voulu qu'ils servent à leur honneur. C'est ce qui faisoit dire au Prophete Royal que le Juste laveroit ses mains avec plaisir dans le sang du pecheur, & qu'il auroit un épanoüissement de soi quand il le verroit tirer vengeance ; non pas que les bienheureux soient susceptibles de cette espece d'aversion qui nous ronge à l'égard de nos ennemis ; mais comme ils sçavent que Dieu ne fait rien que d'équitable dans l'union parfaite qui les attache à la volonté divine, ils ont de la joye de lui voir exercer sa vengeance contre ceux, qui se sont endurcis aux impressions de son a mour.

L'exemple que j'en rapporte suffira seul pour vous faire juger du reste. Un peintre de la Ville de Cervere en Catalogne appellé André, voulant par le consentement de l'Abbé du Mont-Serrat, donner des couleurs plus vives à l'Image de la Vierge qui est d'un brun obscur, si-tôt qu'il approcha la main à l'œuvre il devint aveugle, de même que Oza Levite étendant la main pour redresser l'Arche d'Aliance qui chancelloit, fut frappé de mort, ce Peintre aussi voulant donner le premier coup de pinceau à l'Image de la Vierge, fut frappé de la pluye des tenebres. Cet exemple qui ne paroit pas tout-à-fait juste à ceux qui sçavent, que lorsqu'il s'humilia, Dieu par l'intercession de la sainte Vierge, lui rendit la vuë dont il fut privé pour chatier sa temerité, servira pourtant pour en tirer cette consequence, que si ce Peintre ne manquant point de respect ni de zele, dans la vuë

de bien faire, obéïssant à celui qui avoit le premier de le commander pour rendre la figure plus éclatante, a été traité avec tant de rigueur; que doivent craindre ceux qui d'une maniere impie voudroient attenter à quelque chose appartenant à Notre-Dame du Mont-Serrat; mais malheureusement ils ne l'ont que trop éprouvé, les Elemens ont combattu ces insensez, les créatures se sont soûlevées contre eux, & selon nos ennemis, je pourrois produire plusieurs questions, ou cette sorte de gens ont été punis de la perte de leurs biens, de leur honneur & de leur vie. Si je ne craignois de n'ouvrir des playes qui ne sont pas bien fermées, & qui saignent encore. La modestie Religieuse m'impose le silence; car on ne manqueroit de m'accuser d'avoir trampé ma plume dans le fiel, & de la vouloir teindre dans le sang, ce qu'à Dieu ne plaise.

Mais suis-je obligé, dira quelqu'un, tant pour les miracles que pour les autres de m'en raporter à la foi des Auteurs. Je vous ferai ici la même réponse, & je me servirai du même raisonnement de Pic de la Mirande, lorsqu'il parla de l'établissement de la Religion chrétienne; où il y a eu des Miracles, dit-il, où il n'y en a point eu! s'il y a eu des miracles, pourquoi voulez-vous vous inscrire à faux contre l'Ecriture sainte, contre la tradition de l'Eglise, contre une possession immemoriale; mais s'il n'y en a point eu, repartira-t-il, n'aurai-je pas ce que je prétends, rien moins; car si par une hipothese impossible, il n'y avoit point eu des Miracles, ce seroit le plus grand de tous les miracles d'avoir pû sans miracle une Religion aussi contraire à la nature, aussi opposée à ce qui flatte les sens, aussi superieure, à ce que dicte la raison que la Religion chrétienne: j'en dis de même de l'établissemeni du Mont-Serrat: où il y a eu des miracles, où il n'y en a point eu; s'il y en a eu, comme il n'en faut pas douter, vous avez tort de nous les contester contre une créance soûtenuë, & une possession confirmée: mais quand par un impossible, il n'y auroit point de miracle au Mont-Serrat, ce seroit un des plus grands miracles de voir que sans miracle on ait réüni l'ancien & le

nouveau monde pour concourir unanimement à rendre ce lieu celebre ; que tout ce qu'il y a de Potentats dans le Christianisme s'assujetisse volontairement à lui payer un espece de tribut, à reclamer son credit, à honorer ses enfans, à recevoir ses Envoyez, à se recommander aux prieres de ceux qui deservent ce Sanctuaire, à subvenir aux frais pour en soûtenir la dépense, & à lui conserver ses privileges ; que de gens même, qui semblables à ce malheureux Juge de l'Evangile qui n'ont ni crainte de Dieu ni respect humain, menagent par de très-grands égards ce qui appartient à Notre-Dame du Mont-Serat. *Hic naturam advoco.* J'en appelle avec Tertulien à tout ce qu'il y a de sentimens naturels, si tout cela se peut faire naturellement, & si ce ne seroit pas le plus grand de tous les miracles, d'établir sans miracle une devotion si accreditée, si universelle, si soûtenuë, qui subsiste encore après neuf siécles avec autant de vigueur que jamais.

Il faut après ce que nous avons rapporté, faire ce que disoit le Roi Prophete au pseaume quarante-sept, *ipsi videntes sic admirati sunt, conturbati sunt, commoti sunt.* On ne peut voir ce qui se passe ici sans être troublé, & sans être touché. Les grandes choses peuvent borner des differens regards ; comme elles ont diverses qualitez qui les embellissent, elles frappent diversement les sens, & touchent differament l'imagination, & cette varieté fait naître dans les esprits des idées très-differentes : tout le monde les apperçoit, parce qu'elles ont de l'éclat ; mais ceux qui ne penetrent point assez avant, n'y regardent que ce qui est au-dehors, & ils en sont surpris comme d'une nouveauté ; les libertins ne les peuvent voir qu'avec indignation, & en sont toûjours troublez ; au lieu que ceux qui reflechissent sur les desseins du Ciel qui ne sont autres que le salut des hommes, en sont veritablement touchez.

C'est ce qui doit arriver au sujet de Notre-Dame du Mont-Serrat. Ce n'est donc pas assez d'être surpris par les miracles de la puissance de Dieu, ni de prouver le trouble sacré que cause la penitence dans les miracles de la misericorde, & de voir les chan-

mens que la justice Divine exerce contre ceux qui s'en prennent à ce qui appartient à la sainte Vierge, il faut encore être penetrez, & touchez d'une vraye devotion pour cette invocation auguste.

Je sçai que la devotion prise à la lettre n'appartient à la rigueur, ni aux Saints ni à Marie, & qu'elle n'est dûë qu'à Dieu, si on le prend pour ce dévoüement parfait dont parle Saint Thomas, qui consiste à se consacrer totalement à Dieu & à ses divines Loix; mais si on entend par-là un culte religieux, relatif à l'honneur de Dieu, & aux liaisons les plus étroites & les plus sacrées que la créature ait avec lui dans toute la dépendance que la subordination y doit mettre. Ce culte doit être rendu à Marie d'une façon differente de tous les autres Saints; ne craignons rien, mon cher Lecteur dans ce culte, pourvû qu'il soit aussi rempli de sagesse qu'il est plein de gratitude: car enfin graces au Ciel nous ne sommes ni ne voulons être Collydidiens, ni Antidiomarianistes, à Dieu ne plaise qu'avec les premiers, nous prenions la Sainte Vierge pour ce qu'elle n'est pas, ou qu'avec les secours nous la traitions d'une maniere indigne, nous ne la méconnoîtrons point dans la place où le Ciel l'a élevée, ni ne la dégraderons aucunement du rang que Dieu lui a donné. Hors l'adoration reservée à Dieu seul, que l'on ne peut donner dans sa plus étroite signification à aucune créature sans renouveller l'idolâtrie, & excepté cette autre espece de supposition, qui par de manieres peu proportionnées à la grandeur de son objet, s'attache avec une opiniâtreté scrupuleuse à cent pratiques exterieures & pueriles, plûtôt qu'aux interieures & aux solides, hors cela aucun excès n'est à reprendre dans notre devotion pour Notre-Dame du Mont-Serrat; le Ciel la honorée avant la terre, le Paradis avant l'Eglise, Dieu avant l'homme; & qu'est-ce que sortir de sa maison pour reverer l'Image miraculeuse par des pelerinages dans sa Chapelle, après que le fils de Dieu est descendu du Ciel pour lui faire honneur dans sa propre Maison? Qu'est-ce que s'enrôler dans les pieuses associations érigées sous son Patronage, quand on nous dit que le Sauveur à voulu composer toute sa famille, & qu'elle lui tient

lieu de Pere & de mere selon la chair. J'oserai le dire, Seigneur, sans perdre le respect, que s'il y avoit de l'erreur dans la vraye devotion pour Notre-Dame du Mont-Serrat; ce seroit vous, grand Dieu, qui nous auriez trompez; & après les miracles inoüis par lesquels vous vous êtes expliqué en sa faveur d'une maniere si éclatante, peut-on avoir là-dessus la moindre difficulté que telle ne soit votre volonté.

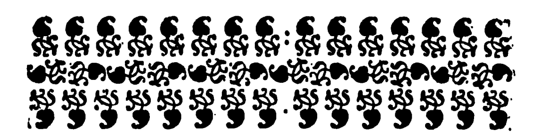
Marchons donc hardiment entre Dieu & l'Eglise, entre notre Pere & notre Mere, pour honorer de concert, celle qu'ils souhaitent tous deux reciproquement que l'on honore sur cette sainte Montagne.



Reflexion derniere.

LA connoissance exacte & fidele de tout ce qui s'est passé dans l'Univers depuis sa création ; la description Geographique de tous les Lieux ; l'histoire de tous ceux qui ont merité de transmettre leur nom à la Posterité : enfin le recit de toutes les merveilles de la nature & de tous les miracles de la grace ; tout cela, dis-je, n'est d'aucun usage necessaire qu'autant qu'il est rapporté à notre derniere fin, *porrò unum est necessarium*. La vanité & l'amour propre corrompt tout ce qui passe par l'esprit & par la main des hommes. C'est ce qui arrivera de ce Livre comme du reste, si la grace ne prévient ceux qui le liront, & ne leur donne la volonté d'en faire leur profit, au lieu de s'attribuer les fautes de l'Auteur. Elles ne font rien pour diminuer le merite de la nature, & la meilleure plume du monde ne sçauroit pas l'égaler : Dieu se sert des petites choses comme des grandes pour faire réüssir ses desseins. Les Rabins & les Maîtres de la Loi de Moïse ne se convertirent pas pour avoir vû les Miracles que faisoit le Messie pendant le tems qu'il conversa avec eux publiquement, & Saint Mathieu le suivit à la premiere parole qu'il entendit de sa bouche. C'est de la disposition que la chaleur du soleil trouve dans la terre que germent les bonnes & les mechantes plantes. Vous comprenez, mon cher Lecteur, que je veux dire que la Lecture de ce Livre portera dans votre cœur des fruits semblables à l'intention avec laquelle vous le lirez. Je souhaite qu'elle soit de même que celle qui m'a porté à l'écrire, & que vous & moi y cherchions, & y profitions pour notre salut. Ainsi soit-il.

FIN.



TABLE

DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIE'ME.

APPROBATION.

J'Ay lû l'Hiſtoire de Notre-Dame du Mont-Serrat, ai paraphé les feüillets au nombre de quarante & un, & n'y ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion, ſi Monſeigneur le Chancelier a agréable d'en accorder le Privilege. Fait le premier Septembre 1696. *Signé*, COUSIN *pour Monſeigneur le Chancelier.*

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le 2. May 1697. signées BOUCHER, & scellées, il est permis à Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale, d'imprimer un Livre intitulé, *Histoire de Notre-Dame du Mont-Serrat*, &c. *par le R. P Louis Montagut Religieux Benedictin de ladite Abbaye*; & ce pendant le tems de huit années consecutives, Avec défenses, &c.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 17. May 1697.

Signé, P. AUBOUYN, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. Juin 1697.

